

U d'of OTTAWA



39003012895677





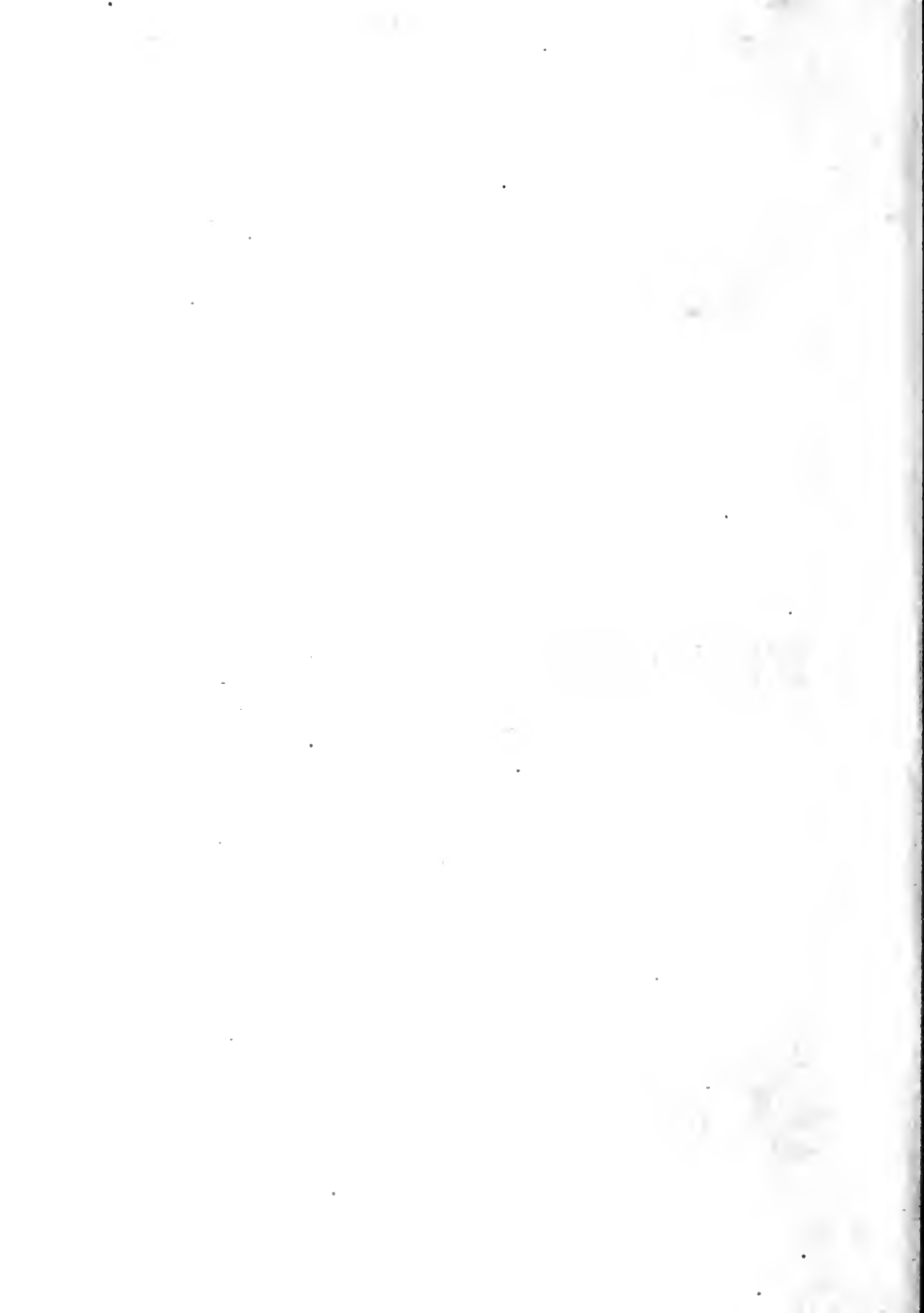


685-A. B1-276  

---

11

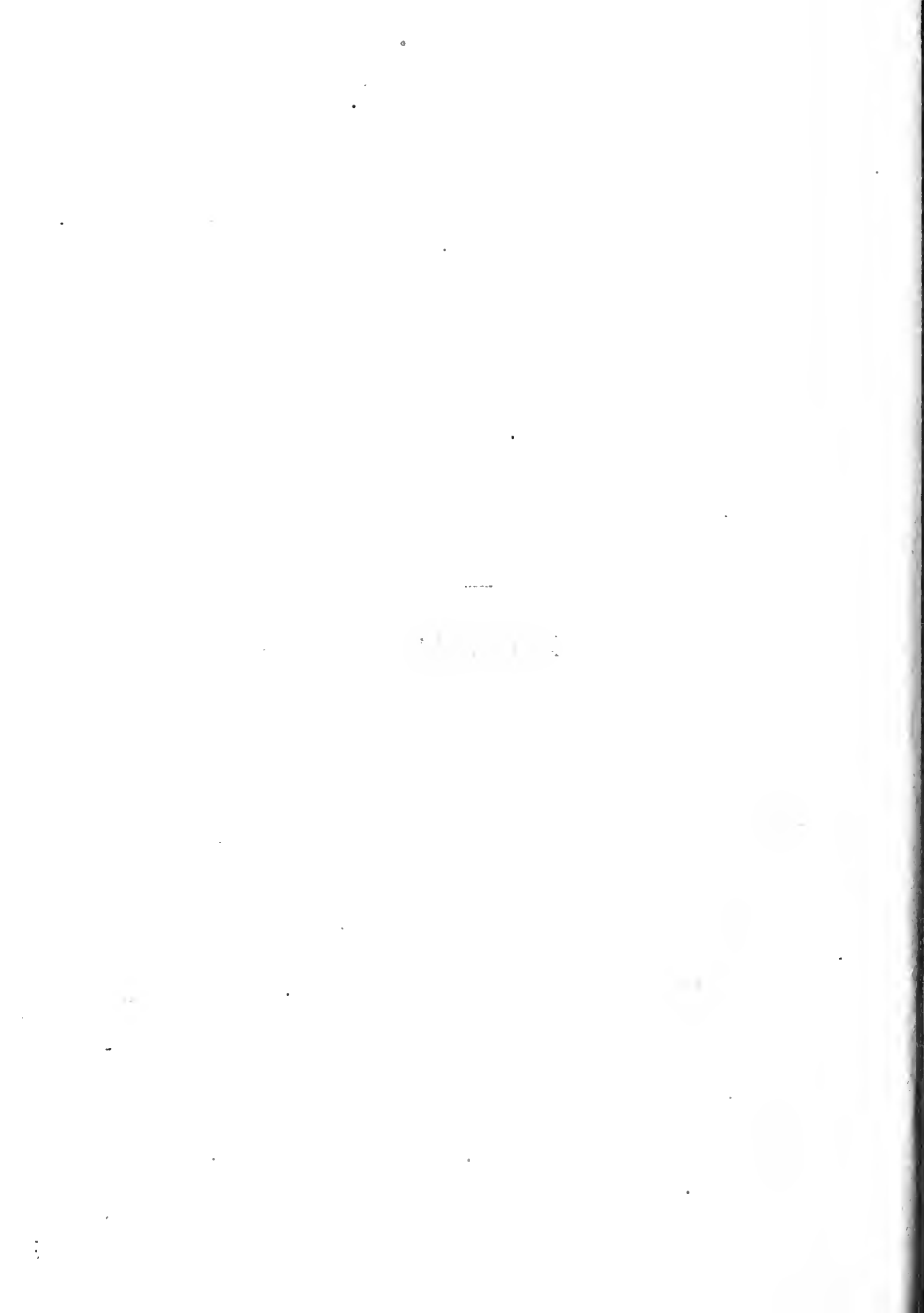
SOCIÉTÉ  
DES  
BIBLIOPHILES NORMANDS.



N°

—

M. OURSEL.





ce.

LE  
REGRET D'HONNEUR FÉMININ

Poème français

SUR LA MORT DE LA COMTESSE DE CHATEAUBRIAND,

PAR

FRANÇOIS SAGON,

Prêtre rouennais du XVI<sup>e</sup> siècle,

Publié, pour la première fois, d'après le manuscrit original,  
avec une Introduction et des Notes,

PAR

F. BOUQUET.



ROUEN

IMPRIMERIE DE HENRY BOISSEL

M.DCCCLXXX

Université d'Ottawa  
BIBLIOTHÈQUES



LIBRARIES  
University of Ottawa

465903

PQ

1703

.S182

R44

1880



## AVERTISSEMENT.

---

La copie faite d'après le manuscrit de ce poème, et qui a servi à notre publication, est le legs d'un ami et d'un regrettable confrère. En 1878, M. de Bouis l'adressait au Bureau de la Société des Bibliophiles normands, pour voir s'il lui paraissait digne de l'impression. Confié à nos soins, le rapport fut favorable, et les conclusions adoptées par l'Assemblée générale, qui, dans sa séance du 9 mai 1878, chargea M. de Bouis du soin d'éditer ce manuscrit. Mais sa mort, arrivée le 2 novembre suivant, vint fatalement arrêter le projet caressé par lui, depuis longtemps, de prendre ainsi part à nos publications.

Le vote de la Société courait donc risque de rester lettre morte, quand, sur les instances de nos confrères, nous consentîmes à mettre à exécution la dernière pensée d'un ami.

Pour diminuer le péril d'une publication que nous n'avions ni projetée ni mûrie, un autre de nos confrères, non moins dévoué

aux intérêts de notre Société que M. de Bouis, et que la mort nous a également ravi, M. le docteur Laloy, voulut bien nous venir en aide, en révisant la transcription faite par l'éditeur primitivement désigné. Cette tâche, M. Laloy l'a remplie avec le soin le plus scrupuleux, ne nous laissant guère qu'à constater l'état du manuscrit original et à rétablir deux ou trois vers. Pour cette dernière révision, l'obligeance de M. Léopold Delisle nous a fourni, comme pour d'autres renseignements encore, toutes les facilités désirables, à la Bibliothèque nationale. Notre premier devoir est donc de l'en remercier.

Le manuscrit du poème de Sagon se trouve à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, sous le numéro 2,373 du fonds français. Il a pour titre : LE REGRET D'HONNEUR FOEMININ ET DES TROYS GRACES, SUR LE TRESPAS DE NOBLE DAME FRANCOYSE DE FOIX, DAME DE CHASTEaubRIANT, ET MIROUER DE NOBLESSE FOEMININE. *Par François de Sagon, secrétaire de l'abbé de Saint-Eburoul.* Il fait partie du fonds de Cangé, acquis, en 1733, par la Bibliothèque royale, comme l'atteste le verso du premier feuillet, en tête duquel on lit : « Inscrit, J. P. G., Chatre de Cangé », avec paraphe.

Ce manuscrit est un in-octavo relié en veau plein, composé de seize feuillets en beau vélin blanc, réglés à l'encre rouge et non foliotés. Le recto du premier feuillet est resté en blanc, et tous les quinze autres feuillets sont écrits au recto et au verso, sauf le quinzième et dernier, qui n'est écrit que sur le recto, de sorte qu'il a en tout vingt-huit pages. Le dos porte en titre ces

mots tronqués, faute de place : REGRE... DU... TREPA... DE... FR... DE FOI. Si la reliure est postérieure au xvi<sup>e</sup> siècle, l'écriture en lettres moulées, remarquablement nettes et belles, est bien certainement du temps de Sagon. C'est un manuscrit très soigné et presque de luxe dans tous ses détails.

Bien qu'inédit, le manuscrit de Sagon n'était pas complètement inconnu. Avant la transcription de M. de Bouis, le relevé bibliographique de Ferret de Fontette, pour la seconde édition de la *Bibliothèque historique de la France*, par le P. Lelong, mentionné, vers 1768, sous le n<sup>o</sup> 48,042 : *Le Regret d'honneur féminin et des Trois Grâces sur le trepas de dame Françoise de Foix, dame de Château-Briant*. François Sagon est désigné comme en étant l'auteur. En 1865, M. de Lescure a parlé deux fois de ce poème, dans l'ouvrage intitulé : LES AMOURS DE FRANÇOIS I<sup>er</sup>, où la comtesse de Chateaubriand<sup>1</sup> occupe une grande place, avec un titre bien fait pour piquer la curiosité : *La Maîtresse tragique*. On y voit le résumé des qualités attribuées par Sagon à Françoise de Foix, l'indication incomplète du titre de son poème et un jugement bien sommaire sur cette œuvre et son auteur (Chapitre III, pages 157, 201 et 202). Enfin

<sup>1</sup> Nous écrivons ainsi ce nom, à l'exemple de l'auteur du *Génie du Christianisme*; mais telle n'était pas l'orthographe adoptée, au xvi<sup>e</sup> siècle, dans notre manuscrit ni ailleurs. On trouve *Chasteaubriant*, *Chasteaubriant* et *Châteaubriant*, ou bien *Châteaubrillant* et *Chateaubrillant*. Dans le *Dictionnaire des Communes*, on lit *Châteaubriant* (d'un seul mot) pour la ville de Bretagne; orthographe que n'a pas conservée le plus illustre membre de cette famille.

M. Théodore Lebreton, dans sa *Biographie rouennaise*, en 1865 également, cite, parmi les poésies de Sagon : « Le regret d'Honneur féminin et des Trois Grâces, sur le trépas de dame François de Foix, etc. (resté à l'état de manuscrit). » (Page 331.)

M. de Bouis n'a donc pas fait le premier la découverte du manuscrit qu'il a copié, et nous devons dire qu'il ne prétendait pas à cette bonne fortune pour un Bibliophile.

L'orthographe, l'accentuation et la ponctuation du manuscrit original ont été scrupuleusement respectées<sup>1</sup>. Sans doute, ce sont là des points bien secondaires, aux yeux de beaucoup de personnes. Il n'en est pas de même aux nôtres pour les motifs que voici. Puisque nous avons l'heureuse chance de posséder un manuscrit de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, il était bon d'en profiter pour constater, dans toute sa vérité, le système suivi par notre auteur sur ces trois points, trop souvent sacrifiés dans les éditions des œuvres de cette époque, où imprimeurs et éditeurs se sont permis de grandes libertés, dont la moindre était de défigurer le style des auteurs en le rajeunissant.

Le manuscrit de Sagon atteste, au point de vue de l'orthographe, l'influence contemporaine. L'orthographe ancienne n'aimait pas l'accumulation des consonnes ; c'est le XVI<sup>e</sup> siècle qui, par une recherche pédantesque de l'étymologie, en a chargé l'écriture, et notre auteur, visant à la réputation de savant, s'est

<sup>1</sup> Il n'y a que la disposition, avec le même nombre de vers à la page, recto et verso, qu'il a été impossible de conserver.

bien gardé de ne pas suivre ce système, où l'on faisait montre de science, et même de l'exagérer. Son manuscrit donne donc : *Estoit, eslyte, deubst, haultz, ung, resconforter, aose, balsme, caeleste, peult, veult, esquille, escript, bening, maling, remonstre*, etc., etc. Sans raison aucune, il applique même ce système aux voyelles, puisqu'il écrit : *Fæminin, pæuple*, etc.

Il est vrai de dire qu'il ne reste pas toujours fidèle à son propre système, et qu'à quelques lignes de distance le même mot se lit parfois écrit d'une façon différente. L'emploi des grandes lettres n'a rien de fixe ni de judicieux non plus ; tantôt il les met, tantôt il les supprime, dans le même nom, sans motif apparent.

Il en est de même de l'accentuation. En imprimant ce vieux texte, nous n'avons point placé sur les *e* les accents qui font défaut sur le manuscrit. C'est une méthode erronée que d'y introduire ceux qu'on y met de nos jours ; car peut-on répondre que ces *e* se prononçaient, au *xvi<sup>e</sup>* siècle, comme aujourd'hui ? Est-ce que, depuis le commencement du nôtre, la prononciation n'a pas changé ? La dernière édition du Dictionnaire de l'Académie est là pour démontrer ces variations de la prononciation, marquées par le changement d'accent sur plusieurs mots entre 1835 et 1878. Les mots *a*, verbe ou préposition, *ou*, adverbe ou conjonction, Sagon les écrit aussi sans accents, à quelques rares exceptions que nous avons respectées. Chez lui encore l'apostrophe, marquant l'élision d'une voyelle, est mise ou supprimée, dans le même mot, à quelques vers d'intervalle.

La ponctuation étant moins définitivement arrêtée que l'ac-

centuation, à cette époque, offre de plus grandes divergences, en la comparant avec celle de notre temps. On les reconnaîtra, sans qu'il soit besoin de les signaler, à l'exception de deux que voici. Comme dans certaines éditions gothiques des premières années du xvi<sup>e</sup> siècle, un petit trait oblique, dans le sens de l'écriture, remplace trois ou quatre fois la virgule pour séparer les mots <sup>1</sup>. Mais une habitude que nous croyons propre à Sagon est de placer un point d'interrogation à la fin des phrases où figure le mot *si*, surtout quand il est conjonction, et que l'auteur y attache l'idée d'une condition ou d'un doute.

Nous en prévenons ici, afin que ces dissemblances entre l'usage ancien et l'usage présent, qui sauteront aux yeux, ne soient pas prises pour des fautes, ou même de simples négligences de la part de l'éditeur.

Pour l'orthographe, et surtout pour l'accentuation et la ponctuation, le manuscrit annonce un âge de transition, et l'on voit bien qu'Étienne Dolet n'avait pas encore donné ses deux petits *Traitéz* : *De la Princtvation de la Langve francoyse, et des Accents d'ycelle*. (Lyon, 1540, une plaquette in-4<sup>o</sup>). De plus, Sagon suivait un système d'orthographe qui sera combattu par Louis Meigret, dans son *Traité touchant le commun usage de l'écriture francoyse ; auquel est debattu des faultes et abus en la rraye et ancienne puissance des Lettres*. Paris, Jean de Marnef, 1545. Le texte de Sagon lui aurait bien servi à prouver que :

<sup>1</sup> L'absence de ce signe typographique l'a fait remplacer par une virgule. C'est la seule modification introduite dans la ponctuation:



« Notre orthographe, pour la confusion et abus des Lettres, ne quadre point entièrement à sa prononciation. » Contrairement à l'école toute puissante des érudits, Meigret annonce qu'il a travaillé pour « le commun peuple. » Sagon, au contraire, écrivait pour les érudits, dont il suivait scrupuleusement les doctrines, en orthographe, et sur bien d'autres points.

Ce n'est donc pas par une recherche puéride d'archaïsme que nous avons respecté scrupuleusement l'orthographe, l'accentuation et la ponctuation de notre manuscrit, ni par un engoûment du passé auquel on accuse bien souvent les bibliophiles de sacrifier. Mais c'est qu'ici la reproduction fidèle de ce texte a une valeur linguistique incontestable, puisqu'elle permet au lecteur de constater et de juger les procédés de rédaction suivis par un auteur du xvi<sup>e</sup> siècle, qui n'était pas sans mérite.

On pourra donc apprécier, en prenant notre texte comme point de départ, le nombre et l'étendue des variations que la langue a subies sous le triple rapport qui vient d'être signalé.

En examinant le texte de ce poème vers par vers, et mot par mot, nous avons été amené à faire plus d'une centaine de notes, tant historiques que linguistiques et philologiques. Il a fallu d'abord fournir quelques détails sur les personnes et sur les événements rappelés directement ou par voie d'allusion, et il n'a pas paru moins utile d'expliquer les phrases obscures, les tournures tombées en désuétude, les mots vieillis ou pris dans une acception qui ne se comprend plus qu'à l'aide du latin.

Cette méthode était, selon nous, préférable à celle qui se serait

bornée à la simple publication du texte, laissant à chacun le soin de l'interpréter comme il l'entendrait. L'autre eût été plus facile pour l'éditeur, mais elle aurait laissé, le plus souvent, le texte à l'état d'énigme ou tout au moins de lettre à moitié close. Mieux valait, à l'aide de notes nombreuses, tenter l'explication de tout ce que peut souhaiter un lecteur sérieux, avide d'informations, qui veut tout connaître et tout comprendre dans un texte vieilli. Mais quand, au milieu de ce labyrinthe de difficultés de toute nature, nous avons rencontré des passages où nos recherches ne nous avaient fourni aucune lumière ou bien une lumière douteuse, nous avons mieux aimé nous abstenir ou poser modestement un point d'interrogation, que de nous lancer à l'infini dans le champ toujours si vaste et si commode des hypothèses, ou d'affirmations dénuées de preuves.

Il en a été de même dans l'Introduction. Au résumé de sa trop courte biographie s'ajoutent, surtout au point de vue littéraire, les détails fournis par le poème et par nos découvertes personnelles. Puis, vient l'analyse de cet éloge funèbre, suivie d'un jugement sur sa valeur historique et littéraire, après lequel nous donnons la Bibliographie des œuvres de Sagon. Loin d'imiter ceux qui trouvent tout irréprochable et veulent tout excuser chez l'auteur qu'ils éditent, nous nous sommes efforcé de rester équitable, en mettant autant de soin à chercher les défauts du nôtre et à les signaler, qu'à montrer l'utilité de la publication de son poème, tant pour l'histoire que pour la littérature de la Renaissance.

Sans doute, l'aphorisme poétique de Térentianus Maurus sera toujours vrai :

Pro captu lectoris habent sua fata libelli.

DE SILLABIS. *Carmen heroicum*, v. 258.

Mais, si la destinée d'un livre dépend de l'intelligence du lecteur, il faut reconnaître aussi que le soin de l'éditeur n'y est pas non plus étranger. C'est donc un devoir pour lui, surtout quand le texte a des difficultés réelles, de venir en aide au lecteur, en ne négligeant rien de ce qui lui paraît propre à mettre son auteur en pleine lumière. Sans cela, il s'exposerait à grossir le nombre de ces publications qui ne peuvent servir qu'à ceux qui voudront les refaire.

Tels sont les motifs des développements donnés à l'Introduction et aux Notes de ce petit poème inédit, qui renferme des obscurités de plus d'un genre, à côté de certains mérites historiques et littéraires.



THE  
LIBRARY  
OF THE  
MICHIGAN STATE UNIVERSITY  
EAST LANSING, MICHIGAN 48824  
U.S.A.

## INTRODUCTION.

---

### I. — BIOGRAPHIE DE SAGON.

Bien que le nom de Sagon ne figure pas dans la *Biographie universelle* de Didot, moins complète en cela que celle de Michaud, ce poète du xv<sup>e</sup> siècle n'a pas laissé d'avoir une certaine notoriété parmi ses contemporains. La preuve en est que La Croix du Maine, dès 1584, lui consacrait un article dans sa *Bibliothèque française*, où se trouvent, en très petit nombre, il est vrai, des détails biographiques et bibliographiques, répétés par tous les écrivains qui se sont occupés de Sagon, avec quelques additions dont la plupart sont des erreurs. Profitant des uns et rectifiant les autres, nous allons essayer, avant d'étudier le *Regret d'honneur féminin*, de donner une bio-

graphie de notre auteur un peu plus détaillée, sur quelques points, à l'aide des nouveaux documents que nous avons pu rencontrer.

Il y a des obscurités et des divergences sur bien des points, à commencer par l'orthographe de son nom. Ainsi, les uns l'appellent simplement François Sagon, et les autres, François *de* Sagon. Les Registres de l'archevêché de Rouen portent toujours, jusqu'à six fois, *François Sagon*, aussi bien que La Croix du Maine et Antoine du Verdier (1585), qui ont tant contribué à sauver son nom d'un complet oubli, tandis que les imprimeurs contemporains se partagent sur le *de*, que nous retrouvons en tête de notre manuscrit et dans un acte du Tabellionage de Rouen. Malgré cela, pour nous conformer à l'usage le plus général, nous lui supprimerons la particule.

Un point incontestable, c'est que François Sagon est né à Rouen. Mais à quelle date? Ses premiers biographes, La Croix du Maine, Du Verdier, l'abbé Goujet n'en ont rien dit. Depuis, la Biographie Michaud et M. Viollet-le-Duc ont placé sa naissance « au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, » ou bien « vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle. » (M. Th. Lebreton, *Biographie rouennaise*, p. 331.) Cette dernière indication doit être plus voisine de la vérité, puisque, dans la fameuse querelle de Sagon et de Marot, qui éclata en 1536, le valet Fripelippes, ou plutôt Marot lui-même, dit de Sagon, son adversaire :

*L'vn est un vieux resveur Normand<sup>1</sup>.*

L'abbé des Conards également, quelque Rouennais qui connaissait bien notre auteur, prend texte de l'âge de Sagon et de la Hueterie, son second dans cette lutte, pour leur conseiller la modération.

*Je ne dy pas que beufz  
Vous deux soyez, mais pour ce que tous deux  
Venez sur laage, et en vous escornant  
Vous nyrez plus de voz cornes cornant  
Et en serez plus conardz que cornuz<sup>2</sup>.*

Ce n'est pas d'un homme, qui n'aurait guère dépassé la trentaine, s'il était né « au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, qu'on aurait pu dire « qu'il était vieux, » ou bien « qu'il venait sur l'âge. » Il est donc plus vraisemblable que Sagon naquit à la fin du xv<sup>e</sup> siècle plutôt qu'au début du xvi<sup>e</sup>.

Nous ne trouvons rien ni sur l'enfance ni sur les premières années de notre auteur. Mais il est certain qu'après avoir reçu les ordres il fut attaché au diocèse de Rouen, comme le prouve le « Compte et Estat de Mathurin

<sup>1</sup> ŒUVRES DE MAROT, *Épître de Fripelippes valet de Marot, à Sagon.* Edition de Niort, 1596, p. 235.

<sup>2</sup> *Les Treves de Marot et Sagon, etc.*, réimpression Panckoucke, p. 7.

Sedille, trésorier de Mgr Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, de receipte, mise et despence par luy faictes, à cause dudit office. » Ce compte allait, pour chaque année, « du jour de la fête de Saint-Michel au jour de la semblable fête de l'année suivante. » Voici la mention qu'on y trouve :

« COMPTE DE 1529-1530 — A M<sup>e</sup> François Sagon, pour le sermon du Synode d'été. . . . 100 sous. »

Ce sermon du Synode d'été, le *senne*, comme on disait alors, s'adressait au clergé, *Ad clerum*, d'après la mention des registres, et « 100 sous » étaient habituellement attribués à l'orateur désigné par le choix de l'archevêque lui-même. Il prenait i'un dès jeunes prêtres les plus capables de son clergé, tant le sujet lui-même et l'emploi obligé de la langue latine devaient offrir de difficultés à l'orateur. Nous voyons donc, dans le choix de Sagon par l'archevêque de Rouen, Georges II d'Amboise, une forte présomption en faveur de sa science théologique et de son talent oratoire, loin d'en croire Fripelippes, qui songeait peut-être à ces sermons *Ad clerum*, quand il parle de ce

*Vieux resveur Normand  
Si goulu, friant et gourmand  
De la peau du povre Latin,  
Qu'il l'escorche comme vn mastin<sup>1</sup>.*

<sup>1</sup> ŒUVRES DE MAROT. Epître de Fripelippes, même édition, p. 235.



Dans cette assertion, lancée au milieu des ardeurs de la lutte, la passion tient certainement plus de place que la vérité. L'archevêque n'aurait jamais choisi un orateur qui eût apprêté à rire à son docte auditoire, s'il eût « escorché ce povre latin, » comme le prétend Fripe-lippes, c'est-à-dire Marot lui-même, juge d'ailleurs fort récusable en fait de latinité.

Cinq fois encore, en cinq années différentes, les mêmes registres de l'Archevêché redonnent le nom de Sagon, mais, malheureusement, sans aucune indication de motifs pour justifier le paiement des sommes mentionnées.

- « 1535-1536 — A François Sagon, 20 livres.  
 1538-1539 — A François Sagon, 10 livres.  
 1540-1541 — A François Sagon, 10 livres.  
 1541-1542 — A François Sagon, 10 livres.  
 1544-1545 — A François Sagon, 100 sous<sup>1</sup>. »

Le retour périodique de ces sommes, presque toujours les mêmes, donne à penser qu'il s'agit ou d'une rente ou d'une gratification pour des services rendus par Sagon, quand il eut quitté le diocèse de Rouen.

Peu de temps après avoir prêché le sermon du Synode d'été devant le clergé de Rouen (1530), Sagon attirait sur

<sup>1</sup> Indications dues à l'obligeance de M. Ch. de Beaurepaire. — Voir son *Inventaire des Archives de la Seine-Inférieure*, série C. — Archevêché de Rouen. — Articles 231, 121, 124, 128, 130, 133.

lui l'attention de ses compatriotes d'une autre manière. L'antique Confrérie de l'Immaculée Conception, qui comptait déjà quatre cents ans d'existence, ajoutant un caractère littéraire à son caractère religieux, avait établi, en 1486, sous le nom de Puy de l'Immaculée Conception ou de Puy du Palinod, des prix pour ceux qui voudraient composer des pièces de poésie en l'honneur de l'Immaculée Conception. La jeunesse lettrée de Rouen et de la Normandie se fit alors, et jusqu'aux derniers jours de l'existence de l'Académie des Palinods, un devoir de disputer les palmes qu'elle accordait. C'était, pour les jeunes talents, un moyen de se faire avantageusement connaître de leurs compatriotes.

L'un des premiers Sagon s'y présenta, au moins quatre fois, de 1531 à 1535. L'indication de celles de ses poésies couronnées au Puy de Rouen est fournie par un petit volume d'une grande rareté, contenant deux ouvrages de lui, sous les deux titres suivants : *Le Triumphe de grace et prerogative d'innocence originelle, sur la conception et trespas de la Vierge esleue mere de Dieu, composé par Sagon*, et, à la suite, un *Recueil moral d'aucuns Chants Royaux, Balades et Rondeaux, de Sagon, presentez et premiers a Rouen, a Dieppe et a Caen, Par luy adressé a Venerable religieux, Domp Richard Ango, prieur de Beaumôt en Auge son oncle*. L'impression est de 1544<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir plus loin la BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES DE SAGON.

C'est là que se trouvent les pièces suivantes, dont nous relevons les titres, dans l'ordre où elles y sont imprimées, et qui montrent en Sagon un brillant lauréat des Palinods de Rouen et de la Normandie.

« Chant royal qui triompha de la palme au puy, tenu à Rouen, 1531.

« Chant royal, Caen, 1532.

« Chant royal qui remporta à Dieppe le prix de la Couronne. (Pas de date.)

« Balade qui remporta le prix de la Rose à Rouen l'an 1535.

« Balade, prononcée par l'auteur rendant grace au puy des palinodz de Rouen, où il auoit eu le pris de la palme, l'an precedent, et la rendoit comme il est de coutume<sup>1</sup>.

« Rondeau premie du pris de l'anneau ou signet à Rouen 1533. »

Sagon débutait sur le même théâtre qu'une foule d'autres jeunes Normands de son époque. Tasserie y avait été couronné sept fois; Jean Parmentier, de Dieppe, trois fois, de 1517 à 1528; et Jacques Le Lieur, de Rouen, deux fois, de 1518 à 1522. Sagon le fut trois fois, à Rouen, d'après les indications ci-dessus, et quatre fois, comme on le verra plus loin, au dire de Sagon lui-même.

<sup>1</sup> « Les signes des prix étaient remis aux lauréats, puis échangés, dans les premiers temps, contre de l'argent. » M. Ballin, *Notice historique sur l'Académie des Palinods (de Rouen)*, p. 38.

A son début dans la carrière poétique, Sagon n'hésita pas à consulter Marot sur un Chant royal destiné aux Palinods de Rouen, et celui-ci s'empressa de se rendre à son désir, comme il nous l'apprend, sous le couvert de l'indiscret valet Fripelippes. Son maître lui fait dire, en s'adressant à Sagon :

*Vrayment il me vient souvenir  
 Qu'un jour vers luy te vy venir  
 Pour vn chant Royal luy monstrar,  
 Et le prias de l'accoustrer,  
 Car il ne valloit pas vn œuf.  
 Quand il l'eust refait tout de neuf,  
 A Rouan gaignas (povre homme!)  
 D'argent quelque petite somme,  
 Qui bien à propos te survint,  
 Pour la v. . . . ., qui te vint.*

En ce cas, Marot aurait contribué à procurer à Sagon une victoire qu'il n'avait pu, dix ans auparavant, obtenir pour lui-même, quand, en 1521, il était entré en lice avec son père, aux Palinods de Rouen. Jehan Marot fut couronné pour un Chant royal dont le refrain est :

*Lhumanite ioincte a diuinite<sup>1</sup>.*

<sup>1</sup> *Notice historique sur l'Académie des Palinods*, par M. A.-G. Ballin, pages 48-51.

Mais Clément n'obtint pas le prix pour le Chant royal qu'il avait également présenté, avec ce refrain :

*La digne Couche, ou le Roy reposa.*

Ce serait donc en 1531 que Marot aurait corrigé le Chant royal composé par son futur adversaire, en l'aidant ainsi à obtenir le prix de la Palme, rachetable par par cent sous tournois. Le vers palinodique, faisant allusion à la Vierge, est :

*La perle ronde, orientale et fine.*

L'autre Chant royal, *prémié* (récompensé) à Rouen, deux ou trois ans plus tard, *bâtelé partout*, est trop entortillé et trop peu intelligible pour que Marot l'ait jamais corrigé<sup>1</sup>.

Cependant le reproche adressé à Sagon de s'être fait aider par Marot dans la confection du Chant royal couronné aux Palinods de Rouen, fut vivement relevé dans le : *Rabais du caquet de Fripelippes et de Marot dict Rat pellé. Faict par Matthieu de Boutigni, paige de François de Sagon, secrétaire de l'abbé de Saint-Ebrvroult*. Matthieu de Boutigni n'est pas plus le page de Sagon que Fripelippes

<sup>1</sup> Voir, pour plus de détails, la *Deuxième suite à la Notice historique sur l'Académie des Palinods*, par M. A.-G. Ballin, pages 14 et 15.

n'est celui de Marot. C'est Sagon lui-même qui repousse le reproche de tout concours prêté par Marot, et son démenti catégorique passe par dessus la tête du pseudo-valet pour frapper le maître en pleine face.

*Et tu vas dire, homme rude et champestre  
Que par moyen de ton ignorant maistre  
Le mien gagna la Palme de Rouen.  
Va savetier chercher du cordouen,  
Pour bobliner tes souliers ou pantoufles  
Et ne te joue à mon maistre sans moufles.  
Rouen a veu triumpber ce François  
Sur son theatre, et Marot nulle fois,  
Et si y fut avec sa muse vaine,  
Mais il perdit et son temps et sa peine,  
Veux que jamais n'y gaigna un seul prix,  
Où, pour sallaire et bruiet des bons espriz,  
Sagon a eu Palme, Lys, Signet, Rose,  
Avec la grace en iceulx prix enclose<sup>1</sup>.*

*La Palme* est pour le Chant Royal de 1531, et c'est là que Marot avait échoué pour un Chant royal.

*Le Lys*, le quatrième prix, dont nous n'avions pu trouver la trace, était accordé au CHANT ROYAL OU DÉBATTU.

Quant au dernier vers :

*Avec la grace en iceulx prix enclose,*

<sup>1</sup> ŒUVRES DE MAROT, édit. de Lenglet du Fresnoy. — *Recueil des Pièces du Différend*, etc. T. IV, p. 457.

« La grâce » indique peut-être ici plutôt l'argent que l'honneur ; car, ainsi qu'on l'a vu, « dans les premiers temps, ces prix remis aux lauréats étaient échangés contre de l'argent <sup>1</sup>. »

Voici, d'après les anciens statuts, la désignation et la valeur des prix obtenus par Sagon :

• CHANT ROYAL, *la Palme*, rachetable par cent sous tournois ;

« CHANT ROYAL OU DÉBATTU, *le Lys*, rachetable par soixante sous tournois ;

« BALLADE FRANÇAISE, *la Rose*, rachetable par trente-cinq sous tournois ;

« RONDEAU, *le Signet d'or*, ou affiquet, rachetable par vingt cinq sous tournois <sup>2</sup>.

En voyant Marot reprocher à Sagon la « quelque petite somme d'argent » qu'il « gagna aux Palinods de Rouen », et Sagon lui-même insister sur la « grâce en iceux prix enclose », c'est-à-dire l'argent donné en échange du signe attaché à chaque prix, il nous semble que Sagon fut un poète besogneux, cherchant à grossir

<sup>1</sup> Voir, plus haut, la note de la page 7.

<sup>2</sup> M. Ballin, *Notice historique sur l'Académie des Palinods*, pages 38-39.

ainsi ses modestes moyens d'existence, en attendant qu'il eût trouvé un Mécène, comme la mode commençait à s'en établir.

Nulle part il n'a avoué, par fierté sans doute, ses besoins d'argent; mais l'humilité le porta à se faire surnommer « l'Indigent de sapience », bien que né dans un pays qui passait pour en être largement doté. Nous répétons ce fait, après plusieurs biographes, sans avoir encore rencontré le texte qui le justifie.

La date de 1535, celle de son dernier prix pour une Ballade, le prix de la Rose, nous paraît marquer l'une des dernières années où il fut régulièrement attaché au diocèse de Rouen. Il passa bientôt dans celui de Lisieux. En tête de son *Coup d'Essay*, qui est de 1536, il prend le titre de « Secrétaire de l'abbé de Saint Eburoul ». Cet abbé, Félix I<sup>er</sup> de Bric, de la maison des seigneurs de Serrant en Anjou, avait obtenu du pape Jules II, le 11 décembre 1503, la commande de la belle et riche abbaye de Saint-Evrault<sup>1</sup> (Orne, arr. d'Argentan, cant. de la Ferté-Fresnel). Sagon restera jusqu'à la fin de ses jours le secrétaire de ce protecteur, et en gardera le titre dans ses divers ouvrages, sans jamais y joindre ou lui substituer celui des cures dont il fut pourvu.

C'est pendant qu'il exerçait les fonctions de secrétaire

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, t. XI, p. 828.



auprès de l'abbé de Saint-Evroult, qu'éclata la querelle à laquelle Sagon doit d'avoir échappé à un plus complet oubli. Mais l'inimitié des deux poètes venait de plus loin, comme le prouve le résumé de ce qu'on lit à ce sujet dans la petite pièce de vers ayant pour titre : *Le Différend de Marot et de Sagon*<sup>1</sup>.

Les causes de cette lutte ont donné lieu à bien des explications diverses. Pour les uns, Sagon a visé à la célébrité, en cherchant querelle à un poète illustre. D'autres ont supposé qu'il aspirait à remplacer Marot dans ses fonctions de valet de chambre auprès de François I, oubliant que sa qualité de prêtre ne le lui permettait pas, et que cette imputation est formulée par Marot lui-même contre un autre champion de cette guerre de plume. Huet ou la Hueterie. Pour nous, la cause de la querelle est toute religieuse, et elle naquit de l'état des esprits en France, après l'apparition de la Réforme, et la publication par Marot de sa traduction en vers français des trente premiers psaumes dédiés à François I. Pendant cette lutte, religieuse avant tout, il fut encouragé par

<sup>1</sup> Voir *Pièces justificatives, I*. — La pièce de vers est citée dans les *Oeuvres de Clément Marot*, (par Lenglet du Fresnoy,) à la Haye, chez P. Gosse et J. Neaulme, M.DCC.XXXI, 4 vol. in-4°. — Le tome IV donne ce titre plus complet : *Recueil de pièces du différend de Clément Marot, François Sagon et la Hueterie; avec les Apologies pour ou contre. Sur l'imprimé in-16. Paris, 1538 et autres éditions.*

l'abbé de Saint-Evrault, Félix de Brie, qui lui aurait promis, comme récompense de son zèle, la cure de Soligny. Fripelippes le dit à Sagon en termes formels, en un passage de son *Épître*, où il menace cet abbé des foudres poétiques de son maître, très bien instruit de la conduite de ce dernier.

*Car il sçait tout : et sçait comment  
Te fit expres commandement  
De t'en aller mettre en besogne  
Pour composer ton coup d'yvrongne :  
Ce que lui accordas, pour veu  
Qu'en aprestu serois pourveu  
De la cure de Soligny<sup>1</sup>.*

Cédant donc à son ardeur religieuse, Sagon ne craignit pas, en 1536, d'attaquer directement Marot, alors en exil volontaire à Ferrare, en lançant contre lui la pièce que Fripelippes vient de qualifier si durement. Ce fut le *Corp d'essay de Francoys de Sagon, secrétaire de l'abbé de Saint-Eburoul, contenant la response à deux epistres de Clément Marot, retiré à Ferrare. L'une adressante au Roy tres chrestien. L'autre à deux damoysele seurs. Vela de quoy*<sup>2</sup>. Il en

<sup>1</sup> *Oeuvres de Marot*, même édition, p. 241.

<sup>2</sup> Pour la fin du titre fort étendu, suivant l'habitude des écrivains de cette époque, Voir la BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES DE SAGON, à la fin de l'*Introduction*.

résulta une guerre de plume des plus violentes qui dura deux ans, de 1536 à 1538<sup>1</sup>.

Voici comment le ton et le fond de la polémique, où Sagon fut l'agresseur, ont été jugés : « Défenseur de la Sorbonne, prôneur de ses lumières, Sagon met tout son talent à poursuivre ce qu'il appelle « le venin, la peinture et les erreurs de Marot. » A l'entendre, il n'y a pas de fauteur plus dangereux de l'hérésie. On dirait que tout le mal vient de lui, qu'il est pire que Luther. N'a-t-il pas outragé les vénérables suppôts de la justice ? Il est le « porte-guydon, le guyde, le pourtraict, l'exemple de tout le mal. » Il a « mengé en karesme du lard. » L'honneur de François I<sup>er</sup>, sa justice exigent qu'on punisse l'arrogant parler de ce Marot « qui a fait tomber le peuple ignorant en faute. » Qu'importe à la France que Marot soit exilé ? Y perd-t-elle quelque chose de sa gloire et de son renom ? Parce qu'un fou l'appelle ingrate, en est-elle diffamée ? Qu'il redoute bien plutôt la justice « qui va droit et d'un seul pied ne cloche, tenant dans sa dextre sa droite espée, dont oncques ne fut personne à tort frappée. »

« Comme si ce n'était pas assez de ses plaintes, il

<sup>1</sup> Cette querelle littéraire, où l'on compte plus de quarante pièces de part et d'autre, exigerait des développemens assez étendus, avec la réimpression des principales pièces, textes et caricatures. Nous ne pouvons que l'esquisser ici.

appelle, pour écraser Marot, pape, cardinaux, gens d'église, religieux, potentats, jusques aux dames, jus- qu'aux damoiselles, pour le confondre et l'abimer 1. »

Sagon avait apostrophé grossièrement son adversaire :

\* *O povre sot, povre beste insensée....*  
*. . . . . Ô povre pou éthique,*  
*Quel ver te poingt, ou te picque le cueur.*

Et autres aménités pareilles. Fripelippes lui répond plus grossièrement encore, comme un vrai valet, en l'appelant, lui et ses partisans, « des jeunes veaux, de povres bestes, de vieux asnes. » Leurs vers ne sont « qu'ivrogneries et rimasseries. » Sagon devient un « Sagouyn, un veau, l'âne de Balaam, une chouette, un oyson, une rane (grenouille), et même un « naveau » (navet). Ce n'est donc pas seulement d'aujourd'hui que les vivacités de la polémique passent successivement du règne animal au règne végétal, pour mieux injurier un adversaire. Toutes ces gentilleses, dont Sagon avait donné le premier l'exemple, se retrouvent dans la seule *Épître de Fripelippes, valet de Marot, à Sagon* 2.

L'affaire fit du bruit à Rouen, et nous en citerons pour

<sup>1</sup> *Histoire de la Littérature française depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, par Charles Gidel, pages 80-81.

<sup>2</sup> *Œuvres de Marot*, édit. de Niort, 1596, pages 234-241.

preuve : l'*Appologie faicte par le grant abbé des Conards sur les inuectiues Sagon, Marot, La Hueterie, pages, valets, bracquets, et cætera*. Elle fut suivie de la *Respōse à l'abbé des Conards de Roven* (1537). Puis vint *La première leçon des Matines ordinaires du grand abbe des Conards de Roven, souverain monarque de l'ordre : contre la respōse faicte par ung Conard a l'apologie d'edict abbe*. En 1537<sup>1</sup>.

Dans la chaleur du débat, un des « Marotins » ou « Maroteaux » (car l'un et l'autre se disaient) n'avait pas hésité à enterrer le chef des « Sagontins, » tout vivant, en lui faisant l'épigramme que voici :

#### EPITAPHE DE FRANCOYS SAGOVIN

DICT SAGON.

*Areste toy passant par ce lieu cy,  
Si tu veulx voir de terribles merveilles  
Icy repose un corps humain transsy,  
Qui iadis eust au chef plusieurs cervelles.  
Comment cela? Or ne t'en esmerveilles,  
Car ce gros bueuf avoit semble groing  
Que le marmot, qu'on nomme Sagouyn  
Puis quant le monde eust veu de son cerveau,*

<sup>1</sup> Ces pièces ont eu l'honneur d'une magnifique réimpression, *A Paris de l'imprimerie de Panckoucke, rue des Poitevins, 14*, en c10 19 CCCLIV. Nous remercions notre président, M. Lormier, de nous l'avoir fait connaître, en nous confiant son exemplaire, sur vélin.

*Il fut jugé que ce gentil babouin  
Tenoit autant de l'asne que du veau<sup>1</sup>.*

Les rieurs n'étaient plus, depuis longtemps, du côté de Sagon, que son caractère de prêtre semblait devoir éloigner du ton qu'il apporta, le premier, dans cette polémique.

La seule explication plausible, c'est que, secrétaire de l'abbé de Brie, qui paraît l'avoir poussé dans la lutte, prêtre sans emploi, qui n'avait pas encore charge d'âmes, obéissant d'ailleurs à ses sentiments personnels et au désir de complaire à son maître, il se laissa facilement entraîner au-delà d'une sage mesure dans ses attaques. En cela, il eut grand tort ; car, s'il est une polémique infiniment respectable, quand elle est affaire de conscience, il en est une autre infiniment regrettable, quand elle est affaire de parti, parce qu'alors on oublie trop aisément qu'un chrétien, un prêtre surtout, ne doit pas se permettre des imputations injurieuses, et que la haine du péché n'excuse jamais de grossières injures contre le pécheur.

Le ton de Sagon, dans cette polémique, lui fit perdre des partisans, des amis, qui allèrent même grossir le

<sup>1</sup> OEUVRES DE MAROT, édit. de Lenglet Dufresnoy, t. IV, p. 542, dans le *Recueil des pièces du Differend de Clement Marot, François Sagon et la Hueterie.*

parti contraire. Une lettre qu'il adressa pendant la lutte à Jean Bouchet<sup>1</sup>, procureur à Poitiers, historien et poète à ses heures, nous apprend la défection d'un certain Germain Colin Bucher, dont notre auteur dit, avec regret :

*Il m'a blasmé, et a prins la defense  
De son Marot, qui Dieu et monde offense.*

Pour le remplacer, Sagon tentait par son Epître de gagner Jean Bouchet à son parti ; mais il n'en tira qu'une réponse fort mesurée, aboutissant à une déclaration de neutralité :

*Quant est de moy i'en quitte la partie,  
Je suis amy de tous en charité,  
L'entends de ceulx qui suyuent verité.  
Il me desplait de veoir vous trois en picques,  
Et dont aulcuns par brocars satyriques  
En lieu de paix ont tendu vous mouuoir  
A plus grand guerre et grand discord auoir 3.*

Repoussé de ce côté, il fut plus heureux auprès de Françoise de Foix, comtesse de Chateaubriand, qui le

<sup>1</sup> Voir, plus loin, la BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES DE SAGON.

<sup>2</sup> Un renvoi donne : « Marot, Sagon et la Hueterie (ou Huet). »

<sup>3</sup> *Epistres familières du Trauerseur*, 1545. Epître CIX, feuillets lxxii et lxxiij.

soutint pendant cette lutte. Suivant M. de Lescure, « Marot aurait été le poète ordinaire de Françoise de Foix, son confident, son secrétaire intime, à qui elle devait elle-même faire infidélité pour Sagon 1. » Nous ne savons si le fait est authentique pour Marot, mais il est certain que la dédicace d'un livre de ses EPIGRAMMES, en 1530, le RONDEAU adressé : *A Monsieur de Belleuille, qui lui transmit une Epistre parlant de Madame de Chateaubriant*, et une EPISTRE envoyée : *A Guillaume du Tertre, secrétaire de Monsieur de Chateaubriant* prouvent que Marot avait des rapports avec le mari de Françoise de Foix 2. Un passage de cette dernière Epitre est le seul où il soit question d'elle. Parce que le secrétaire de son mari avait envoyé des vers à Marot, celui-ci a cru devoir adresser une Epitre au secrétaire Guillaume du Tertre, et non transmettre verbalement sa réponse par le secrétaire de Montejan, en faisant ainsi l'éloge du comte et de la comtesse de Chateaubriand.

*Car la maison ou Dieu t'a voulu mettre  
Digne te rend, et plus que digne au Monde,  
Non que Marot, mais Maro, te responde.  
Que pleust a Dieu, que tant il me fait d'heur,  
Qu'ores ie puisse escrire au serviteur*

1 *Les Amours de François 1<sup>er</sup>*, 2<sup>e</sup> édition, p. 157.

2 *Œuvres de Marot*, édit. de 1596, pages 368, 337 et 169.



*Propos, qui fust si fort plaisant au maistre,  
Que mal plaisant ne peust à la Dame estre<sup>1</sup>.*

Quand il écrivait ces vers, Marot n'était ni « le poète ordinaire, ni le confident, ni le secrétaire intime » de la comtesse, et nous doutons qu'il l'ait jamais été. Tout au plus aurait-il pu l'être momentanément du mari.

Mais un fait bien constant, c'est que Sagon fut accueilli avec faveur, à une époque indéterminée, par la comtesse de Chateaubriand, comme on le voit par maint passage de son poème, le *Regret d'honneur féminin*, composé après la mort de sa protectrice, pour célébrer ses vertus. L'un de ses motifs pour faire l'éloge de cette dame est l'appui qu'elle lui prêta contre Marot. Il doit l'entreprendre,

*Veu qu'en viuant, me donna de bon zelle  
Faueur, tesmoing Sepeaux la damoysselle,  
Qui peust bien veoir, qu'ung moys auant sa mort  
En sa doulleur me donna grand confort  
Contre l'effort de marotins alarmes<sup>2</sup>.*

C'est donc en septembre 1537, au plus fort de la lutte, que la dame de Chateaubriand consola Sagon, en le soutenant contre les attaques de Marot et de ses partisans.

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 174.

<sup>2</sup> Voir, plus loin, le texte du *Poème*.

Si ce passage fait honneur à la reconnaissance de notre auteur, il montre aussi toute la peine qu'il ressentit de « l'effort des marotins alarmes. » Cette lutte dut profondément troubler sa tranquillité, car le succès final ne fut pas de son côté. Marot, dès le début, caché derrière Fripelippes, son valet imaginaire, tout en répondant sur le même ton à son adversaire, eut toujours sur lui l'avantage de le faire avec plus de finesse, d'agrément et de légèreté de style, au milieu de tant d'attaques directes, de ces violentes personnalités, dont le ton allait croissant avec l'animation des partis.

Voilà une révélation toute nouvelle, due à notre poème, que cette intervention indirecte de la dame de Chateaubriand soutenant Sagon contre Marot.

Mais ce n'est pas la seule preuve de leurs rapports qu'on y trouve. Pour être en état de rappeler ses qualités physiques et morales, et de venir longuement,

*De son esprit faire ouverture,*

il fallait avoir vécu dans l'intimité de la comtesse.

Par plusieurs autres passages, on voit que Sagon avait été témoin des soins qu'elle avait donnés à l'éducation de son neveu et de sa nièce, Henri de Foix, seigneur de Lautrec, et Claude de Foix, comtesse de Laval, restés orphelins. C'est à elle qu'ils doivent leurs vertus.

N'est-ce pas un familier (un *domestic*, comme on disait alors), un directeur peut-être, qui a pu dire :

*Je puis bien escrire en ce lieu  
Que du desir quelle eust a Dieu  
Ensuyuit par doctrine saine  
Vne Katherine de seine.*

Enfin, Sagon aurait bien pu savoir indirectement qu'elle possédait l'italien, l'espagnol, avec une certaine teinture du latin et une grande habileté dans l'art d'expliquer les devises. Mais il fallait avoir vécu longtemps près d'elle, pour porter de son savoir le témoignage tout personnel, que le poème contient sur le talent de cette dame à parler de poésie.

*Je seray par expérience  
Tesmoing de sa haulte science.  
I'en puis bien dire a mon aduis  
Ce que ien sçay par son deuis,  
Auquel trouuay avec fortune,  
En son viuant heure opportune  
Tant que i'oy par plusieurs foyz,  
La dame Francoise de Foix,  
Parler de plus haulte pratique  
Que Sapho en l'art poétique.*

Notre auteur n'était donc pas le premier venu, pour être admis dans la société, dans l'intimité de François de Foix et de plusieurs autres personnages marquants de la Bretagne et de l'Anjou, dont ses vers ont également conservé le souvenir.

Après sa lutte contre Marot, Sagon laissa complètement de côté ses allures batailleuses, pour ne plus écouter que la voix de l'amitié, qui lui inspira des vers bien différents des premiers, peu satisfait, sans doute, de la triste célébrité qu'ils lui avaient value.

« Dans les poésies dont Marot est l'objet, Sagon parle quelquefois de noble homme Guy Morin, seigneur de Loudon, avec qui il était lié d'amitié. Il perdit cet ami, à la fin de juillet ou le premier août 1536, Morin ayant été tué à l'armée devant Turin, dans un âge peu avancé. Sagon ne se contenta pas de le regretter, il fit imprimer en 1537, à Paris, une traduction que Morin avait faite du traité d'Erasmus : *De la préparation à la mort*, et il y joignit un *Discours en vers françois de la vie et mort accidentelle du Traducteur avec son Epitaphe*. Le discours a environ mille vers : il est presque tout historique et il peut suffire à ceux qui sont curieux de connaître la famille, la vie et les actions de Guy Morin. Du reste, il n'y a nulle invention dans ce poème, et la versification en est plate et souvent défectueuse <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet, t. XI.

Voici les vers placés au verso du titre :

*Plorez mes vers, mes yeulx fondez en larmes.  
Cueur esbahy, sonne mortelz alarmes  
Pour Guy Morin, iadis sieur de Loudon,  
Que mort renuerse avec ses noires armes  
Au lict d'hōneur des gentiz hommes d'armes  
Plorez donc tant que de gloire ait le don.*

Notre auteur a deux mérites, dont l'abbé Goujet n'a rien dit. Il est très méthodique dans la composition de ses œuvres. Cela ressort de la division de son DISCOVERS ainsi donnée : 1° *Bref argument en forme d'Epithome* ; 2° *Proposition* ; 3° *Invocation* ; 4° *Narration* ; 5° *Rondeau à l'honneur dudict défunct* ; 6° *Epitaphe*. La fin de l'Epitaphe est :

*« Icy fut mis apres qu'il fut occis  
Le tiers iour d'Aoust, mil cinq cens trente six. »  
« Vela de quoy.  
FRANCOYS DE SAGON. »*

Il a aussi un mérite qui a échappé à cet abbé, celui d'une versification plus savante et plus régulière que celle de ses contemporains, sur laquelle nous reviendrons.

L'amitié ou la reconnaissance lui conseillera encore, le reste de sa vie, de faire des vers en l'honneur des

familles qui le protégeaient, quand elles viendront à perdre quelques uns de leurs membres. C'est un genre qu'il avait inauguré avec le *Regret d'honneur féminin*, pour célébrer les vertus de la comtesse de Chateaubriand, et qu'il n'abandonna plus. Telles sont ses *Épithes* en vers français *de la famille de Brie de Serrant*.

Le nom de leur auteur serait probablement resté ignoré, sans ce passage de la courte notice que La Croix du Maine a consacrée à Sagon, dès le xvi<sup>e</sup> siècle. « Il a composé, dit-il, tous ou la plus grande partie des épithes qui se voient en la chapelle du château de Serrant en Anjou, à trois lieues d'Angers, faits en l'honneur des sieurs dudit Serrant, surnommés de Brie, qui est une fort ancienne et très noble maison <sup>1</sup>. »

Dans ses Remarques sur la Vie de Guillaume Ménage (pages 307-315), Gilles Ménage a placé un chapitre intitulé : « Sommaire de la généalogie de la maison de Brie », moitié prose, moitié vers. On y trouve un exposé généalogique, suivi d'épithes en vers français de dix syllabes, chacune d'elles ayant de quinze à seize vers. Elles sont au nombre de onze, cinq pour les hommes de cette maison, cinq pour les femmes qu'ils ont épousées, et une pour le fils de Gilles de Brie et Anne Giffard, nommé

<sup>1</sup> *Les Bibliothèques françaises de la Croix du Maine et de Du Verdier, sieur de Vauprivat*. Nouvelle édition. M. DCC. LXXII, t. I, p. 237.

Ponthus de Brie. La voici comme spécimen de toutes les autres. C'est le mort qui parle :

*L'heur de fortune en haut me fit lever.  
 Nature aussi m'a fait noble approuver :  
 Dont gloire humaine au monde ay recouverte.  
 Mais Mort; pour l'une et l'autre treuver;  
 Comme le vent de l'automne en hyver  
 Fait choir la feuille en esté toute verte;  
 Ma chair sous terre en Fevrier a couverte  
 Tiers jour du mois : jour suivant Blaise Martyr.  
 O donc, Lecteur, pour de moy t'avertir,  
 J'eus nom PONTIUS; de vie tant loyalle,  
 Que fus par Lettres et par grace Royalle  
 Du Roy Louis Unziesme chambellan.  
 Dedans Serrant ma Lettre en garde l'an.  
 Pour démonstrer la chose véritable,  
 De mil cinq cent, oltre trois, sera l'an<sup>1</sup>.*

A la suite de cette citation, Gilles Ménage ajoute :  
 « Et cet épitaphe est le dernier de ceux des seigneurs de Brie de Serrant, qui sont dans l'église de Saint-Georges. Ces épitaphes, au reste, ce que peu de personnes savent, ont été faits par François Sagon. Je l'ay appris de cet endroit de la Bibliothèque de La Croix du Maine. » Puis

<sup>1</sup> *Vita Petri Ærodi*, etc , pages 311-312. — Voir la BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES DE SAGON, ci-après.

vient un résumé de l'article de ce dernier sur Sagon, dont la fin a été citée plus haut <sup>1</sup>.

On comprend que notre poète, secrétaire de l'abbé de Saint-Evroult, Félix de Brie, ait voulu lui complaire et gagner ses bonnes grâces, en faisant en vers les épitaphes des divers membres de sa famille, pour être gravées sur le marbre et placées dans la chapelle du château de Serrant, suivant La Croix du Maine, ou de l'église de Saint-Georges, suivant Gilles Ménage. Ces vers en l'honneur de la famille de Brie ne furent imprimés que plus d'un siècle après la mort de Sagon.

Il n'en fut pas de même d'autres vers concernant encore une famille célèbre de l'Anjou. Pendant que les Français, guerroyant en Italie contre les Impériaux, assiégeaient Carignan, le comte d'Enghien, par une attaque aussi imprévue qu'impétueuse, avait remporté sur l'ennemi la brillante victoire de Cérisoles en Piémont (14 avril 1544) ; mais plusieurs membres de la noblesse française y avaient trouvé la mort, et l'une des victimes, qui se rattachait à la famille Errault, devint, avec deux autres compagnons d'armes, l'objet des chants de Sagon.

L'année même de la bataille, il publia : *La Complaincte de trois gentilzhommes françoys, occiz et morts au royage de*

<sup>1</sup> Voir ci-dessus, p. 26.



*Carrignan; bataille et journée de Cérizolles.* « Ces trois gentilshommes sont le seigneur d'Acyer, grand Ecuyer de France, qui se *complaint*<sup>1</sup> de la mort de son fils, tué à la journée de Cérisoles; M. de Chemens, neveu de François Errault, chevalier, seigneur de Chemens, qui fut destitué de la dignité de garde-des-sceaux en 1544; et le seigneur de Barbezieux, Gilbert de la Rochefoucauld, grand sénéchal de Guyenne. Ce seigneur ne fut pas tué à la journée de Cérizolles, mais il mourut à Lyon, à son retour en France. Aussi s'en plaint-il avec beaucoup d'amertume<sup>2</sup>. Ces plaintes sont entremêlées de quelques autres pièces qui ont rapport au même sujet. Par exemple, après la plainte sur la mort de M. de Chemens<sup>3</sup>, Sagon pleure la même mort dans un dixain et console Mademoiselle de Loudon, cousine du défunt, dans une Epître morale qu'il lui envoie, et ses autres parents par d'autres vers qu'il leur adresse. La plainte sur la mort de M. de Barbezieux est pareillement suivie d'un rondeau *Du Moyen de bien mourir*, d'une autre complainte où la veuve de M. de Barbezieux exprime ses re-

<sup>1</sup> Allusion au titre de l'une des pièces de cet ouvrage : *Complainte du seigneur d'Acyer grand escuyer de France, sur la mort de son filz unique, occiz en fleur de ieunesse deuant Carrignan.* — F. B.

<sup>2</sup> Sagon a introduit dans ce Recueil une : *Complainte du seigneur de Barbezieux, parlant apres mort a ses amys uiuantz.* — F. B.

<sup>3</sup> Elle a pour titre : *De Chemens occys deuant Carrignan a Monsieur de Chemens, garde des sceaulx de France, oncle du defunct.* — F. B.

grets, de plusieurs quatrains sur la mort, de quelques Huitains, Dizains et Rondeaux sur le même sujet, et d'un *Colloque* long et ennuyeux entre *Rien du Monde* et *Tout du Monde*<sup>1</sup>, où il est encore question de la mort en général, et de celle de M. de Barbezieux en particulier. Et comme le Recueil devait être consacré aux chants funèbres, Sagon le finit par diverses pièces sur la mort de Claude de Brie de Serrant, qui fut enlevé peu de temps après sa naissance<sup>2</sup>. »

Ces *Plaintes*, ces *Complaintes*, récits naïfs ou plaintifs d'une action réelle ou imaginaire, ayant son exposition, ses péripéties et son dénouement, étaient alors une œuvre sérieuse, dont on retrouve de nombreux échantillons. L'intention du poète était d'intéresser ou d'édifier les esprits, avec le secret désir de complaire aux familles dont il célébrait les morts. On peut bien croire que toutes ces productions avaient un but intéressé; mais pourquoi le cœur ne les aurait-il pas aussi inspirées? Tout imparfaites qu'elles sont, elles semblent bien préférables aux pièces de la lutte contre Marot; car, les revers engendrant l'injustice, le ton de ces dernières laisse fort à désirer,

<sup>1</sup> Le titre complet est : *Colloque funebre apres la mort de monsieur de Barbezieux pere du dernier deffunct : par le dict Aulheur, à la requeste d'une dame de la Court estant par alliance Bien du Monde a son Tout le Monde.* — Et non *Tout du Monde.* — F. B.

<sup>2</sup> L'abbé Goujet, *Bibliothèque française* (1747), t. XI, pages 100-101.

tandis que, dans les premières, le cœur de Sagon paraît s'être soulagé de tous les sentiments qu'exprime l'esprit.

Dans ce Colloque funèbre, comme dans le *Regret d'honneur féminin*, l'acteur (l'auteur) fait sa partie, et *Rien du Monde et Tout le Monde* lui donnent la réplique. On y retrouve aussi les vieilles formes de notre poésie : Lai, Ballade, Chanson, Epitaphe et Complainte, avec la devise ordinaire de Sagon, pour terminer ses ouvrages :

VELA DE QUOY.

Malgré les attaques de Fripelippes, qui l'accuse « d'escorcher le latin comme un mastin, » le choix de l'archevêque d'Amboise, pour prêcher dans le synode d'été, nous a paru tout à l'honneur de Sagon, et il dut avoir, hors de Rouen même, une certaine réputation comme orateur sacré.

Ainsi, vers 1536, Jean Bouchet, procureur de profession, à Poitiers, mais historien et poète des plus féconds, ayant reçu de Sagon une *Epistre* en vers, n'hésite pas à dire en tête de sa réponse :

*Va lettre va declairer ton iargon  
A l'orateur maistre Francoys Sagon.*

<sup>1</sup> *Epistres familiares du Trauerseur*, 1545. In-f<sup>o</sup>, feuillet lxxiiij.

De plus, nous avons retrouvé de lui une *Oraison funebre faite es exeques de feu messire Philippes de Chabot, grand admiral de France, de Bretagne et de Guyenne*. Aucun auteur, aucun bibliographe ne l'a citée. Comme cet amiral est mort, le 1<sup>er</sup> juin 1543, c'est peu de temps après que Sagon a dû la faire pour les « exeques » (funérailles, *exsequiæ*) de cet amiral célèbre. Elle est loin d'être réellement éloquente ; mais elle vaut bien celles que l'on faisait alors. Comme les grands orateurs de la chaire, au siècle suivant, Sagon débute par un texte de l'Écriture sainte, d'où il tire sa proposition : « In pace in idipsum, dormiam et requiescam ; quoniam tu domine singulariter in spe constituisti me. Psal. 4. » Puis viennent l'exorde et la division en deux parties, dont il rappelle méthodiquement le texte latin. Au haut d'un feuillet, on lit : « S'ensuyt la seconde proposition du mort vivant : Quoniam tu domine singulariter in spe constituisti me. » Enfin l'oraison funèbre se termine par ces mots :

« A tant faiz fin, attachant a son tombeau, ce petit distichon.

## DISTICHON.

« *Vt Syrenes, pelagi rabiem, nemesisque Philippus  
Vicit, ad æthereos appulit ipse sin! (us).* »

Le poète perce sous l'orateur chrétien, et si cette oraison funèbre fut réellement prononcée, il fallait le goût

de l'antiquité propre à la Renaissance pour faire passer les Sirènes et Némésis dans la bouche d'un prêtre chrétien faisant l'éloge d'un mort, du haut de la chaire, ou la plume à la main.

Nous avons parlé plus haut « d'une cure dont Sagon aurait été pourvu 1. » Fripelippes le premier fait connaître la promesse éventuelle que Félix de Brie, l'abbé de Saint-Evroult, fit à son secrétaire, de la cure de Soligny (Soligni-la-Trappe, Orne, arrondissement de Mortagne, canton de Bazoches-sur-Hoënes) pour l'engager à se lancer dans la lutte contre Marot. Le fait peut bien n'être pas sans fondement ; car « la cure de Soligny était divisée en deux parties ; l'une à la nomination du seigneur temporel, la seconde à celle de l'abbé de Saint-Evroult 2. » De plus, elle était à la convenance de Sagon, voisine de l'abbaye où il exerçait les fonctions de secrétaire. Suivant une habitude assez constante, Marot, qui avait fait des jeux de mots sur les noms des poètes *Papillon*, *Lyon Jamet*, et *Sagon*, ne perdit pas l'occasion d'en risquer un nouveau sur *Soligny*. Après ces vers, où son adversaire prétend que Sagon promet d'engager la lutte,

<sup>1</sup> Voir p. 14.

<sup>2</sup> *Mémoires pour servir à l'histoire du diocèse de Sées* (manuscrit), par Calimas. — Ce renseignement est dû à l'obligeance de M. Louis Duval, archiviste de l'Orne, qui a bien voulu faire pour nous plusieurs autres recherches, dont nous allons profiter, en l'en remerciant.

*Pour, veu  
Qu'en apres il seroit pourveu  
De la cure de Soligny,*

Fripelippes (Marot) ajoute aussitôt :

*Quand à celle de Sotigny,  
Lon temps a par election  
Tu en prins la possession.*

Cela n'a rien d'in vraisemblable. A cette époque, les princes payaient d'ordinaire les poètes et les gens de lettres avec deux monnaies principales : ou bien ils en faisaient leurs valets de chambre ; ou bien ils les donnaient d'abbayes, de bénéfices ou d'évêchés. L'abbé de Saint-Evroult, moins puissant qu'un prince, a pu promettre une cure à Sagon, comme récompense des services rendus par son secrétaire, et par son champion dans la lutte religieuse engagée à sa sollicitation.

Mais Sagon ne la posséda jamais. Son valet Boutigni, qui n'est autre que lui-même, l'affirme formellement :

*Et quand au regard de la cure  
De Solligny : va gentil veau,  
Sagon n'en eust onc un naveau,  
Car l'Abbé sans aucun prologue  
La donna à ung pedagogue  
Que je puis nommer sans danger,*

*C'est maistre François Bellenger,  
Homme discret, prudent et sage* <sup>1</sup>.

Il ne nie pas la promesse de la cure, mais la possession. L'autre en a toujours profité pour faire un jeu de mots, dont le fond devait déplaire à Sagon, tout forcé qu'il est.

Depuis que l'abbé Goujet a dit de Sagon : « Il se qualifie *curé de Beauvais* dans une Epître en vers qu'il adressa à Jean Bouchet, et qui est la cent neuvième des Epîtres familières de celui-ci <sup>2</sup>, » tout le monde a répété : « Sagon fut curé de Beauvais. » Ce passage est assez singulier pour sa rédaction. La désignation de : « Curé de Beauvais » est bien vague, et paraît sortir des habitudes liturgiques, le nom de la paroisse étant presque toujours rappelé, quand il s'agit d'une cure de ville. Mais, de plus, ce n'est pas Sagon qui « se qualifie de curé de Beauvais ; » c'est Jean Bouchet, ou ses imprimeurs, « Guill<sup>m</sup> Bouchet et Jacques Bouchet, » dans le titre placé en tête de l'Épître, et que voici :

« Epistre CIX. Epistre de maistre Francoys de Sagon curé de Beauvais au dict acteur, p (ar) laquelle se complainct d'une faulse amytié perdue, et veult a luy atraire le dict acteur. »

<sup>1</sup> ŒUVRES DE MAROT, édition de Lenglet Dufresnoy, pièces du *Dif-férend*, t. IV, p. 457.

<sup>2</sup> *Bibliothèque française*, etc. M. DCC. XLVII, in-12, t. XI, p. 86.

Il est clair que ce titre est dû à Jean Bouchet ou aux éditeurs des *Epistres familiales du Trauerseur* en 1545, qui ont bien pu lire, sur la copie, *Beauvais*, au lieu de *Beauvain* (Orne, arrondissement d'Alençon, canton de Carrouges), cure à peu de distance de Saint-Evroult, dont la présentation appartenait à l'évêque de Sées <sup>1</sup>.

C'est une simple hypothèse, pour expliquer l'affirmation si catégorique « de curé de Beauvais, » faite par des contemporains. En tout cas, Sagon aurait occupé cette cure avant une autre, sur laquelle il n'y a plus le moindre doute.

La preuve en est fournie par un acte authentique, une procuration donnée à Rouen, lors de la mort de notre auteur. Elle émane de : « François de Sagon, bourgeois, demeurant paroisse S. Amand de Rouen, frère et héritier de M<sup>e</sup> François de Sagon, en son vivant, *prêtre, curé de Sérigny, secrétaire de l'abbé de S. Evroult* <sup>2</sup>. » On voit qu'à sa mort Sagon était certainement « curé de Sérigny, » ou Serigni (Orne, arrondissement de Mortagne, canton de Bellême). « Cette cure était à la présentation du chapitre de Tours <sup>3</sup>. »

La date de la procuration ci-dessus va permettre aussi

<sup>1</sup> Communication de M. L. Duval.

<sup>2</sup> Registres du Tabellionage de Rouen. — Communication due à l'obligeance de M. Ch. de Beaurepaire.

<sup>3</sup> Communication de M. L. Duval.



de rétablir la vérité sur un autre point, la date de sa mort. La Croix du Maine, le premier de ses biographes, ne la donne pas ; mais il fait bien entendre qu'il le croit encore vivant, sous Henri II, en 1559, puisqu'il dit : « Il a écrit le Chant de la Paix, faite entre le Roi Henri II et Philippe, Roi d'Espagne, imprimé à Paris par Barbé Regnault ; la Réjouissance du Traité de Paix en France publiée l'an 1559, imprimée à Paris par Olivier de Harsy, audit an 1559. » Son article se termine par ces mots : « Il florissoit l'an 1538 sous François I et sous Henri II. » Une note, placée à la fin de cet article, dans la réimpression de l'ouvrage, ajoute plus explicitement : « François Sagon vivait encore en 1559. On a de lui une pièce sur la Paix de Cateau-Cambresis, qui fut conclue cette année. Elle a pour titre : La Réjouissance de la Paix publiée l'an 1559. Il y a apparence qu'il mourut peu après <sup>1</sup>. » L'abbé Goujet a répété la même date et le même fait, et M. Frère, dans son *Manuel du Bibliographe normand*, a mis : « Sagon né à Rouen au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle et mort en 1560. » L'« apparence » de tout à l'heure s'était transformée en assertion positive.

C'est prolonger, sans raison, sa vie de quinze ou seize ans ; car Sagon était mort, avant le 19 août 1544, date

<sup>1</sup> *Les Bibliothèques françaises de la Croix du Maine et de Du Verdier, sieur de Vauprivas*. Nouvelle édition par M. Rigoley de Juvigny. Paris, M.DCC.LXXII, t. I, p. 238.

de la procuration donnée à Rouen, par son frère, François de Sagon, probablement en vue de régler les affaires de la succession ouverte par cette mort.

La similitude du même prénom, donné aux deux frères, pourrait servir à expliquer comment un « François de Sagon » a pu être l'auteur de *La Réjouissance du Traité de paix publiée en 1559*. Enfin le nom de cette famille se perpétua dans la ville natale de notre auteur. Un compte du domaine de Rouen, en 1600, porte encore : « De François Sagon, pour une maison assise devant le cimetière de l'église de Saint-Amand de Rouen <sup>1</sup>. »

Tels sont les nouveaux renseignements, qui nous ont permis de rectifier et de compléter ceux qu'on possédait, en bien petit nombre, sur la vie et sur les œuvres de notre auteur, l'une n'étant pas plus connue que les autres.

## II. — LE POÈME FUNÈBRE DE SAGON.

Après ces détails préliminaires indispensables pour faire un peu mieux connaître Sagon et ses principales œuvres, arrivons à l'étude du manuscrit inédit que nous publions, et qui a pour titre : *Le Regret d'honneur féminin*

<sup>1</sup> Folio 307. — Communication de M. Ch. de Beaurepaire.

*et des trois graces, sur le trespas de noble dame Francoyse de Foix, dame de Chateaubriant, et mirouer de noblesse féminine — Par Francoys de Sagon, secretaire de l'abbe de Saint Eburoul.*

On a déjà vu les rapports que Sagon avait eus avec la comtesse de Chateaubriant <sup>1</sup>. Au lieu d'y revenir, disons quelques mots de cette dame, protectrice de Sagon, que son poème funèbre avait pour but de dérober à l'oubli.

« FRANÇOISE DE FOIX, célèbre sous le nom de comtesse de CHATEAU-BRIANT, étoit fille de Jean de Foix, vicomte de Lautrec, et de Jeanne d'Aydie, fille aînée et héritière d'Odet d'Aydie, comte de Comminges, et eut pour frères *Odet de Foix*, dit vicomte de LAUTREC, puis maréchal de France, et *André de Foix*, dit l'*Esparre* ou Asparaut. » C'est ainsi que débute le chapitre des *Anecdotes des Reines et Régentes de France* <sup>2</sup>, où Dreux du Radier s'occupe de la comtesse de Chateaubriant.

Elle naquit vers 1495, et Jean de Laval, comte de Chateaubriant, né en janvier 1487, l'épousa dans le cours de l'année 1509, quand, à quatorze ans, elle était la plus belle des filles de la reine. « C'est à partir de 1515 que la famille de Foix arrive aux premiers rangs, et il

<sup>1</sup> Voir plus haut, pages 21-22.

<sup>2</sup> Le titre général est : *Mémoires historiques, Critiques et Anecdotes de France*. Amsterdam, M. DCC. LXV. 4 vol. in-12. — Tome III, pages 144-173.

est probable que cette pluie d'or et de faveurs qui jaillit, dès ce moment, des sources de la munificence royale sur les frères de la comtesse, fut le prix indirect et comme la rançon de l'honneur de l'épouse gagnée à l'infidélité par son affection fraternelle. Le bâton de maréchal de France mis aux mains de son frère aîné donna peut-être le signal de cette victoire amoureuse de François I<sup>er</sup> ». On peut le supposer, en cette cour où l'*Amadis des Gaules* était la lecture favorite, et où la galanterie régnait dans tous les rangs.

Après la défaite de Pavie (25 février 1525), François I, prisonnier au château de Madrid, entretint, avec la comtesse de Chateaubriand, une correspondance prose et vers, empreinte des sentiments les plus tendres, sous un tour souvent fort délicat. Mais, une fois rentré en France, le 10 mars 1526, il abandonna *ainsy qu'un cloud*

<sup>1</sup> *Les Amours de François I*, par M. de Lescure. (1865). *Passim*, pages 152-159.

<sup>2</sup> Le manuscrit se trouve à la Bibliothèque nationale, fonds Baluze, n° 7788. Ce Recueil, signalé pour la première fois par Lenglet-Dufresnoy, dans son édition de Marot, 1731, a été publié, en 1847, par M. Champollion-Figeac. Des doutes se sont élevés sur les noms des auteurs de cette correspondance. C'est en nous rangeant à l'avis du Bibliophile Jacob et de M. de Lescure, *ibid.*, pages 175-184, que nous l'attribuons à François I et à la dame de Chateaubriand. — Voir, Appendice II, deux lettres de Françoise de Foix, écrites à une autre époque.

*chasse l'autre*, suivant l'énergique expression de Brantôme, pour M<sup>lle</sup> d'Heilly, fille d'honneur de la reine-mère, Louise de Savoie, l'auteur de cette révolution d'alcôve.

Dans sa disgrâce, par la dignité de sa conduite, la dame de Chateaubriand sut encore obliger le roi à l'estimer. Nous en citerons pour preuve l'anecdote, conservée par Brantôme, ce singulier abbé, « autorité respectable en matière gravement et minutieusement historique, mais qui a recueilli la tradition *vivante* des galanteries du règne de François I, et dont l'autorité en ces frivoles questions ne saurait être suspecte<sup>1</sup> ».

Quand les amours de la comtesse avec François I eurent pris fin, « plus à l'honneur de la première que du second », suivant la judicieuse remarque de M. de Lescure, (*ibid.* p. 183), le sentiment de sa dignité revint chez la femme délaissée. Comprenant bien que les amitiés offensées n'ont d'autre refuge que le silence, elle sut rester dans le deuil et dans l'obscurité, durant les dix ou onze années qui séparent sa disgrâce de sa mort, arrivée à Châteaubriant, le 16 octobre 1537, à l'âge d'environ quarante-deux ans.

Il lui fit élever, à Châteaubriant, dans l'église de la Trinité, au couvent des Mathurins, un tombeau décoré d'une statue en marbre et d'une épithaphe due à Marot,

<sup>1</sup> M. de Lescure, *ibid.*, p. 152. — Voir l'anecdote, Appendice III.

qui, depuis longtemps, était en rapport avec lui, comme le prouvent plusieurs pièces de poésie contenues dans ses œuvres 1.

Sagon s'empressa de composer un éloge plus complet de cette dame. Le mobile qui l'y porta est tout à son honneur, puisque c'est une dette de cœur qu'il acquitta, en chantant, après sa mort, la grâce, les talents et les vertus de la dame de Chateaubriand.

*Diray ie un mot aprez mort temporelle  
D'honneur, de gloire et louenge pour elle?  
Droict s'y consent, et la raison le veult  
Puis, son amour commander me le peult  
Veux qu'en viuant, me donna de bon zelle  
Faveur, . . . . .  
Dont son remors enuoye en mes yeulx larmes  
Autant de fois qu'en l'esprit me reuiet.*

Les cœurs bien placés sont seuls capables de conserver, surtout au-delà du tombeau, le souvenir des services rendus et d'en faire ainsi un touchant éloge.

C'est donc à la reconnaissance de Sagon, pour la dame de Chateaubriand, qu'est dû *Le Regret d'honneur féminin*, poème funèbre, qui n'a pas moins de 681 vers, et 40 vers en plus pour les sept petites pièces de la fin.

<sup>1</sup> Voir, Appendice IV, l'Épithaphe de Marot, avec deux autres Épithaphes contemporaines. — Voir aussi, plus haut, p. 20.

Voici la marche de ce poème, autant qu'il est permis d'en saisir la pensée, sous cette forme assez vague et indéterminée de la poésie, qui échappe parfois à une analyse rigoureuse.

L'acteur (c'est-à-dire l'auteur), Sagon, invite l'Honneur à se plaindre, et les Grâces à prendre le deuil, parce que leur miroir, Françoise de Foix, n'est plus, et que la France a perdu en elle le modèle de la Noblesse féminine. L'Honneur, s'adressant, en dizain, aux Trois Grâces, les engage à pleurer cette mort, qui fait à toute honnête femme le tort le plus considérable.

Pasithée, la première des Grâces, se rendant à cette invitation, débute en disant que la mort d'une mortelle n'a rien d'étrange; mais, se reprenant aussitôt, elle affirme que cette mort prématurée assure à son esprit, dont la terre n'était pas digne, la vie dans le ciel. Egialée, la seconde Grâce, distinguant l'âme du corps, aboutit à la même conclusion : les qualités de la défunte la feront triompher de la mort, tant qu'on fera cas d'honneur en France. Euphrosine, la troisième Grâce, ajoute que, victime d'une mort prématurée, tant de dons ne lui ont servi à rien; mais il faut se soumettre à la volonté du Tout-Puissant, bien que la France en reçoive le contre-coup avec tristesse.

Honneur engage alors les filles et les femmes, jalouses de leur réputation, à pleurer la perte de leur modèle. Ses

qualités en faisaient une perle d'honneur, qui défiait toute critique, et l'envie seule a pu la rendre l'objet d'un injuste blâme. En amour conjugal, c'était une Laodamie ; en amitié, une Lucrèce, une Sabine ; dans le mariage, une Pénélope, une Didon ; en grâce courtoise et humaine, une Porcia. Bref, elle eut toute la dignité, que les qualités du corps et de l'esprit peuvent donner à une honnête dame, et si Honneur se plaint, après sa mort, c'est que le mérite de cette dame l'y oblige.

L'éloge de la défunte continue par une ballade, dont les trois strophes sont mises successivement dans la bouche de chacune des trois Grâces, avec un refrain où François de Foix est proclamée :

*Le miroer dhonneur et de grace,*

refrain qui termine l'envoi par Honneur lui-même.

L'acteur, reprenant la parole, demande aux dames de France si elles connaissaient celle qu'on pleure dans Châteaubriant, celle dont Honneur va redire la perte aux dames de la cour.

Les monts et les vallées retentissent des cris de deuil que sa mort fait pousser en Bretagne. La pitié doit inspirer quelque respect aux cœurs français, pour montrer à la postérité qu'ils en ont conservé le souvenir.

Faut-il en faire l'éloge après sa mort ? La raison le veut,



l'amitié le commande, cette amitié dont il eut des preuves dans sa lutte contre Marot, un mois même avant la mort de celle dont le souvenir lui tire des larmes,

Puisqu'il convient de la louer, il dira qu'elle méritait toute espèce d'éloges. Elle avait le cœur pur et savait mettre la paix partout. Quel dommage que la mort ait précipité dans la tombe le corps d'une femme que toutes les Françaises doivent pleurer partout et qui fut leur modèle !

Une des Grâces engage l'acteur à laisser là le corps, qui n'est que fange, en le couvrant de cyprès et de roses, pour arriver à l'esprit, seul digne de louanges.

La critique est juste, et, avec l'aide de cette Grâce, le poète va s'occuper de l'esprit, en le comparant avec celui d'autres femmes célèbres, non sans une certaine satisfaction, la nécessité de citer des exemples lui fournissant l'occasion de faire montre d'une ample connaissance des anciens auteurs.

Il prendra d'abord, dans Politien, l'esprit de Cassandre Fidèle. L'une et l'autre, préférant la plume au fuseau, furent habiles à écrire des lettres, et, si l'Italien Politien a pu louer l'esprit éminent d'une Vénitienne, l'acteur français a bien le droit de louer celui d'une Française.

Les trois Grâces engagent Sagon à laisser Politien parler, en latin, de Cassandre Fidèle, et, cette Française, adonnée aux travaux de l'esprit et non moins forte

qu'Artemise, Sagon pourra louer son esprit et son corps. Honneur et les Grâces se joindront à lui. C'est un devoir pour lui, faisant trêve à toute querelle, de répandre partout la renommée de son héroïne.

Honneur lui demande alors s'il passera sous silence la noblesse de la maison de Foix et le grand nombre de ses parents illustres qui ne sont plus. C'est un sujet digne de ses vers. Sagon ne saurait l'aborder, parce que le sujet est trop vaste et il le laisse à d'autres. L'excuse est à sa louange, mais Honneur l'engage à prouver que Francoise de Foix est

*Le miroer dhonneur fæminin.*

Sagon obéit, en exposant « la matière du miroer. » Il est d'une seule pièce, sans tache et sans comparaison avec d'autres. Après un long rapprochement entre « la masse corporelle et le blanc cristal », moins pur que le corps de la noble dame, quel que soit le travail du cristal, Honneur, trouvant que le poète, « par la philosophie » de ses comparaisons, a donné assez d'éloges au corps, l'engage à parler des qualités de l'âme,

*Pour demonstrer clerement les accordz  
D'vng vray miroer qui reflecte et remonstre  
Object semblable à celui qu'on luy monstre.*

S'il y réussit, sa récompense sera, cette fois, une couronne de laurier.

Heureux d'avoir été traité de « philosophe », Sagon déclare que cette partie de sa tâche est bien supérieure à l'autre. Pour le déterminer à l'entreprendre, les Grâces vont jusqu'à lui promettre l'immortalité.

*Si tu veulx croire (amy bening)  
Le conseil dhonneur fæminin,  
(Auquel plusieurs portent enuie)  
Tu auras (sans gloire en ta vie)  
Sur lhumaine fragilite  
Aprez mort immortalite.*

Se rendant au conseil donné par les Grâces de « parfaire

*Le miroer dhonneur fæminin  
Qui n'endure ou recoit venin,*

Sagon aussitôt « déchiffre le Miroer plus haultement » ; c'est-à-dire qu'il fait plus longuement la « description naturelle du Miroer », en l'accompagnant des remarques que la physique des anciens et de ses contemporains pouvait lui fournir.

Nous ne le suivrons pas dans cette longue exposition empruntée à Pline, Tertullien, Pausanias, les Naturalistes et les inventeurs modernes. Toutes les espèces de

miroirs sont passées en revue, depuis ceux de l'antiquité jusqu'aux miroirs faits avec le tain par une découverte récente. Mais les qualités de Françoise de Foix, douze fois transformée en « Miroir », par métaphore, lui assurent une grande supériorité sur tous les « Miroirs » du présent et du passé. Le passage se termine par un appel aux Grâces. Si elles sont touchées de cette perte, quittant leur séjour, elles doivent venir en habits de deuil, leur dit le poète,

*Pour regretter cette francoyse dame,  
Qu'aprez la mort votre miroer ie clame,  
Quant est à moy? qui tant en mon cueur l'ay  
Ie vous requier contre mort faire vng lay.*

Les Grâces obéissent et font un Lai de trois couplets, ayant chacun douze vers sur deux rimes, où la Mort est naturellement bien malmenée pour avoir fait de la dame de Chateaubriand une de ses victimes.

Le Lai terminé, l'acteur nous apprend que les Grâces ont disparu et qu'on ne les a plus entendues depuis. Honneur aussi s'est tu, quelque temps auparavant, non pas qu'il n'y ait plus de vertu en France, mais c'était pour mieux pleurer l'objet des regrets universels.

Les Français et les Françaises sont engagés à continuer leurs plaintes contre la mort et contre les dieux. C'est un devoir pour les dames de la cour de la regret-

ter, pour la Bretagne, de la pleurer et de répandre le bruit de sa mort. Chacun alors

*Se souviendra que mort a consommée  
La fleur dhonneur dedens Chasteaubriant.*

Le poète est sûr que cette mort a été des plus pénibles à son neveu et à sa nièce, Henri de Foix, seigneur de Lautrec, et à Claude de Foix, mariée à Gui XVI, comte de Laval. Longtemps elle leur servit de mère, après la mort d'Odet de Foix, son frère aîné. Le père du jeune Henri n'avait pu lui laisser que ses biens ; ses qualités, il les doit à sa tante, et, s'il ne l'oublie pas, il sera plus tard un homme accompli. Sa sœur, la comtesse de Laval, assistait, Sagon le croit bien, aux derniers moments de sa tante, puisque les mille vertus qu'on dit être son partage, elle les doit à la bonne éducation qu'elle en a reçue. Enfin, c'est un devoir, pour toutes les dames, que leurs regrets et leurs écrits laissent dans le monde un souvenir de la défunte.

Ensuite il prie qu'on se souviennne que la dame de Chateaubriand eut tous les biens en partage, sauf une longue existence, victime qu'elle fut d'une mort prématurée, à la suite d'une maladie. Il reproche à la Mort d'avoir ravi une femme aussi accomplie, et il en fournit la preuve en rappelant la variété et l'étendue de sa

science et ses connaissances en poésie. Enfin, de peur qu'une trop longue comparaison avec les femmes poètes de l'antiquité ne l'écarte du droit sens, il termine son poème par ces mots si flatteurs pour son héroïne :

*Plus ne sçais qu'escrire ou dire,  
Sinon, que mort par vng seul coup  
A faict du dommage beaucoup,  
Quant pour vne a mys en souffrance  
Tout lhonneur fæminin de France.*

Telles sont la marche et l'économie du poème de Sagon, de cet éloge funèbre en vers, dans ses lignes principales. Il se termine par sept petites pièces françaises et latines, dont nous ne parlerons ici que pour mémoire, et les derniers mots du manuscrit sont la fameuse devise :  
VELA DE QUOY.

Au premier abord, ce poème peut paraître assez insignifiant; mais, à nos yeux, comme quelques autres ouvrages bien secondaires, il a sa valeur historique et littéraire, quand on l'étudie sérieusement. Sa valeur historique consiste dans les nouveaux documents qu'il fournit sur Sagon et sur la comtesse de Chateaubriand, et sa valeur littéraire, en ce que ce poème inédit marque l'âge de transition entre l'école poétique du Moyen-Age et celle de la Renaissance. C'est à ce double point de vue

que nous allons l'envisager, en tenant compte des qualités et des défauts de l'auteur.

On a déjà vu les principaux éléments qu'il fournit pour la Biographie de Sagon ; nous n'y reviendrons pas <sup>1</sup>. Mais il est nécessaire d'insister sur ceux qu'il contient pour l'histoire de la dame de Chateaubriand.

Deux points dominant dans la vie de Françoise de Foix : le souvenir de ses amours avec François I<sup>er</sup>, et celui du tragique récit qu'on a bien souvent fait de sa mort.

Si l'on s'en tenait au dire de Sagon, ces amours, établies par le témoignage des contemporains et du roi lui-même, n'auraient jamais existé, puisque, dans tout le cours de son poème, il lui décerne des éloges qui ne peuvent convenir qu'à la plus chaste et à la plus vertueuse des épouses.

*C'estoit vne perle dhonneur  
 Qui deffioit tout blasonneur,  
 Cestoit une francoise dame,  
 Qui ne receust onc aucun blasme,  
 Sans luy estre a tort impose  
 Par quelque enuieux trop aose,  
 Cestoit vne Laodamie  
 Vne dame non endormie*

<sup>1</sup> Voir plus haut, pages 21-23.

*Au faict de lamour coniugal  
Rendant l'autre amour inegal.*

. . . . .

*Cestoit Penelope ou Dido  
Sous Pestendard de Cupido.*

Aussi sera-t-elle appelée immédiatement :

*Le miroer dhonneur et de grace....  
Le miroer dhonneur fæminin.*

Enfin Sagon lui décernera cet éloge, sans équivoque possible sur sa vertu, en disant d'elle :

*Miroer remply de grace gracieuse,  
Miroer d'amour, tant chaste et bien reigle,  
Qu'vng seul amant ne s'y est aueugle.*

Ainsi, peu de temps après la mort de la comtesse, Sagon niait, le premier, ses relations trop prouvées avec François I<sup>er</sup>. On aurait quelque tort de s'en étonner, puisqu'à un siècle et demi de distance, Pierre Hevin, avocat au Parlement de Rennes, emporté par son dévouement à la famille de Laval, répétera, en d'autres termes, les affirmations erronées de Sagon. « C'est une calomnie odieuse, dira-t-il, *et même digne de punition*, d'avoir accusé une dame des premières maisons de France, épouse



d'un seigneur des plus considérables de la Bretagne, d'avoir aimé François I<sup>er</sup> et d'avoir manqué de fidélité à son mari<sup>1</sup>. » Il se trompait, après Sagon, et l'un et l'autre auraient été plus dans le vrai en acceptant le fait, comme Brantôme et même l'auteur du *Génie du Christianisme*. Sur « cette aventure » d'une personne alliée à sa famille, M. de Chateaubriand « fait bon marché des sottises pudeurs et des scrupules excessifs qui portent certaines familles à vouloir effacer de leur blason, en violant l'histoire et la vérité, une tache de galanterie<sup>2</sup>. » Il ajoute, avec la désinvolture d'un grand seigneur désapprouvant ceux qui veulent innocenter la mémoire de la comtesse : « Au surplus, les peuples pardonnent aisément des faiblesses qu'ils partagent ; l'amour des femmes, quand il ne descend pas trop bas, n'a jamais nui dans les Gaules<sup>3</sup>. »

Du temps de Sagon, ces faiblesses royales, mal dissimulées, ou même étalées sans ménagement, commençaient déjà à ne peser guère dans la balance des jugements contemporains. Mais tel n'est pas le cas pour lui ; il n'y croit pas et il accuse l'envie d'en avoir mensongè-

<sup>1</sup> Lettre adressée à M. de Nointel, maître des requêtes envoyé en Bretagne. In-8° de 60 pages, imprimé en 1686. — Cité par M. de Lescure, *ibid.*, p. 115.

<sup>2</sup> M. de Lescure, *ibid.*, p. 212.

<sup>3</sup> *Mémoires d'Ou're-Tombe*, vers la fin.

rement répandu le bruit, en ce qui touche son héroïne. Sur ce point, il est dans l'erreur et les assertions de son poème ne peuvent infirmer la tradition ni les témoignages si positifs de l'Histoire.

Bien convaincu de l'innocence de celle qu'il proclame :

*Vne dame non endormie  
Au faict de lamour coniugal,*

il ne craindra pas de prendre parti pour elle contre son mari. Sans tenir compte des motifs légitimes de mésintelligence qui existaient entre eux, il lui décernera cet éloge :

*C'estoit portia la rommaine  
En grace courtoise et humaine  
Veu qu'en la sorte a sceu aymer  
Que si d'amour eust fruict amer  
Elle y gousta soubz patience  
Doulceur de nette conscience.*

Il est certain que l'accord le plus parfait ne régnait pas entre les deux époux, et il y est fait allusion dans une pièce de vers que François I<sup>er</sup>, alors captif à Madrid, adressait à la comtesse. « Un vers de cette pièce, dit le Bibliophile Jacob, laisse entendre que la comtesse n'était

pas heureuse avec son mari, puisque le roi lui souhaite d'être *en la fin bien mariée*, ce qui ne signifie pas prendre un époux digne d'elle, mais de ne plus avoir à se plaindre du sien. »

« C'est dans le même sens que Marguerite de Navarre et Clément Marot se sont apitoyés, dans leurs élégies, sur le triste sort de *la mal mariée* ».

Sagon redit la même chose, par son « fruit amer d'amour. » Mais, si l'on peut accepter l'éloge de la résignation de la comtesse, on doit trouver que le poète va trop loin, quand il parle de la « douceur de cette nette conscience », et qu'il dépasse toutes les bornes, quand il ne prononce pas, une seule fois, le nom de son mari dans son poème, où figurent tous ceux qui doivent donner des larmes à la défunte.

Cette attitude de Sagon, vis-à-vis du comte de Chateaubriand, n'en donne que plus de poids à un autre passage du poème, pour faire justice d'une légende sur la mort de la comtesse, accréditée depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, et dont on a chargé la mémoire du mari. En voici le résumé : « François I ayant été pris devant Pavie, Madame de Chateaubriant demeura exposée à la haine de la Régente, et à la vengeance de son mari. Contrainte de chercher une retraite à Chateaubriant, elle y fut reçue,

<sup>1</sup> Cité par M. de Lescure, *ibid.*, p. 178.

mais ce fut sans aucune réconciliation. Il la fit mettre dans une chambre obscure et tendue de noir, et, au bout de six mois, « il y entra avec six hommes masqués, et « deux chirurgiens qui saignèrent la comtesse aux bras « et aux jambes, et la laissèrent mourir en cet état. Le « Roi proposa de faire une punition exemplaire des coupables ; mais une nouvelle inclination (la Demoiselle de « Heilli, depuis Duchesse d'Etampes), lui fit bientôt « perdre le souvenir de sa précédente Maîtresse. »<sup>1</sup>

Voilà un de ces audacieux travestissements de la vérité, si fréquents dans l'Histoire de France. Sans rechercher comment cette légende s'y est introduite, et s'y est perpétuée, avec de nombreux accroissements, plus sombres les uns que les autres, ce que M. de Lescure a fort nettement établi<sup>2</sup>, bornons-nous à dire que l'assassinat, par cette dramatique saignée, n'est pas plus vrai que le mystère de la bague et la ruse employée pour faire venir la dame de Chateaubriand à la cour de François I. Tout cela est un roman inventé par Varillas, combattu victorieusement par l'avocat Hévin, au XVII<sup>e</sup> siècle, et réfuté plus complètement encore par Dreux du Radier dans ses *Anecdotes*, en 1765. Aussi Varillas mérite-t-il la vigou-

<sup>1</sup> Cité par Dreux du Radier, *Anecdotes*, etc., t. III, p. 155, d'après le récit de Varillas, *Histoire de François I*, t. II, liv. VI, sous l'an 1525, édit. de Paris, in-12, 1685.

<sup>2</sup> Voir; *ibid.*, tout le chapitre : *La Maîtresse tragique*, pages 127-214.

reuse sortie que le P. Griffet fit contre lui à ce sujet. « Varillas, qui est encore plus décrié que le P. Maimbourg, ment avec plus de sang-froid. Il osait citer des manuscrits et des pièces originales qui n'avaient jamais existé ; il imaginait des aventures tragiques dont personne n'avait jamais entendu parler ; entre autres, celle de la comtesse de Châteaubriand, dont la fausseté a été démontrée par des monuments authentiques <sup>1</sup> ».

M. de Lescure, en parlant du poème de Sagon, que seul il a étudié, a dit, dans l'analyse qu'il en fait : « Comme le prévoit le poète, et comme il avait raison de s'y attendre, cette mort imprévue donna lieu à d'étranges suppositions <sup>2</sup>. » Ce passage vise sans doute celui où Sagon fait dire par Euphrosine, tierce Grâce :

*Mes sœurs, la mort de la dame nous blesse  
Quant avec elle honneur féminin (mort)  
En dueil en peine et en soucy nous laisse  
De conformer par gracieux accord  
Le différent et maint trouble et discord  
Qu'on veoit mouuoir pour la grâce des dames.  
Le dieu Momus qui repret et qui mord  
En ceste mort faindra mesditz et blasmes.*

<sup>1</sup> *Traité des différentes sortes de preuve qui servent à établir la vérité dans l'histoire*, 1769, in-12. — Varillas prétendait avoir emprunté les éléments de son récit à un *Mémoire tiré des archives de Châteaubriant par le feu président Ferrand*.

<sup>2</sup> *Les Amours de François I<sup>r</sup>*, p. 201.

Sagon ne songe nullement à combattre les bruits d'assassinat qui ont pu se produire en Bretagne, mais il pense à une lutte contemporaine, fort vive alors, où certains écrivains avaient « mesprise les Dames et detraicte dicelles », d'après *le Jugement poetic de l'honneur feminin*, déjà connu, quand Sagon écrit ces vers. Pour prévenir les attaques que la malignité, personnifiée ici par Momus, pourrait se permettre contre elle, et non contre le mari, notre poète juge à propos de composer *Le Regret dhonneur foeminin*, où la comtesse va être proclamée « le mirouer de noblesse foeminine. » L'éloge de ses vertus et de son mérite n'a pas d'autre but que celui-ci : c'est une perpétuelle « antéoccupation »<sup>1</sup>, pour parler le langage de la rhétorique. Au dénigrement qu'il redoute, il répond par l'éloge de la comtesse et non par l'apologie du mari, qui n'est point en cause, ici ni ailleurs, si bien qu'il le passera complètement sous silence.

C'est par des raisonnements et par des preuves morales, appuyés sur des pièces de toute nature, que Hévin, le premier, combattit l'assassinat inventé par Varillas, sans rien dire sur le genre de mort qui enleva la comtesse. Sagon, bien avant lui, réduisait à néant les mensonges de Varillas, exagérés depuis par ses copistes. Il vient d'engager toutes les dames à verser des larmes sur son tombeau, et, en guise de conclusion, il ajoute :

<sup>1</sup> Voir, plus loin, les notes 16 et 17 sur le texte du Poème.

*Je vous pry donc pour l'aduenir,  
 Auoir memoire et souuenir  
 Qu'a vostre grant desauantage  
 Ceste dame est morte auant aage,  
 Et eut tous biens, fors, grande part  
 De viure, auant le sien depart  
 Que mort ou len ne remedie  
 Luy hasta d'une maladie.*

La plaie de la comtesse, délaissée par François I, ne cautérisa jamais bien, pendant les onze ans qu'elle vécut encore ; car chez les femmes la vie du cœur est tout, et l'oubli les frappe d'autant plus rudement qu'il tombe de plus haut. Elle mourut donc, en 1537, à quarante-deux ans, de mort naturelle, à la suite d'une maladie, et non sous les coups d'un mari irrité, vengeant son déshonneur, dès 1526, avec des raffinements de cruauté inouïe.

Si le texte de Sagon avait été connu, il est à croire que Varillas, Vanel, Pierre de Lesconvel, M<sup>me</sup> de Lussan et M<sup>me</sup> de Murat, et quelques autres encore, comme M. Michelet, n'auraient pas forgé tant d'histoires et de romans, où la mort de la comtesse est présentée sous les couleurs les plus fausses et les plus tragiques. C'est une faute d'égayer l'histoire aux dépens de la vérité : que doit-on penser de ceux qui ne cherchent qu'à l'assombrir, en l'altérant impudemment ? Pour être tardive, la

condamnation que leur inflige le texte de Sagon n'en est pas moins méritée.

C'est à peu près tout ce que l'Histoire peut trouver à glaner dans le texte du poème de Sagon. Envisageons-le maintenant sous le rapport littéraire.

Pour nous, son premier mérite est d'être un écho vrai de son cœur, comme le seront, du reste, la plupart de ses autres productions désormais : le *Discours de la vie et mort accidentelle de Guy Morin* en vers, 1539 ; l'*Oraison funèbre de l'amiral Philippe de Chabot*, en prose, 1543 ; la *Complainte des troys gentilzhommes occiz à Carignan*, 1544 ; enfin, les *Épithaphes de la famille de Brie*. Un sentiment intime a inspiré toutes ces pièces, qui se rattachent à l'Élégie ; elles ont jailli du cœur même du poète, quand la mort frappait l'une des familles qui lui étaient chères. Le même sentiment l'animait déjà, en 1537 ou 1538, époque probable de la composition de son œuvre, d'après certains passages et le tour général du poème. Le *Regret sur le trespas de Françoise de Foix* procède tout à la fois de la reconnaissance et de la douleur que sa mort lui a causée. Là se trouve une page de la vie de Sagon, où il est heureux de rendre justice aux vertus de la comtesse, en traduisant ses propres souffrances par des regrets donnés à sa mémoire, avec autant de sincérité que d'abandon.

Si le titre de *Regret* a tout l'air d'appartenir en propre



à Sagon, pour désigner un genre d'ÉLÉGIE, que ses contemporains appelaient : *Déploration*, *Complainte*, *Discours funèbre* ou *Larmes*, il est évident que la personnification de l'*Honneur féminin* est empruntée à Jean Bouchet, l'auteur du *Jugement poëtic de l'honneur femenin*<sup>1</sup>, achevé d'imprimer, à Poitiers, le 1<sup>er</sup> avril 1538, et dédié à une dame qui se rattachait à la famille du comte de Chateaubriand, « Anne de Laval, espouse et compaigne de tres hault et tres puissant seigneur Monsieur François de la Tremoille. » Le mot de *Mirouer* du titre se trouvait déjà depuis longtemps en tête d'une foule d'ouvrages, tant latins que français. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, Vincent de Beauvais avait donné sa volumineuse compilation, en l'appelant : *Speculum historiale*, *Speculum naturale*, *Speculum doctrinale*. Il serait difficile de compter tous les *Miroers*, *Mirouers* et *Miroirs*, que son exemple a valu à notre Littérature.

Là n'est donc pas l'originalité de Sagon. Elle vient d'un procédé de composition, dont il a donné l'un des premiers l'exemple, à cette époque, en s'inspirant de

<sup>1</sup> Bibliothèque nationale, Y. 4536, A. Réserve. 1 vol. petit in-4°. — Voir la note 16 sur le texte du Poème. — Ce mot plut aux contemporains; car, dix-sept ans après, fut publié : *Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin, construit par François de Billon*. On les vend à Paris, chez Jan d'Allyer, 1555, 1 vol in-4°.

deux écoles littéraires, le Moyen-Age et la Renaissance. Disciple de l'une, il a été le précurseur de l'autre.

Le Moyen-Age, on le sait, a été fécond en poèmes, romans et autres ouvrages, où les abstractions philosophiques, les personnages allégoriques fourmillent, comme dans le Roman de *la Rose*, si fameux à cette époque, rajeuni ou plutôt défiguré par l'édition que Marot venait d'en donner, en 1526. Lui-même et son école aimaient ces personnages imaginaires, auxquels ils passaient ou bien adressaient la parole, tels que Mercure, Crainte, Bon Espoir, le Dépourvu, Beau-Parler, Loyauté, Courtoisie, Vaillance, etc. C'est à l'école de Marot que Sagon emprunte son personnage allégorique de l'Honneur, aussi bien que ses dialogues, ses monologues et ses descriptions, sous la forme de Ballade, Lai, Dizain et Quatrain, où reviennent des tours et des rimes de Marot.

S'il avoue qu'il « a pris en Politien » le nom de « Cassandre Fidèle », il y a trouvé aussi celui de trois ou quatre autres femmes célèbres qu'il cite, en leur comparant son héroïne. Mais s'il ne parle que de « Cassandre Fidèle », c'est qu'il a rencontré toutes les autres chez un auteur contemporain, Jean Bouchet, auquel il devait déjà son personnage allégorique de « l'Honneur féminin. » Ce procureur de Poitiers a cité toutes les femmes célèbres, depuis Eve jusqu'à Louise de Savoie, dans tous les pays et dans tous les temps, aussi bien celles

de l'Écriture sainte que du paganisme, de la double antiquité grecque ou latine, du christianisme et de la France, depuis le Moyen-Age jusqu'à la Renaissance. Il les faisait parler, la plupart du temps, en vers de dix syllabes, où le croisement des rimes est fort régulier. Sagon, dans cette innombrable galerie, n'a eu qu'à choisir les noms des célébrités auxquelles il lui plaisait de comparer la comtesse de Chateaubriand.

Sagon n'a donc rien inventé de ce côté. L'originalité est plutôt dans un procédé de composition qu'il employa. L'un des premiers, à l'époque de la Renaissance, le désir de mêler la science de l'antiquité à ses élucubrations poétiques. De ce côté l'on peut dire, pour employer la pittoresque expression de Chateaubriand, que Sagon « courut l'un des premiers sur la pente du siècle. » A l'époque où il écrivait son *Regret*, les chefs-d'œuvre littéraires de la Grèce et de Rome, remis en lumière, avaient inauguré la Renaissance, et de l'admiration de l'antiquité quelques auteurs français allaient bientôt passer à l'imitation.

Le choix des trois Grâces, Pasithée, Egialée et Euphrosine, qu'il introduit dans son poème, tranche avec les personnages allégoriques du Moyen Age et nous fait penser à la Grèce.

Veut-il louer l'esprit et les qualités morales de la comtesse de Chateaubriand, il va chercher ses termes

de comparaison dans la double antiquité grecque et latine.

*Ayant donc loy de faire exemple  
 Je n'euꝝ onc matière si ample  
 A prouuer descript ancien,*

c'est-à-dire à invoquer l'autorité des anciens auteurs. Il prouve qu'il les connaît, en voyant successivement en elle, pour ses vertus, Aitémise, Laodamie, Lucrece, Pénélope, Didon, Porcia; pour l'esprit et la science, Cornelia, Lélia et la fameuse Cassandre Fidèle de Politiien; enfin, pour le goût de la poésie, Sapho, Myia et Télesille.

Cette agglomération de noms propres ne va bientôt plus lui suffire, quand Honneur lui aura dit :

*Employe encor ici ta muse,  
 Et declare en stille bening  
 Par grace, en ton esprit infuse,  
 Le miroer dhonneur fœminin.*

C'est alors qu'il étale, avec complaisance, un grand luxe d'érudition, puisée dans les deux antiquités, d'abord pour « exposer la matière du miroer, » et puis pour « déchiffrer le miroer plus haultement. » Il invoque tour-à-tour « les philosophes naturels » et surtout « Pline

l'ancien », dont les œuvres, imprimées, à Rome dès 1475, jouissaient d'une si grande autorité au xvi<sup>e</sup> siècle. Sagon le cite, comme le feront bien souvent Rabelais et Brantôme. Il rappelle aussi les noms de Tibère, Praxitèle, Pompée, et fait allusion à des passages de Tertullien et de Pausanias.

Une dizaine d'années avant que Joachim Du Bellay publiât (1549) le programme d'où sortit l'école de Ronsard, Sagon était donc bien convaincu que « le moyen d'enrichir et illustrer nostre vulgaire (la langue française), étoit l'imitation des Grecz et des Romains. » Dans ce poème du *Regret*, il avait mis en pratique l'une des recommandations que ce réformateur de notre poésie fera plus tard : « Ly donques et rely premierement, o poëte futur, fueillette de main nocturne et journalle les exemplaires grecz et latins, puis me laisse toutes ces vieilles poësies francoyses aux Jeux Floraux de Toulouse et au Puy de Rouan : comme rondeaux, ballades, vyrelais, chantz royaultz, chansons et autres. telles episseries qui corrompent le goust de nostre langue, et ne servent si non à porter temoingnaige de nostre ignorance 1. » En sa qualité de poète de transition, Sagon a conservé les formes de poésie qui l'avaient fait triompher au Puy de Rouen, le Lai et la Ballade ; mais il a

<sup>1</sup> *La Deffence et Illustration de la Langue françoise*. Réimpression de 1839. Pages 168, 109 et 110.

montré aussi qu'il consultait les ouvrages des auteurs de l'antiquité, Pline, Tertullien, Lucien, etc. Bien que touché l'un des premiers du souffle de la Renaissance pour l'ensemble de son œuvre, il restait encore, par quelques côtés, de l'école de Marot. Toutefois, c'est bien un précurseur de Ronsard et de la Pléiade, que nous avons en lui.

Le texte de ce poème peut servir aussi à marquer une nouvelle étape du français. Etant écrit dans la première moitié du xvr<sup>e</sup> siècle, où se termine la partie archaïque de la langue, il sert de transition entre elle et l'âge classique. Ce n'est plus le français du Moyen-Age, mais un français où le latin domine, en s'acheminant vers la langue de Malherbe et Descartes. On y saisit les modifications graduelles que Sagon a introduites ou pour le sens ou pour le matériel des mots, devant encore Joachim Du Bellay dans ses conseils sur ce point. « Ne crains donques, poète futur, d'innover quelques termes, en un long poème principalement, avecques modestie toutefois, analogie et jugement de l'oreille, et ne te soucie qui le trouve bon ou mauvais, esperant que la posterité l'approuvera, comme celle qui donne foy aux choses douteuses, lumiere aux obscures, nouveauté aux antiques, usaige aux non accoutumées et douceur aux aspres et rudes » De là sont venus, avant le précepte de ce

<sup>1</sup> Id., *ibid.*, p. 116.

réformateur, ces mots forgés à nouveau et dérivés d'une source toute latine, tels que : « Balsme, amœnité, monde (pur), relucence, macule, crassitude, cautelle, novalité, nommé, etc. »<sup>1</sup>

Mais c'est dans la versification surtout que Sagon se montra un novateur heureux et intelligent, pour la césure du décasyllabe, et pour l'emploi de la rime.

Jusqu'au temps de Sagon, « l'ancien décasyllabe français se présente sous deux formes : il est à césure ou sans césure. La césure, quand elle existe, est placée à la quatrième syllabe, ce qui est le cas de beaucoup le plus commun, ou elle l'est à la sixième. . . Ces deux modes de versification traitent la césure comme la fin du vers, c'est-à-dire qu'une syllabe muette, quand elle s'y trouve en plus, ne compte pas ». On appelait cela « des coupes féminines. » Notre poète n'admet pas, dans ses décasyllabes, de syllabe muette à l'hémistiche, à moins de l'élider, non plus que la césure à la sixième syllabe. Chez lui, elle se trouve toujours après la quatrième, à la fin du premier hémistiche, donnant ainsi l'un des premiers l'exemple qui a fait loi plus tard. C'est un procédé de versification qu'il doit peut-être aux entretiens de la comtesse de Chateaubriand. Comme elle l'avait pratiqué,

<sup>1</sup> Voir aussi l'Avertissement, p. v.

<sup>3</sup> M. Littré. *Complément de la Préface de son Dictionnaire de la Langue Française*, p. XLIV.

pour son compte, dans les vers qu'elle adressait à François I, pourquoi n'en aurait-elle pas fait part à Sagon, qui

*l'ouït par plusieurs foyz,  
Parler de plus haulte pratique  
Que Sapho en l'art poetique?*

C'était une innovation, puisque Marot n'observait pas cette règle dans ses *Opuscules de l'Adolescence*, comme il en fait l'aveu, en 1530, en parlant de « la première Eclogue des Bucoliques Virgiliannes translâtée (certes) en grande ieunesse : comme pourrez en plusieurs sortes cognoistre : mesmement par les couppez feminines : lesquelles je n'observois encore alors : dont Ian le Maire de Belges (en les m'apprenât) me reprint <sup>1</sup> ». Sagon non plus ne les avait pas toujours observées.

Pour la rime, il a le grand mérite d'appliquer une règle, dont il n'est pas l'inventeur, et plus rigoureusement qu'aucun des poètes contemporains, à commencer par Marot lui-même. Ses rimes sont ou plates ou croisées, et très rarement redoublées, et il s'astreint, presque toujours, à faire succéder les rimes masculines aux rimes

<sup>1</sup> OEUVRES DE MAROT, édition de Niort, 1596. *Epitres liminaires*. — Jean Lemaire, dit de Belges (Bavai) en Hainaut, né en 1473, est auteur de *Trois Livres des Illustrations de Gaule Belgique*, 1512, de poésies et de quelques autres ouvrages.



féminines, sans mettre de suite trois ou quatre rimes masculines ou féminines, à l'exemple des autres poètes de cette époque. Ce procédé de versification, Jean Bouchet le recommandait, en 1537, à un poète normand, « Baptiste Le Chandelier, conseiller du Roi, en sa court de Parlement de Normandie :

*Je treuve beau mettre deux femenins  
En rime platte, avec deux masculins,  
Semblablement quand on les entrelasse  
En vers croisez<sup>1</sup>.*

Ainsi avait déjà fait Sagon dans l'Épître adressée à ce même Bouchet pour l'attirer dans son parti, lors de sa fameuse querelle contre Marot<sup>2</sup>. M. Sainte-Beuve a donc eu tort de dire : « Le premier, après Jean Bouchet, Ronsard adopta l'entrelacement régulier des rimes masculines et féminines, et en fit incontinent un précepte d'obligation par son exemple<sup>3</sup> ». La comtesse de Chateaubriand, avant Bouchet, et Sagon, en même temps que lui, observaient déjà cette règle de prosodie, bien avant Ronsard.

On voit donc que, sous le rapport de la versification, le

<sup>1</sup> EPISTRES FAMILIERES DU TRAVERSEUR. *Epistre* CVII, feuillet lxxij.

<sup>2</sup> *Ibid.* *Epistre* CVI, feuillets lxx et lxxij.

<sup>3</sup> *Tableau de la Poésie française au XVI<sup>e</sup> siècle*, édit. de 1843, p. 77.

poème de Sagon a encore des mérites qui le distinguent des autres poètes de son siècle, et que là aussi il sert à marquer un âge de transition, comme pour son mode de composition et pour la langue.

Arrivons aux défauts de notre auteur. Nous n'aimons guère cet étalage d'érudition fastueuse, cette affectation de science pour justifier l'interminable allégorie du Miroir, aussi subtile que frivole. Sa longue tirade de 130 vers (le cinquième du poème), où il s'évertue « à exposer la matière du miroir », et où il se reprend « pour déchiffrer le miroir plus haultement », était peut-être, à ses yeux, le morceau capital de son œuvre. Aux nôtres, elle est hors de proportion avec le reste, et nous lui reprochons encore de s'y être abandonné trop facilement au courant de la poésie descriptive.

On peut être aussi tenté de sourire, en lisant les noms de ces douze ou treize femmes célèbres de tous les pays ou de tous les temps, auxquelles il compare, pour une qualité ou pour une autre, la comtesse de Chateaubriand, en épuisant, pour exprimer son admiration, toute la série des métaphores qu'elles lui suggèrent. Il devient ainsi un panégyriste plus enthousiaste que véridique.

Enfin il semble s'être abandonné à une admiration irréfléchie, et, cédant aux élans de son imagination et de son cœur, il a dépassé la juste mesure de l'éloge, l'exagération du sentiment ayant son contre-coup dans le

style souvent alambiqué. Là est le côté excessif du poème, surtout si l'on est de l'avis de Buffon : « Le papier, ce me semble, ne peut recevoir l'empreinte de ce qui se grave au fond du cœur, on n'y trouve que le produit de l'esprit et non les sensations de l'âme. » (Lettre à M<sup>me</sup> Necker, Montbard, 23 juillet 1759.)

Dans la versification, il a des défauts qui passaient pour des beautés, de son temps, c'est-à-dire des vers à *rime équivoquée* et à *rime batelée* <sup>1</sup>. Il partageait la fausse idée des versificateurs contemporains. « Pour relever des vers que la pensée ne soutenait pas, on s'imposait des entraves nouvelles qui, loin d'être commandées par la nature de notre prosodie, en retardaient la réforme et ne laissaient place à nul agrément <sup>2</sup> ».

Cette œuvre de Sagon, presque inconnue, si complètement inédite que personne n'en a cité un seul vers, a cependant été l'objet de l'analyse sommaire que voici : « Sagon, dans son poème funèbre, dit M. de Lescure, célèbre surtout l'esprit de Françoise de Foix, qu'il met au rang des femmes les plus brillantes et les plus instruites de son temps. Il daigne à peine louer ce corps dont la mort vient d'attester la fragilité. Il se rabat sur

<sup>1</sup> Ces termes seront expliqués, dans les *Notes*, lorsque le texte offrira de ces sortes de vers.

<sup>2</sup> M. Sainte-Beuve, *Tableau de la Poésie française au XVI<sup>e</sup> siècle*, page 18.

les mérites de l'âme immortelle qui lui survit. Son allégorie *du miroir d'honneur féminin* se poursuit minutieusement et laborieusement pendant quinze cents vers, qui ne valent pas pour nous un mauvais croquis de peintre ».

Disons tout de suite que le péché de Sagon est presque moitié moins considérable qu'on ne le suppose, puisque, de compte fait, le poème proprement dit a 681 vers, au lieu des 1,500 qu'on lui prête.

« Françoise de Foix, dit-on encore, d'un esprit compréhensif et délié, curieuse de savoir, avide d'une gloire supérieure à celle de la beauté, possédait les langues étrangères (sans doute l'espagnol et l'italien), inventait des devises ingénieuses, écrivait des lettres agréablement tournées, s'exerçait, sans trop de gaucherie, au délicat instrument de la poésie, et était d'une conversation facile et enjouée ».

Sagon dit positivement qu'outre sa langue maternelle,

*Elle auoit ces deux ioinctz ensemble,  
Vng moyen langage latin  
A l'italien de Laertin,  
Et pour vng tiers et beau langage,  
Parloit espagnol dauantage.*

Quant à la poésie, au lieu de « s'y exercer sans trop de gaucherie », elle y excellait. Le jugement plus favorable,

porté par le bibliophile Jacob, se trouve confirmé par celui de Sagon, qui entendit

*plusieurs foyz*  
*La dame Francoyse de Foix*  
*Parler de plus haulte pratique*  
*Que Sapho en l'art poétique.*

Enfin, M. de Lescure, reprenant un peu plus loin l'analyse du poème de Sagon, en cite le titre *in extenso* et le fait suivre de cette remarque : « Nous ne réveillons pas cet essaim de rimes qui dorment dans les limbes des manuscrits de Cangé. Nous nous bornerons à relever, dans la composition dialoguée de Sagon, quelques détails qui donneraient à penser que la jeune comtesse de Laval, nièce de Françoise de Foix, n'était pas *distante* de sa tante, quand la mort la ravit de *ce terrestre val* et que la véritable cause de cette mort fut une maladie subite et rapide <sup>1</sup>. » C'est là qu'il faut regretter l'absence de toute citation des vers si formels de notre poète.

Plus audacieuse, notre Société, trouvant dans ce poème l'œuvre d'un Rouennais, a fait voir le jour « à cet essaim de rimes qui dormaient dans les manuscrits de Cangé. » Pour seconder son zèle, nous avons cherché, avant tout,

<sup>1</sup> *Les Amours de François I<sup>er</sup>*, pages 157 et 202.

comment les vers de Sagon pouvaient devenir les auxiliaires de sa biographie, de l'histoire anecdotique et littéraire. « De cette façon, ces pages mortes ou incolores en apparence se trouvent éclairées d'un jour nouveau. Pour les œuvres secondaires, c'est la seule manière de les ramener à la vie. » Ainsi l'avait fait avec succès un écrivain qui avait dû étudier une foule d'œuvres et d'auteurs inconnus du siècle de Sagon<sup>1</sup>, et nous avons jugé à propos de suivre sa méthode.

De plus, notre Société aura le mérite d'ajouter un nom à la série des poètes normands du xvi<sup>e</sup> siècle, dont elle a publié les œuvres. Le *Regret* de François Sagon, leur devancier, se joint tout naturellement aux *Fables de Guillaume Haudent* (1547) et aux *Elégies de Jean Doublet* (1559).

En lisant le *Regret* de Sagon, on comprendra mieux les éloges donnés par un poète contemporain aux poètes de la Normandie, dans sa curieuse *Epistre a monsieur maistre Iuques le lieur grant poete demourant a Rouen, faisant mētion d'amitié nouvelle qui se peut entretenir mieulx en absence qu'en pñce* (présence). Il dit donc, en 1537 :

*Et de tous ceulx de la terre de France  
Me semble aduis (ie le dy sans oultrance)*

<sup>1</sup> M. C. Lenient, *La Satire en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Préface, p. III.

*Que les Normans ont des Muses l'octroy  
De poesie, ainsi le pense et croy,  
Car ie n'ay veu de plus aisé langage,  
Ne plus fluent, tant soit graue l'ouurage<sup>1</sup>.*

A Le Lieur, Le Chandelier et Le Parmentier, que suivront bientôt Guillaume Haudent et Jean Doublet, Bouchet joignait certainement notre poète; car son *Epistre de l'acteur responsiue a celle de Sagon*, porte en subscription :

*Va lettre va declairer ton iargon  
A l'orateur maistre Francoy Sagon.*

Pour tous ces motifs, la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES NORMANDS a sagement fait de mettre au jour le poème inédit d'un Rouennais, et, fidèle à son principe, elle peut bien répéter, une fois de plus, avec Ovide, pour sa justification, s'il en était besoin :

*Et pius est patriæ facta referre labor.*

<sup>1</sup> EPISTRES FAMILIERES DU TRAVERSEUR. (1545). *Epistre* CVIII, feuillet lxxii, verso.

## III. — BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES DE SAGON.

Le premier bibliographe de notre poète a été La Croix du Maine, auquel on doit quelques indications incomplètes et sommaires, dans sa *Bibliothèque française* (1584). Celles de la *Bibliothèque d'Antoine Duverdier, contenant le Catalogue de tous les auteurs qui ont écrit ou traduit en français* (1585), sont un peu plus complètes. Dans son *Athenæ Normannorum* (manuscrit, 1720), le P. François Martin reproduit imparfaitement La Croix du Maine, qu'il traduit en latin, sans trop se préoccuper de la chronologie<sup>1</sup>. La *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet, tome XII, pages 424-426, renferme un catalogue des œuvres de Sagon, bien plus complet que celui de ses prédécesseurs. Il s'y trouve, comme Pièces justificatives de la *Huitième partie* de son ouvrage traitant des POÈTES FRANÇOIS. La *Biographie normande* d'Adrien Pasquier, manuscrit de la Bibliothèque publique de Rouen, t. VIII,

<sup>1</sup> Nous n'en remercions pas moins M. Julien Travers, le savant conservateur de la Bibliothèque publique de Caen, d'avoir bien voulu transcrire et nous envoyer l'article du P. Martin sur Sagon.



l'a reproduit, aussi bien que l'article de l'abbé Goujet, sans y changer un seul mot. M. Frère, qui paraît ne pas avoir consulté ces sources, est plus incomplet encore.

Comme nous avons eu la bonne fortune de rencontrer presque toutes les éditions originales des œuvres de notre auteur, c'est d'après elles que nous donnerons sa BIBLIOGRAPHIE, en respectant scrupuleusement l'orthographe des premiers éditeurs, ce qui n'a guère eu lieu jusqu'ici, et en indiquant la mise à la ligne par un trait oblique, sans reproduire toutefois les différents caractères des titres. Enfin nous suivrons l'ordre chronologique, en faisant observer que la date de l'impression, quand elle est donnée, est rarement celle de la composition.

I. — *Le Corp des/say de Francoys de / Sagon secretaire de l'abbe de / Sainct Eburoul. Contenant / la responce a deux / epistres de / Clement Marot retire a Ferrare. / L'une adres-sante au Roy tres chrestien. / L'autre a deux damoysselles seurs. / Vela de quoy. / Avec vne Responce a celuy qui a es-cript / que l'imprimeur de ce present liure / auoit beaucoup perdu l'impres/sion diceluy. / Les semblables sont a vendre / a Paris a l'enseigne du pot / casse. /*

Le titre se poursuit ainsi au verso :

*Avec vne epistre faicte par iceluy secre / taire aux trois princes et enfans de Fran / ce, Et deux chantz royaulx en la fin. / L'ung a la louenge dicelluy roy tres chres / tien. L'autre*

*a la confusion de l'opinion / perverse d'aucuns modernes. Le tout ad / dresse par prologue au roy.*

(Paris, Bibliothèque de l' Arsenal, 1 vol. in-8°. 6427 A.)

Il n'y a ni date ni lieu d'impression, mais le *Coup d'Essay* est de 1536, et il a 27 feuillets non numérotés. Il vient en tête de quatorze autres pièces, tant de Sagon que de ses adversaires, dans sa querelle avec Marot, les unes de 1536, les autres de 1537.

Voici celles dont Sagon est encore l'auteur :

II. — *Le Rabais du / caquet de Fripelippes et de Marot dict / RAT PELE adicione avec le couuert. / Faict par Mathieu de Boutigni pai / ge de maistre Francois de Sagon secre / taire de labbe de Saint Eburoult.*

Sans date ni lieu d'impression ; 19 feuillets non numérotés.

Au milieu du titre, sur le recto, se trouve une vignette sur bois, représentant, à gauche, un animal avec cette légende : *M. Rat pelé Marault*, allusion doublement injurieuse à *Marot rappelé* de son exil de Ferrare. De l'autre côté est un *Sagouin* qui déchire le *Rat pelé*, sous les yeux de Fripelippes. Le *Rat pelé* était la représaille du *Sagouin* inventé par Marot-Fripelippes.

III. — *Epistre a / Marot par Fran / cois de Sagon pour luy montrer que / Fripelippes auoit faict sotte cōparaison / des quatre raisons du dict Sagon a quatre / oysons.*

Au centre du titre est une vignette sur bois, représentant une sorte de chapelle voûtée, ayant vue sur la campagne. Au milieu, et debout, se trouve un prêtre, en bonnet carré, devant un pupitre supportant un gros livre, un doigt de la main droite sur la bouche, et l'autre main derrière le dos. Au bas de la vignette, sont les mots *VELA DE QUOY*, devise de Sagon.

A la fin des 15 feuillets, on lit : *Au palais par Gilles Corrozet et Jehan Andre 1537.*

Une note manuscrite, placée sur le verso de la garde, en face du titre de la première pièce, *Le Coup d'Essay*, montre bien la valeur du Recueil, composé de toutes pièces originales.

« Toutes ces pièces ont été réunies dès 1538 en 1 vol. « in-16 sous le titre de Marot, Sagon et la Hueterie. Ce « même Recueil a été reimprimé en 1539. Les Recueils « peuvent contenir quelques pièces de plus que ce qui « se trouve dans ce volume cy ; mais ce sont icy les « pièces originales avec quelques gravures facétieuses « qui ne sont pas dans les Recueils.

« François Sagon étoit curé de Beauvais. Il a survécu « à Marot puisqu'il vivoit encore en 1559 »

Les deux erreurs du dernier paragraphe ont été réfutées plus haut (p. 35-37). Mais on voit que Lenglet du Fresnoy, dans son édition des *Œuvres de Clément Marot, etc.*, avec les *Pièces du différent de Clément avec François Sagon*,

A la Haye, chez P. Gosse et J. Neaulme, M. DCC. XXXI. 4 vol. in-4°, n'a pas connu les pièces originales du rarissime Recueil de la Bibliothèque de l'Arsenal, imprimées en 1536 et 1537. Le titre général des 42 pièces réimprimées, grandes et petites, le prouve : *Recueil des Pièces du différent entre Clement Marot, François Sagon et la Hueterie ; Avec les Apologies pour et contre, sur L'IMPRIMÉ IN-16. PARIS 1538 ET AUTRES ÉDITIONS.* Il en a été de même de ses prédécesseurs, La Croix du Maine et du Verdier, de son successeur, l'abbé Goujet, et de tous leurs copistes. C'est de la réimpression de 1538 que viennent les noms de lieu et d'impression donnés par certains bibliographes n'ayant pas vu ces pièces originales.

IV. — *Le Discours de la vie et / mort accidentel / le de noble homme Guy / Morin, traducterr / de ce present, Préparatif à / la mort, par Francoys / de Sagon, secret / taire son rray / amy. 1539.*

(Paris. Bibliothèque nationale. Y. 4481. A. Réserve.) C'est un petit volume in-16, relié en maroquin rouge, et commençant au feuillet 101, parce que les feuillets précédents contenaient le *Préparatif à la mort*, ou traduction du *Traité de la préparation à la mort*, composé en latin par Erasme. Pour honorer Guy Morin, tué devant Turin, en 1536, Sagon avait fait imprimer cette traduction, en y ajoutant son *Discours* en vers, contenant l'historique de la vie de son ami.

Ce *Discours* va du feuillet 101 à 127, et, sur le titre général, on lit : « Paris, Jean Longis, 1539. » C'est le nom du libraire. Celui de l'imprimeur est donné par la *Bibliothèque françoise d'Antoine Du Verdier*, qui dit : « Imprimé à Paris 16° par Gilles Corrozet. 1539. » — (Edit. de 1585, in-f°, p. 412).

Mais ce n'était pas là l'édition princeps, puisque la *Bibliothèque françoise* de l'abbé Goujet, t. XII, p. 424, porte que ce *Discours* vient « à la suite du PRÉPARATIF, etc. Imprimé par maistre Olivier Mallard, libraire et imprimeur du Roy, pour Galiot Dupré, 1537, in-16. »

Il y eut encore, plus tard, une autre réimpression à part du *Discours*, comme le constate le *Manuel du Libraire* par Brunet : « DISCOURS de la vie et mort accidentelle de noble homme Guy Morin. *Denys Ianot*, 1544, in-8°. — Cette pièce a aussi été imprimée avec le *Préparatif à la mort traduit d'Erasmus* par Guy Morin. »

Dans ce même volume de la Bibliothèque nationale, qui passe du feuillet 127 au feuillet 249, vient l'ouvrage suivant de Sagon, mais en prose, que nous n'avons vu mentionné nulle part.

V. — *Oraison fun/ebre, faicte / par le mesme artheur / es exeques de feu messire Phi / lippes de Chabot, grand ad / miral de France, de / Bretagne et de Guyenne.*

Philippe de Chabot, connu sous le nom d'Amiral de

*Brion*, mourut le 1<sup>er</sup> juin 1543. C'est donc postérieurement au *Discours*, publié dès 1537, que cette Oraison funèbre fut imprimée. Elle va du feuillet 249 au feuillet 263.

VI. — *La Complainte/ de troys gentilz / hommes François, occiz et mortz au voyage de Car / rignan; bataille et iournée de Ci / rizolles, par François de Sagon. Avec privilege du Roy. | 1544. | De l'imprimerie de Denys Ianot, Imprimeur / du Roy en langue Françoisse, et libraire / iuré de l'Vniversite de Paris.*

(Paris. Bibliothèque nationale. Y. 4486. A. Réserve)

Le privilège fut « donné à Paris le xij iour d'April mil cinq centz quarante et troys.

« Et fut acheué d'imprimer ce dit liure le xxiii<sup>e</sup> iour de May ; mil cinq centz quarante et quatre. »

Petit in 8°, réglé en rouge, dont le foliotage manuscrit, commençant au feuillet 161, va jusqu'au feuillet 204, preuve évidente que cet ouvrage a été détaché d'un autre, à la suite duquel il se trouvait primitivement placé. — Le *Manuel* de Brunet dit : « Petit in-8° de 44 ff. »

VII. — *Le Triumphe/ de grace, et preroga / tiue d'innocence originelle, sur la / conception & trespas de la / Vierge esleue mere/ de Dieu, / composé par Sagon.*

1544.

« On le vend a Paris en la grande salle / du palais, au premier pillier, par / Jehan André, libraire iuré de / l'Vniversité de Paris. »

(Paris. Bibliothèque de l'Arsenal. N° 8083.)

Petit in-8°, relié en veau, sans pagination et composé de 52 feuillets non chiffrés. Au verso du titre se lit l'Approbation de la Faculté de Théologie de Paris, en latin, à la date du 29 mai 1544, signé : I. Fournier. Le Permis d'imprimer accordé à M. Francoys Sagon, le 27 juin 1544, porte la signature de I. Morin. A la fin du volume, on lit : « Imprimé à Paris par Benoist Preuost, Imprimeur demourant en la rue Frementeil, pres le college du Plessis. Faict le ix<sup>e</sup> iour d'aoust. Pour Iehan André Libraire Iuré de l'Université de Paris. 1544. »

A la suite vient, sous un second titre :

VIII. — *Recueil moral dav / cvs Chantz Royaux, Balades et Ron / deaux, de Sagon, presentez et premiez / a Rouen, a Dieppe et a Caen, Par / luy adressé a venerable reli / gieux Domp Richard / Ango, prieur de / Beaumōt en / Auge son / oncle.*

Un exemplaire du livre rarissime, contenant le *Trium-  
phe de grace*, etc., et le *Recueil moral*, etc., s'est trouvé dans la bibliothèque de M. Germain Barré, curé de Monville, d'où il est passé dans celle de M. Thomas, avocat, qui l'avait prêté à M. Ballin, auquel on en doit une ana-

lyse et des citations, avec la reproduction des titres dans leur disposition primitive <sup>1</sup>.

Comme l'existence d'un second exemplaire de ces opuscules, à la Bibliothèque nationale, peut avoir quelque intérêt pour des bibliophiles, des littérateurs ou de simples amateurs de l'histoire littéraire de la Normandie, nous nous sommes fait un devoir de signaler le fait, l'autre exemplaire connu se trouvant entre des mains particulières, après la vente des livres de M. Thomas, l'ancien possesseur de l'exemplaire du curé de Monville.

Le *Manuel* de Brunet en a fait l'objet de la remarque suivante : « Ce volume est le plus rare peut-être de ceux qu'a publiés l'auteur, Il y en a un exemplaire porté dans le catalogue de Lavallière, par Nyon, IV, n° 14065 ; un autre est décrit par M. Frère, *Manuel du Bibliographe normand*, II, p. 493. » Celui de la Bibliothèque nationale serait-il un troisième exemplaire ?

IX. — *Épithes de la famille de Brie de Serrant, qui se lisent dans la chapelle du chateau de Serrant en Anjou* (par Sagon), dans les *Remarques* de Gilles Ménage, dans la *Vie de Pierre Ayrault*.

(Bibliothèque française de l'abbé Goujet, tome XII, p. 425.)

<sup>1</sup> *Deuxième suite à la Notice historique de l'Académie des Palinods*, par A.-G. Ballin, archiviste. Rouen, 1844, pages 12-18.



Elles sont comprises, en effet, dans les *VIES de Pierre Ayrault*, jurisconsulte célèbre, lieutenant criminel (1568), puis lieutenant général au présidial d'Angers (1589), et de *Guillaume Ménage*, avocat du roi, à Angers, écrites en latin, par Gilles Ménage, leur petit-fils et fils, sous ce titre : *Vitæ Petri Ærodiî quæsitōris andegavensis et Guillelmi Menagii advocati regii andegavensis*. Scriptore Ægidio Menagio. — Parisiis apud Christophorum Journal, viâ Jacobæâ sub signo Sancti Johannis. M. DC. LXXV. Cum permissu. 1 vol, in-4°.

La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire. L. 27/n 855.

Dans les *Epistres familiares du Trauerseur* <sup>1</sup>, 1545, in-f°, en vers français de dix syllabes, dûs à la plume de Jean Bouchet, procureur de profession, à Poitiers, mais historien et poète des plus féconds, caché sous ce nom bizarre de « Traverseur des voyes périlleuses, » nom pris d'un de ses poèmes intitulé : *Les Reynards traversans les perilleuses voyes des folles fiances du monde* (1503), se trouve une Epître de notre auteur, la cix<sup>e</sup>, dont voici le titre et le sujet :

X. — *Epistre de maistre Francoys de Sagon cu / ré de Beauvais au dict acteur, p. laquelle / se complainct d'une faulse amytié per / due, et veult a luy atraire le dict acteur.*

<sup>1</sup> Bibliothèque nationale, Y. 4540. (Réserve.)

Elle n'a pas moins de 86 vers, qui occupent le feuillet lxxiiij. Le fond en est assez plat, et la versification en rimes plates, avec croisement régulier. Il écrivit contre Germain Colin, qui avait abandonné Sagon pour Marot. Notre poète désire le remplacer par Jean Bouchet, dont il sollicite l'amitié dans sa lutte contre Clément Marot. Mais la réponse ne dut pas lui plaire ; car l'Épître CX est intitulée :

*Epistre de l'acteur respōsiue a celle de Sagon, ou il se déclare neutre* <sup>1</sup>.

Elle est aussi en vers de dix syllabes, au nombre de 112.

Voici d'autres ouvrages de Sagon, que nous n'avons pu retrouver dans les diverses bibliothèques de Paris, mais que Du Verdier a signalés, cinquante ans seulement après la mort de notre auteur.

« FRANÇOIS SAGON a escrit en rime françoise :

XI. — « *Apologie en défense du roy tres chrestien François premier du nom fondée sur texte d'Évangile, contre ses ennemis et calomniateurs.*

« Impr. à Paris 8° par Deny Ianot 1544. Commencant ainsi :

<sup>1</sup> Même édition, feuillets lxxiiij, verso, et lxxiiiij, recto.

*Ouurez vostre œil mensongers et flateurs,  
 Prestez l'oreille, ennemis detracteurs,  
 Qui pour complaire au gré du fainct Auguste  
 Tournez en mal l'innocence du Juste  
 Close en la foy du Prince de Valois.*

« Plus t. . . . »

XII. — « *Le Chant de la Paix chanté par les trois estats.*

« Impr. a Paris 8° par Denis Ianot 1538.

XIII. — « *Le Blason du Pied.*

« Imprimé avec les autres blasons anatomiques du corps féminin, a Lyon par François Iuste, 1537. »

Ces trois indications sont extraites de la *Bibliothèque d'Antoine Du Verdier seigneur de Varprivas contenant le Catalogue de tous les auteurs qui ont escrit ou traduit en françois.* — A Lyon par Barthelemy Honorat. M.D.LXVXV. In-f°, p. 412.

*Le Chant de la Paix* n'est pas un titre tout à fait juste ; car François I et Charles-Quint, ne pouvant s'entendre sur les conditions de la paix, convinrent seulement d'une trêve de dix ans, connue sous le nom de Trêve de Nice

<sup>1</sup> Ici se placent : *La Complainte de trois gentilshommes*, etc. ; *Le Discours sur la vie et mort accidentelle de Guy Morin*, etc. ; *Le Triomphe de grâce*, etc. ; que nous avons cités plus haut, pages 82 et 80.

(12 juin 1538), pendant laquelle ils garderaient ce qu'ils possédaient alors.

Quant au *Blason du Pied*, en voici l'occasion. Marot, par son épigramme du *Beau Tétin*, avait donné à ses amis (les poètes de son école) l'idée de faire le *Blason du Corps humain* : « C'étaient comme des disciples glorieux d'ache-  
 « ver l'ouvrage du maître. Il est assez curieux que Sa-  
 « gon, qui n'était pas alors en querelle avec Marot, se  
 « soit choisi le blason du pied. Sa pièce, d'ailleurs, n'a  
 « pas été insérée avec les autres 1. »

Marot ne l'a pas non plus citée dans l'énumération des différentes parties du corps que contient l'Épître : « A ceux qui, après l'Épigramme du beau Tétin, en feirent d'autres 2. »

Enfin, La Croix du Maine mentionne aussi :

XIV. — *Recueil d'Estrennes dudit François Sagon, pour l'an 1538, imprimé à Paris audit an 3.* — Brunet, *Manuel du Libraire*, ajoute : « In-8 de 28 ff., lettres rondes, figures sur bois. »

C'est celui que l'abbé Goujet, dans sa *Bibliothèque française*, rapporte à l'année 1539 (nouveau style).

<sup>1</sup> M. Sainte-Beuve, *Tableau de la Poésie française au XVI<sup>e</sup> siècle*, édit. Charpentier, 1843, note 1 de la page 33.

<sup>2</sup> *Bibliothèque française*, réimpression par M. Rigoley de Juvigny, 1772, t. I, p. 237.

<sup>3</sup> *Œuvres de Marot*, Niort, 1596, p. 193.

Mais La Croix du Maine se trompe, quand il dit : « Il a écrit le *Chant de la Paix, fait entre le roi Henri II, et Philippe, roi d'Espagne*, imprimé à Paris par Barbé Regnault ; la *Réjouissance du Traité de la Paix en France* publiée l'an 1559 1. »

Si ces deux poésies, destinées à chanter les négociations pour la paix, ouvertes à Cateau-Cambrésis (15 octobre 1558), après la funeste bataille de Saint-Quentin (10 août 1557), et le traité de paix de Cateau-Cambresis lui-même (25 avril 1559), qui mit fin à cette guerre désastreuse pour la France, portent le nom de François Sagon, ce ne put pas être le nôtre, mort depuis le mois d'août 1554, comme on l'a vu plus haut (p. 37).

Il faut attribuer ces deux dernières pièces à l'un des membres de sa famille, portant le même prénom que lui, peut-être son frère, prénom que l'on retrouve pendant plus d'un siècle, à Rouen, comme on l'a vu plus haut. La similitude complète du nom et prénom explique très bien l'attribution de La Croix du Maine, répétée depuis par tous ceux qui ont fait la Bibliographie des œuvres de Sagon, dans l'ignorance où ils étaient de la véritable date de sa mort (1544) 2. Remarquons toutefois qu'Antoine Du Verdier, qui cite un certain nombre

<sup>1</sup> *Bibliothèque française*, même édition, t. I, p. 237.

<sup>2</sup> Voir plus haut, page 37.

des ouvrages de Sagon, ne comprend pas ces deux derniers dans sa liste, bien qu'il écrivit en même temps que *La Croix du Maine*.

Désormais, à cette liste plus longue et plus exacte que les précédentes, il faudra ajouter encore : *Le Regret dhonneur féminin et des Troys Graces*, presque entièrement ignoré, et que la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES NORMANDS aura le mérite de mettre au jour, près de trois siècles et demi après que le Rouennais Sagon l'a composé.

---

# APPENDICES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

## DE L'INTRODUCTION.

---

### I.

(Se rapporte à la page 13).

\* La querelle de Marot et de Sagon a fait autrefois du bruit comme ils avoient chacun leurs amis, il y eut deux factions, et de part et d'autre beaucoup de vers satyriques imprimés en des Recueils de 1537 et 1539. L'inimitié de ces deux poètes venoit de loin. Il est dit dans la petite pièce en vers qui a pour titre : Le Différent de Marot et Sagon, qu'un jour qu'ils se promenoient en bonne compagnie dans la cour du château d'Alençon, Marot, à l'occasion d'un point de religion, laissa échapper un mot que Sagon traita d'hérétique. Marot, sans s'émouvoir, persista dans son sentiment, et fit doucement ce qu'il put pour y attirer Sagon; mais celui-ci tenant bon, et répliquant toujours vertement,

Marot rebuté lui dit une parole de mépris ; Sagon lui en rendit une autre ; à quoi Marot pour réponse mettant la main au poignard, alloit lui en porter un coup, si Sagon, voyant qu'il ne seroit pas le plus fort, n'eût pris la fuite. Marot s'étant depuis fait des affaires avec la Sorbonne, et craignant, lorsqu'elles furent terminées, qu'on ne lui en suscitât de nouvelles, prit le parti de se retirer auprès de la duchesse de Ferrare. Ce fut dans le temps de cet exil, qu'ayant, pour se justifier des faits dont on l'accusoit, écrit une assez longue épître à François I<sup>er</sup>, Sagon, pour la réfuter, en adressa une plus longue au même Roi, intitulée : *Le coup d'Essai*. Marot, de retour, ne daignant pas opposer à cet écrit une réponse sérieuse, y en fit une, sous le faux nom de *Fripelippes*, son valet, où il tourna Sagon en ridicule. Sagon, de son côté, sous le faux nom de *Mathieu de Boutigny*, son prétendu page, y répliqua par l'écrit intitulé *Le Rabais du caquet de Fripelippes, et de Marot, dit Rat pelé*, le nommant ainsi par une équivoque bouffonne, sur ce que Marot se glorifioit d'avoir été *rappelé* de son exil de Ferrare. On peut voir dans les Recueils que j'ai indiqués la suite de ce démêlé qui dura jusqu'en 1538. »

Addition faite par De la Monnaie à l'article FRANÇOIS SAGON, dans *Les Bibliothèques françoises de la Croix du Maine et de Du Verdier sieur de Vauprivis*. Nouvelle édition, par M. Rigoley de Juvigny. Paris, MDCCLXXII. Tome I, p. 238.



## II.

(Se rapporte à la page 40).

« Lettres de M<sup>me</sup> de Chateaubriant au Roi. — 44.

« Au Roy mon Souverain Seigneur.

« Syre, la libéralité qu'yl vous a pleu me despartyr de la brodeure que j'ay reseuee par ce porteur, ne vous puis rendre graces sufysantes, mes les plus humbles qu'il m'est possible les vous présente, avecque confiance de la perpetuelle servytute et oblyguation de messieurs de Lautrec, de Chateaubriant et myenne, de seulx de nos maisons presans et avenir, des biens resus de la bonne voullanté que nous faistes l'honneur m'escrypre qui vous playt avoyr à nous, qui est et peult la perfection de nos desyrs. De ma part, syre, ne puis que prier celuy qui despart les puissances leurs donner l'heur de vous faire servyces agréables, en lieu qu'il ne cest provenir que de la seulle afecision, de laquelle ly fays requeste, syre, qui vous doint bonne vye en longueur tres heureuse, et tenyr en vostre bonne grace pour tres humblement recommandée.

Vostre tres humble et tres obeissantes subjecte et servante.

FRANÇOISE DE FOYS. »

. . « Autre. — 45.

« Syre, conesant l'honneur et bien qu'il vous a pleu me faire de m'escrypre, et mander par ce pourteur que vostre bonté n'est

lasce de se montrer en mon endroyt, ayant voullanté donner fin à mes ennuyeux et opportuns affaires, vous mersye non suffisamment, mais le plus tres humblement posyble, et pour ne povoier, suplye celuy qui tant de graces vous a desparty vous recompancer de celles que davantage vous plera luy demander en la tres heureuse et longue vye que, seur toutes, vous doynt et veult desyrer celle qui pour son heur prynsygal vous suply estre à james l'avoyr et retenyr en vostre bonne grace pour tres humblement recommandée.

Vostre tres humble et tres obaissante subgete et servante.

FRANÇOISE DE FOYS. »

*(Poésies du roi François I<sup>er</sup> de Louise de Savoie duchesse d'Angoulême de Marguerite de Navarre et correspondance intime de Diane de Poitiers et plusieurs autres dames de la cour recueillies et publiées par M. Aimé Champollion-Figeac. Paris, Imprimerie royale, MDCCCXLVI, in-4°, pages 214 et 215.)*

Ces lettres de Françoise de Foix ont été écrites, à une époque antérieure à la captivité de François I<sup>er</sup>, et nous les donnons comme spécimen de sa prose. Les vers qu'elle adressait au roi ont été ainsi jugés : « La comtesse de Chateaubriand écrivait encore avec plus de délicatesse et d'élégance que le roi. On est tenté d'attribuer à quelque poète de cour les *épîtres respondives*, où elle exprime le chagrin que lui causent la prison et l'absence de son amant.

*Las ! si le cœur de ceux qui ont puissance  
De vous donner très-brève delivrance  
Pouvoit savoir quelle est votre amitié,  
Je crois, pour vrai, qu'ils en auroient pitié;  
Et que, si tôt ne vous veillent remettre  
En ce royaume où vous êtes le maître.  
Ils enverroient au moins m'en avertir  
Par charité, pour me faire mourir,  
Aimant trop mieux en ce jour trepasser  
Que sans vous voir tant de saisons passer.*

M. Lescure, après cette citation ; ajoute : « Ces vers témoignent non seulement d'une constante tendresse, mais d'un art et d'une science de la forme poétique dont Marot lui-même n'a pas toujours un aussi heureux scrupule. Les vers de la comtesse observent l'entrelacement régulier des rimes masculines et féminines, gracieuse innovation prosodique inaugurée par Le Maire de Belges, à laquelle Marot demeura longtemps rebelle, et dont il ne porta le jong importun que dans la vieillesse. La prose de Françoise de Foix est loin d'être harmonieuse et facile comme ses vers 2. »

On l'a vu par la citation des deux lettres ci-dessus, et ces vers expliquent les éloges que Sagon donne au talent poétique de la

<sup>1</sup> Cité par le Bibliophile Jacob (Paul Lacroix), *Curiosités de l'histoire de France*, 2<sup>e</sup> série, *Procès célèbres*, Delahays, 1858, p. 179.

<sup>2</sup> *Les Amours de François I<sup>er</sup>*, p. 179.

comtesse, qui a bien pu lui enseigner le procédé de versification, signalé plus haut et qu'il employait lui-même <sup>1</sup>.

### III.

(Se rapporte à la page 41).

« J'ay ouy conter, et le tiens de bon lieu, que, lorsque le roy François premier eut laissé madame de Chasteau-Briand, sa maîtresse favorite, pour prendre madame d'Estampes, estant fille appelée Helly, que madame la Régente avoit prise avec elle pour l'une de ses filles, et la produisit au roy François à son retour d'Espagne à Bordeaux, laquelle il prit pour sa maîtresse, et laissa la dite mademoiselle de Chasteau-Briand, ainsi qu'un eloud chasse l'autre ; madame d'Estampes pria le Roy de retirer de la dite madame de Chasteau-Briand tous les plus beaux joyaux qu'il luy avoit donnez, non pour le prix et la valeur, car pour lors les perles et pierreries n'avoient la vogue qu'elles ont eu depuis, mais pour l'amour des belles devises qui estoient mises, engravées et empreintes, lesquelles la Reyne de Navarre, sa sœur, avoit faites et composées ; car elle en estoit très-bonne maistresse. Le roi François lui accorda sa priere, et lui promit qu'il le feroit; ce qu'il fit : et, pour ce, ayant envoyé un gentilhomme vers elle pour les luy demander, elle fit de la malade sur le coup, et remit le gentilhomme dans trois jours à venir, et qu'il auroit ce qu'il demandoit. Cependant, de despit, elle envoya quérir un orfèvre,

<sup>1</sup> Voir l'Introduction, pages 67-70.

et luy fit fondre tous ces joyaux, sans avoir respect ni acception des belles devises qui y estoient engravées : et après, le gentil-homme tourné, elle luy donna tous les joyaux convertis et contournez en lingots d'or. « Allez, dit-elle, portez cela au Roy, et « dites-luy que, puisqu'il luy a pleu me révoquer ce qu'il m'avoit « donné libéralement, que ie luy rends et renvoye en lingots d'or. « Pour quant aux devises, je les ay si bien empreintes et collo- « quées en ma pensée, et les y tiens si cheres, que je n'ay peu « permettre que personne en disposast, en jouïst et en eust de « plaisir que moy-mesme. » Quand le Roy eut receu le tout, et lingots et propos de cette dame, il ne dit autre chose, si-non : « Retournez-luy le tout ; ce que j'en faisois, ce n'estoit pour la « valeur (car je luy eusse rendu deux fois plus), mais pour « l'amour des devises : et puisqu'elle les a fait ainsi perdre, je « ne veux point de l'or, et le luy renvoye : elle a monstre en « cela plus de courage et générosité que n'eusse pensé pouvoir « provenir d'une femme. » Un cœur de femme généreuse dépité, et ainsi desdaigné, fait de grandes choses. »

*Vies des dames galantes par le Seigneur de Brantome*, édition Garnier, 1841, in-12. Discours VII, p. 337-338.

## IV.

(Se rapporte à la page 42).

(Par Marot).

F.F.	PEU DE TELLES.	F.F.
PROU DE MOINS.	<p>Soubz ce tumbeau gist Françoise de Foix,          De qui tout bien tout chascun souloit dire :          Et le disant, onc une seule voix          Ne s'avança d'y vouloir contredire.</p> <p>De grand' beauté, de grâce qui attire,          De bon sçavoir, d'intelligence prompte,          De biens, d'honneurs et mieulx que ne racoimpte,          Dieu éternel richement l'estoffa.</p> <p>O Viateur, pour t'abreger le compte :  <i>Cy gist un rien, là où tout triumphe.</i></p>	POINT DE PLUS.
F.F.	Décéda le 16 d'Octobre l'an 1537.	F.F.

(Par Nicolas Bourbon l'Ancien).

D. FRANCISCÆ FUXEÆ, CASTRI BRIANTII DOMINÆ  
 HEROIDIS INCOMPARABILIS.

## TUMULUS.

*Viator, hoc saxum vide, sta paululum.**FRANCISCA FUXEA hic jacet, qui non fuit,*

*Dum cecit, altera melior, nec pulchrior  
 In Gallis mulier, nec religiosior.  
 Ut cui Deus (si unquam alii Heroidum)  
 Naturaque omnes prolixæ, et largâ manu,  
 Dotes animique, corporisque indulserant.  
 Ossa hic quidem cubant, at felix animula,  
 Nunc cum suis majoribus, cumque inclyto,  
 Heroe fratre LAUTRECO tunc fruitur Dei  
 Præsentid, æternisque deliciis. Vale,  
 Viator amice, multum oculis debes tuis.*

*Nugarum Borbonii, p 443 de l'édition de 1538.*

(Par François I.)

*Ici dessous, cy gist, en peu d'espace  
 De fermeté la montagne et la masse,  
 En amitié seul chef d'œuvre parfait!  
 Elle a souffert qu'en son vivant l'aimasse :  
 O quel record, que le temps point n'efface !  
 L'âme est en haut ; du beau corps c'en est fait,  
 Ici dessous !*

*Ah! triste pierre! ains as-tu tant d'audace  
 De m'empêcher cette tant belle face  
 En me rendant malheureux et défait !  
 Car tant digne œuvre en rien n'avoit méfait  
 Qu'on l'enfermât avec sa bonne grâce  
 Ici dessous !*

C'est M. de Lescure qui a cité cette épitaphe, en la faisant précéder de ces mots : « François I<sup>er</sup> paya à cette chère mémoire son poétique et funéraire tribut dans le rondeau suivant. » *Les Amours de François I<sup>er</sup>*, p. 201.

Nous ignorons d'où sont tirés ces vers où le roi affiche si nettement son amour pour la comtesse de Chateaubriand :

*Elle a souffert qu'en son vivant l'aimasse.*

Il ne parlait pas autrement dans toutes les pièces qu'il lui adressait, d'après le Bibliophile Jacob et M. de Lescure, pendant sa captivité. *Ibid.* p. 175-180.

---



LE REGRET  
DHONNEUR FOEMININ

et des troys Graces fur le  
trefpas de noble Dame  
Francoyse de Foix Dame de Chasteaubriant  
et mirouer de noblesse foeminine.

Par Francoys de Sagon,  
Secretaire de l'Abbe  
de Sainct Eburoul.

LE JOURNAL

CHRONIQUE

de la

France

et de l'étranger

du 15 Mars 1914

N° 123

100 pages

10 francs

LE REGRET DHONNEUR FOEMININ  
& des troys Graces, sur le trespas de noble Dame  
Francoyse de Foix Dame de Chasteaubriant, &  
mirouer de noblesse Fœminine. Par Francoys de  
Sagon, secretaire de l'Abbe de Saint Eburoul. 1

L'acteur. 2

HONNEUR, plains toy, & vous francoyses graces,  
Couurez de deuil voz gracieuses faces,  
Pour veoir de cueur vostre mirouer casse. 3  
Honneur vaten par les obscures traces,  
Graces, fuyez aux rommaines ou thraces,  
Rentrer en grace ainsy qu'au temps passe.  
France a perdu son reiglet compasse, 4  
Qui conduisoit noblesse fœminine  
Ioindre sa grace a volonte diuine.  
Cestoit Francoise, eslyte perle & choys  
De la maison de Foix tant noble & digne  
Que ie ne puis la nommer trop de foy.

Honneur s'adressant par ung dizain  
aux troys graces.

Graces, mes sœurs, oyez la triste voix  
Au parc francoys espartie & semée.  
Par les haultz boys desconforter m'en voys 5

Si de vous troyz dure mort n'est blasmée.  
 La renommée est, qu'une dame aymee  
 Est consommee, & que mort veult tirer  
 Sans empirer le mirouer ou mirer 6  
 Deubst aspirer lœil de l'honneste femme.  
 Ce tort infame, a deuil fait attirer  
 Et soufpirer honneur dung tel diffame.

Pafythea premiere grace. 7

Mirouer d'amour, par trop mirer  
 Honneur, vertu & bonne grace,  
 Faiçt la personne soufpirer,  
 Quant par la mort le mirouer casse.  
 Mais puisqu'un tel miroer de glace  
 Debuoit ung iour estre rompu!  
 Raifon n'est que merueille on face  
 Dung corruptible corrompu. 8

La mesmes grace foy repñant.

Ha! quay ie dict? iay honneur offense  
 Non d'auoir diçt, mais feullement pense  
 Que mort euçt loy de corrompre la dame.  
 Honneur par droiçt ton deuil est commence,  
 Fors que le coup par la mort auance 9  
 Au gré des dieux peult estre faiçt sans blasme,  
 Pensans la terre indigne de telle ame,  
 Veu que pour vray les dieux auoient taille  
 Son hault esprit, & aux humains baille  
 Pour leur seruir d'exemple bon à fuyure  
 Ou pour auoir longuement trauaille  
 En seur repos, mort au ciel le faiçt viure.

## Egiale seconde grace. 10

Honneur, toute femme est mortelle,  
 Ceste loy n'a exception,  
 Mais grace la rend immortelle,  
 Quand mort fait par corruption  
 D'ame & corps séparation,  
 Le corps retourne en pourriture  
 Dont l'ame ayant exemption  
 Reprend immortelle nature.

## Icelle grace changeant propos.

Ce n'est pas là, gracieuses Francoyses,  
 Le vray moien de vous resconforter,  
 Apres la mort d'une des plus courtoises  
 Q'ouon veit iamais nostre France porter.  
 Sa mort est gresue autant a supporter  
 Comme par grace elle eust bon-bruiet en vie  
 Qui regnera sur mort, & son enuie  
 Tandys qu'en France on fera cas d'honneur. 11  
 Or pensez donc qu'aprez vie assouye  
 Elle est rauye au ciel sans deshonneur.

## Euphrosine tierce grace.

De quoy luy fert que ciel luy fut donneur  
 D'une influence, & regard de bonheur  
 Pour en auoir si courte ioyffance?  
 Cest le vouloir du cœleste ordonneur,  
 Et le plaisir du iuste guerdonneur 12  
 Qui monstre auoir sur nature puissance,  
 S'il en fait tort? 13 c'est au climat de France  
 Ou ceste dame auoit aquis le nom,  
 L'estime & bruiet de dame de renom,  
 S'il n'en fait tort? si ont Francoys tristesse,

Quant ils n'ont plus de la dame finon  
Vng fouuenir de grace & de noblesse.

La meſmes grace. 14

Mes ſœurs, la mort de la dame nous bleſſe  
Quant avec elle honneur ſœminin (mort)  
En deuil, en peine, & en foucy nous laiſſe  
De conformer par gracieux accord  
Le different & maint trouble & diſcord 15  
Qu'on veoit mouuoir pour la grace des dames 16  
Le Dieu Momus 17 qui reprend & qui mord  
En ceſte mort faindra meſditz & blaſmes. 18

Honneur.

Or plorez donc filles & femmes,  
Qui ſur tout craignez vos diffames,  
Car mort voſtre exemplaire a pris, 19  
Ceſtoit une dame de prix,  
Qui portoit comme la premiere  
Des autres dames la lumiere.  
Ceſtoit une dame de Foix  
A qui honneur donnoit la voix  
Eſtre des autres port'enſeigne,  
Le dueil des troys Graces lenſeigne.  
Ceſtoit vne perle d'honneur  
Qui deſſioit tout blaſonneur, 20  
Ceſtoit une francoiſe dame,  
Qui ne receuſt onc aucun blaſme,  
Sans lui eſtre a tort impoſe  
Par quelque enuieux trop aſe, 21

Cestoit vne Laodamie 22  
 Vne dame non endormie  
 Au faict de lamour coniugal  
 Rendant l'autre amour inegal;  
 Cestoit soubz amytié diuine  
 Vne lucrece, vne sabine;  
 Cestoit penelope ou dido  
 Sous l'estendard de cupido;  
 Cestoit portia la rommaine 23  
 En grace courtoise & humaine  
 Veu qu'en la sorte a sceu aymer  
 Que si d'amour eust fruißt amer  
 Elle y gousta soubz patience  
 Douleur de nette conscience. 24

Bref, elle eut en humanite  
 Toute louenge & dignite  
 Que la vertu de corps & d'ame  
 Peult donner a honneste dame;  
 Si ie la plains donc aprez mort!  
 Cest son amour qui me remord 25  
 Ou encor mieulx le sien merite  
 Qui faict que des cielz elle herite.

La premiere grace en balade.

**O**R est donc morte ceste dame  
 Qu'Honneur avec solemnite  
 A conduite en terrestre lame, 26  
 Prifon de toute humanite.  
 Les dieux d'immense eternite  
 Pour veoir au ciel lung lautre en face

Ont rauy en diuinite  
Le miroer dhonneur & de grace.

La feconde grace.

Mes sœurs, portons luy rose & balsme, 27  
Chassans d'air la malignite  
Faisons que son sepulcre embafme,  
Meurte & cyprez d'amœnite : 28  
Nostre estat de virginite  
Ne peut trop enrichir la place  
Du corps qui fut par dignite  
Le miroer d'honneur & de grace.

La tierce grace.

Puisque ce corps qu'honneur réclame,  
Ayant desprit communité  
Est desparty sans vie ou blasme  
De fragile mondanité 29  
Et qu'il eust par infinité  
De nos dons qu'esprit seul embrasse ;  
Je le nomme en vostre vnité 30  
Le miroer d'honneur & de grace.

{Envoi par Honneur.

Graces, mes sœurs en trinité,  
Ce corps par inhumanité  
De mort, rendu froid comme glace,  
Ayant à nous fraternité,  
Fut dit, par nom d'affinité,  
Le miroer d'honneur & de grace.



## Lacteur.

Or veoyez donc , damoyelles de France  
 Le dueil , l'ennuy, le regret & souffrance  
 De toute grace & d'honneur fœminin,  
 Veoyez comment, la mort par son venin  
 A corrompu de ce miroer la glace  
 Qui remonstroit a tout œil toute grace ,  
 Cōgnoissiez vous celle qu'on va cryant  
 Et lamentant dedens Chasteaubriant , 31  
 Ou en viuant portoit tiltre de dame, 32  
 Oyez vous point honneur qui la reclame  
 Et sans arrest auec tristesse court  
 Dire la perte aux dames de la court?  
 Resonne pas en vallée & montaigne  
 Le dueil qui fort de galloyse bretagne 33  
 Pour ceste dame exposée à la mort.  
 O! cueurs francoys , si pitié vous remord  
 Par vng instinct de nature benigne  
 Tyrez au but de grace fœminine,  
 Quelque regret qui monstre a laduenir,  
 Que vous ayez la dame en souuenir.

Diray ie ung mot aprez mort temporelle  
 D'honneur, de gloire & louenge pour elle?  
 Droict s'y consent, & la raison le veult,  
 Puis, son amour commander me le peult  
 Veu qu'en viuant, me donna de bon zelle  
 Fauueur, tesmoing Sepeaux la damoyelle, 34  
 Qui peult bien veoir, qu'ung moys auant sa mort  
 En sa douceur me donna grant confort

Contre leffort de marotins alarmes 35  
 Dont fon remors enuoye a mes yeulx larmes 35 bis  
 Autant de fois qu'en l'esprit me reuient.

Mais , puisqu'attaindre a son hōneur conuient 36  
 ( l'entendz attaindre en mode coustumière  
 D'honneur qu'on met̄ aprez mort en lumière )

Peult on pas dire en verite ,  
 Que ceste dame a merite  
 Toutes les louenges du monde ?  
 Premier, elle auoit le cueur munde , 37  
 Et lesp̄rit tant bien mys au corps ,  
 Qu'il estoit maistre en tous discordz.  
 Fut ce donc pas vng grant dōmage  
 Que d'ung tel corps , mort eust l'hommage ?  
 Quant vng esprit qu'il eut tant beau  
 L'abandonna mort au tumbeau ?  
 Certes si fut. Or donc francoȳles  
 Dames, damoȳselles , bourgeoises,  
 Qui auez le cueur tant discret  
 Plorez en public ou secret ,  
 En vostre logis , ou au temple,  
 Celle qui estoit votre exemple ,  
 Et vous ferez apparceuoir 38  
 L'acquit d'amyable debuoir.

Vne des graces parle à l'acteur  
 en luy coup̄pant le propos.

L'esprit au long propos f'oppose  
 Acteur, laisse au corps qui repose  
 Meurte , oliuier, rose & cyprez,

Et viens à l'esprit tout exprez.  
 Cest luy, qui merite louenge,  
 Et non le corps qui n'est que fenge.

## Lacteur.

Grace, tu as grace & bon droict,  
 De me reprendre en cest endroit,  
 Ou ie m'arreste & examine  
 Vng corps pasture à la vermine.  
 Mais puis que i'ay à toy recours,  
 Et que tu me prometz secours;  
 Ie vueil soubz tienne couerture,  
 De son esprit faire ouerture  
 Et avec d'autres par raison  
 L'aprocher en comparaïson.

Ayant donc loy de faire exemple  
 Ie n'euz onc matiere si ample  
 A prouuer descript ancien,  
 Ie prendray en politien 39  
 L'esprit de cassandre fidele, 40  
 Pour louer l'esprit & le zele  
 Que ceste morte eut en viuant,  
 L'une, alloit d'esprit escripquant,  
 Et lautre, aussi vsa dung fille,  
 Au lieu d'une esguille subtile,  
 La plume d'oaye, ou d'autre oyseau 41  
 Lui feit office de fuzeau.  
 Et pour la layne ou foye a tyftr 42  
 Auoit ung liure & ung pulpitre,  
 Sur lequel quant elle viuoit 43

Epistre ou missiue escripuoit. 44  
 Si lune ainsy feit en sa vie  
 L'autre l'ensuyuit par enuie.  
 Parquoi donc si politien  
 Ou croniqueur venitien,  
 Eust en la saison ancienne  
 Pour cassandre venicienne  
 Aucun droict de mestre en escript  
 La louenge d'vng cler esprit ? 45  
 L'acteur francoys d'une francoyse,  
 Et l'escoffoys d'une escoffoysse,  
 Au droict doit estre coustumier,  
 Vela mon exemple premier.

Les trois Graces à l'acteur.

Acteur francoys tres loyal Sagontin, 46  
 Laisse parler politien latin  
 De cassandra fidèle, par toy mise,  
 Ceste francoyse auoit part au butin  
 D'espritz plongez au ruisseau argentin. 47  
 Et si estoit forte cōme arthemise,  
 Ta liberte est encores permise  
 De la louer & d'esprit & de corps.  
 Honneur & nous ioindrons a tes accordz.  
 Car puis que mort la dame a consommee ?  
 Tu ne peulx moins qu'en rôpant tous discordz  
 Semer par tout son bruiet & renomée.

## Honneur a l'acteur.

Veulx tu passer en silence  
 De son genre l'excellence,  
 Et de Foix noble maison  
 Tous ses parens d'apparence,  
 Que mortelle violence  
 Tient soubz terre en garnison ?  
 Acteur tu as bien raison  
 En carme & en oraison <sup>48</sup>  
 Ce point mestre en euidence,  
 Si tu as donques faison <sup>49</sup>  
 D'en faire comparaison ?  
 Faictz le tumber en cadence.

## L'acteur.

Le pied vacille a commencer la dance  
 Surtout lesprit qui veult trop hault monter,  
 L'espoir de grace enclos d'oultre cuidance  
 Ne peult icy ma honte surmonter.  
 Aultre que moy (honneur) pourra cõpter  
 Et deschiffrer de trop meilleure grace  
 L'antiquite, la noblesse de race,  
 Et de vertuz, sans la mestre en oubly, <sup>50</sup>  
 Dont la maison de Foix, par longue espace,  
 A mainte femme & hõme ennobly. <sup>50</sup>

## Honneur.

Acteur, tu as honneste cueur, <sup>4</sup>  
 On le cognoist a ton excuse,

Laisse donc faire au croniqueur  
 Ce poinct que ta honte reffuse,  
 Employe encor icy ta muse,  
 Et declare en stille bening s<sub>1</sub>  
 Par grace, en ton esprit infuse,  
 Le miroer d'honneur fœminin. s<sub>2</sub>

L'acteur expofant la matiere  
 du miroer.

Ce miroer faict de table entiere s<sub>3</sub>  
 Estoit, de tant nette matiere  
 Qu'il n'eust tache ou erreur maling,  
 Nom plus qu'vng miroer cristallin,  
 Dont n'est possible qu'on mefdie,  
 S'il est de façon de l'Yndie, s<sub>4</sub>  
 Puisqu'ung tel miroer, par raison  
 D'autre ne craingt comparaiſon.  
 Vecy que ie dy donc pour elle s<sub>5</sub>  
 Qu'elle auoit masse corporelle  
 Ou le ciel meist esprit vital  
 Comme il engendre ung blanc cristal,  
 D'escume en eau de nefge faiçte,  
 Ainſy fut la dame parfaicte,  
 Qui eut le corps humain plaifant,  
 Comme vng cristallin reluiſant.  
 Si le miroer estoit de verre?  
 Son corps estoit limon de terre,  
 L'ung corruptible & l'autre auffy,  
 Comme la mort demonſtre icy.  
 Mais quel verre aura ce bonheur

D'auoir comparaifon d'honneur  
 Au corps de ceste noble dame?  
 Sera ce vng verre, que bruißt clame,  
 (Mais ie croy que le bruißt en ment)  
 Qu'on le pouuoit bien, fans nuifance  
 Tourner & tailler a plaifance,  
 Par artifice, & par art gent  
 Ainſy qu'on faißt lor & l'argent? 86

Cela aduint deſſoubz Tybere, 87  
 P'entendz, ſi cela ſ'eſt peu faire,  
 S'il ſ'eſt peu faire, & ſ'il ſ'eſt faißt?  
 Pareillement ce corps parfaiît,  
 Des elementz eut telle grace  
 Que ce beau verre eut en ſa glace,  
 Le verre en ſa facilite,  
 Le corps en ſon humilite, 88  
 Et ſi ce verre en ſa ſubſtance  
 Auoit au criſtal reſſemblance  
 Dont il fut digne de louer?  
 Ie puis bien ce corps aduouer  
 Iadis plus blanc par innocence  
 Que n'eſt criſtal par relucence. 89

#### Honneur.

Acteur francoys, honneur te certifie  
 Que c'eſt aſſez, par la philoſophie 60  
 Soubz un miroer donne louenge au corps.  
 Vien donc au poinct, qui lame glorifie,  
 Pren du miroer ce qui le purifie,

Et si tu peulx , mets le dedans dehors ,  
 Pour demonstrier clerement les accordz  
 D'vng vray miroer qui reflecte & remonstre  
 Obgect semblable à celuy qu'on luy monstre  
 Au cler miroer d'une dame de Foix  
 Te promectant, si ta muse rencontre,  
 Que tu auras laurier a ceste fois. 61

## L'auteur.

Honneur, par toy fuyz philosophe  
 Si i'ouure ce mirouer couuërt,  
 Reste ung poinct de plus hault estoffe  
 Qu'il conuient mestre a descouuert,  
 Je n'en ay que le moins ouuert,  
 S'il faut que ce reste ie face?  
 J'auray par honneur rescouuert  
 Laurier vert couronne de grace.

## Les Graces.

Si tu veulx croire (amy bening)  
 Le conseil dhonneur fœminin,  
 (Auquel plusieurs portent enuie)  
 Tu auras (sans gloire en ta vie)  
 Sur lhumaine fragilite  
 Aprez mort immortalite.  
 Parquoy les immortelles Graces  
 Te conseillent que tu parfaces  
 Le miroer dhonneur fœminin  
 Qui n'endure ou recoit venin.



L'acteur déchiffre le miroer  
plus haultement.

Dame nature entre ses haultz effortz  
Feit vne grace a tous miroers bien faictz  
De rendre à l'œil toute ymage opposée.  
Or ay ie icy & la charge, & le faiz,  
De declarer en mes vers imparfaictz,  
Dont vient & fourt la grace proposee  
Et ne desire aultre grace imposee  
A mon trauail qu'amour & loyaulte  
De toute femme, exposant sa beaulte  
A son miroer, sans ceste grace attendre.  
Ecoutez donc dames en priuaulte  
Et si ie puis, la vous ferai entendre.

Description naturelle du miroer.

Nature au secret cabinet  
Faißt qu'ung miroer cler, pur, & net,  
Exempt de macule & diffame,  
Represente ou l'homme ou la femme,  
Si en luy se va regardant.  
Qui faißt cela? ung lustre ardent  
Du verre, ou clarte de matiere,  
Rend l'obgeßt & figure entiere,  
Par repercussion de l'air,  
Qui retourne a l'œil vif & cler.  
La, par vertu, nature assemble  
Les traictz d'œil, & de verre ensemble,  
Lobgeßt, l'image, & accidentz  
Que l'œil pense veoir au dedens,

Ne font que diffuse lumiere  
D'ombre, de figure premiere.

Aultrement? cest un lustre infuz,  
Et si cela est trop confuz,  
L'excuse en gist en la matiere  
Ou bref, c'est vne espèce entiere,  
D'vmbrageuse imperfection  
Qui rend la mesme obgection.  
Ce sont les naturelz, sans pline,  
Qui tiennent ceste discipline. 63  
Encor fault dire plus auant  
De ce miroer dicy deuant,  
Mon propos n'auroit apparence  
Sans exposer la difference  
De lobgect reflecte & pris.

Le miroer de macule espris,  
Ou de tache, ou de crassitude 64  
Contrefaict la similitude  
De face humaine offerte à luy,  
Purgez la table d'iceluy  
Ostez en la tache, & la gresse  
Il rendra helene & lucrece  
En leur naturelle beaulte  
Et vsera de loyaulte  
Sans fard, tromperie, ou cautelle,  
A monstrier la personne telle,  
Qu'elle est iugée aux accidentz,  
Sans rien descourir du dedens  
Si en ce cas par aduerture  
Raifon ne surmontoit nature.

Car le miroer l'œil tant decoit  
 Qu'il n'entend s'il baille ou recoit,  
 Et si raison ne le gouuerne ?  
 Il penyure de sa tauerne, 66  
 Iugeant vng droict tors ou trauers  
 Comme en leaue vng baston reuers,  
 Qui n'est toutesfoys que la faulte  
 De l'œil priue de raison haulte. 67

Encor que le miroer rien n'ait,  
 Qui ne soit bien pur & bien net,  
 Il y a grande différence  
 Quelle en soit la circonference  
 Puisque diuerse qualite  
 Change la naturalite  
 De figure au miroer receue,  
 Ou toute personne est deceue,  
 Sans raisonnable iugement  
 Qui se doit faire sagement  
 D'vng miroer, qui selon sa forme  
 Rend lymage, ou vraye ou difforme,  
 Et ensuyuant l'art different  
 Rend lobgeét faulx ou apparent. 67

On veoit en vng miroer fragile  
 Vne figure en rendre mille  
 Ayant semblable qualite,  
 On le faiçt par noualite, 69  
 Grauant au miroer cent passages  
 S'on veult qu'il y ait cent visages,  
 Et toutesfois n'en fera qu'ung  
 Qui fespartira par chascung.

On fait d'autres miroers horribles  
 Ou lon veoit des choses terribles,  
 L'antiquité les a congus,  
 Et offertz au temple a venus 70  
 (Si ce n'est fiction ou baue) 71  
 On peult faire vn miroer concaue, 72  
 Bas, esleue, oblique, ou droict.  
 On en feroit, qui le voudroit  
 En toute figure & maniere.  
 Mais il n'y a que la lumiere  
 Ou lueur du verre & subiect  
 Qui represente au vray lobiect.  
 L'umbre que la clarte n'endure  
 Renuoye à l'œil ceste figure,  
 Comme ie scay, par la leçon  
 Des naturelz, 73 mais la façon  
 De tailler, de grauer, & rompre  
 Peult l'humain iugement corrompre  
 Et rendre vng miroer incertain.

Honneur, ce propos trop haultain 74  
 Fait tomber de ma main la plume,  
 Et feu nouveau du dueil mallume 75  
 Affin que ie regrette en vers  
 Ce miroer qui gist à lenuers  
 Miroer de toute honneste femme,  
 Miroer sans macule ou diffame  
 Miroer du sexe féminin,  
 Miroer exempte du venin  
 Et d'imbecilité humaine  
 Rendant clarte de miroer vaine,

Miroer antique & louuerain ,  
 D'estain , entremesse d'arain, 76  
 Miroer de matière argentee  
 De façon nouvelle inuentee. 77

Miroer plus beau a l'œil des clerz ou lays  
 Que le miroer que fait Praxiteles,  
 Graueur expert , au temps du grand Pompée, 78  
 Miroer d'acier, ou face n'est trompée,  
 Miroer ardent que Sydon inuenta, 79  
 Miroer qui onc son lustre n'esuenta  
 Pour le regard de personne enuicte,  
 Miroer remply de grace gracieuse,  
 Miroer d'amour, tant chaste et bien reigle  
 Qu'vng feul amant ne f'y est aueugle. 80

Doy ie finir (amour) de me complaindre  
 De ceste mort, qui a voulu estaindre,  
 Rompre, et briser par accident maling,  
 Ce beau miroer de luyfant cristallin,  
 Certain refuge a francoyse noblesse?

Graces, si tant ceste perte vous blesse?  
 Quittez iardins, et voz iolys manoirs,  
 Venez en dueil, et en vestemens noirs,  
 Pour regretter ceste francoyse dame,  
 Qu'aprez la mort vostre miroer ie clame.  
 Quant est à moy? qui tant en mon cueur l'ay  
 Le vous requier contre mort faire vng lay. 81

Les Graces, en lay.

**O** mort, tu as donc la dame,  
 Q'honneur clame,  
 Miroer de ciuilite.  
 Falloit il, o mort infame,  
 Prendre femme  
 De tant noble qualite?  
 Faut il que mortalite  
 Villite  
 Et ce qu'en nature on blasme,  
 Rompent par fragilite  
 Dignite,  
 D'ung corps fans blasme ou diffame?  
 Dieux haultains du celeste empire  
 Quel mal pire  
 Eust sceu par mort France esprouer ?  
 Fault il de rechef ce mal dire,  
 Et redire  
 Pour son dueil encore aggrauer ?  
 Dieux, vous auiez voulu grauer  
 Et lauer,  
 Le miroer que france soufpire,  
 Maint cueurz on en verra creuer  
 Ou greuer  
 Car ce grant mal la france empire.  
 Créature mainte  
 En faict sa complainte  
 Et non fans raison,

Car la dame plainte  
 Par la mort estainte  
 Estoit de maison  
 Hors comparaison  
 Noblement attainte,  
 Qui faict que sans fainte  
 Mortelle poison,  
 A France contrainte  
 D'en faire oraison. 82

Lacteur.

Vela cōment les troys Graces diuines  
 Que je cōpare aux graces feminines  
 Pour ceste morte ont faict en temps subit  
 Change de lieu, & de face & d'habit,  
 Change du lieu, ou conuerfent les Muses, 83  
 Pour habiter noz places tant confuses,  
 Change de face, & de maintien ioyeux,  
 En regard triste, & vifage ennuyeux,  
 Change d'habit, & de blanche vesture  
 En noir de dueil fascheuse couuerture.  
 En tel habit se vindrent tourmenter  
 Et ceste dame en vng lay lamenter  
 Ce lay parfaict, se font esvanouyes,  
 Depuis en France, on ne les a oyes.  
 Auffy, honneur vng peu deuant s'est teu.  
 Non pas qu'en France il n'eust plus de vertu :  
 Mais pour mieulx plaindre et regretter la dame  
 Que chascun plaint sans exception d'ame.

O donc francoys, & vous dames francoyses  
 Continuez voz pleurs, voz plainctz, vos noyfes 84

Contre la mort, & contre haultains dieux,  
 Dames de court, damoyelles, bourgeoifes, 85  
 Plorez la mort d'une des plus courtoifes  
 Qu'honneur francoys meift oncques en fes lieux.  
 Plore bretaine, & fi tu ne peulx mieulx  
 Faiçtz que par bruiçt et grande renommee  
 La dame foit en ta terre nommee,  
 Et lors chascun oyant ce bruiçt bruyant  
 Se fouiendra que mort a consummee  
 La fleur d'honneur dedens chateaubriant.

O nobles cueuis plains de douleur,  
 Monsieur de Lautrec, & fa fœur  
 Pour le present de Laval dame, 81  
 Ce mal de maint cueur aggreffeur  
 Vous touche il point? Oui : i'en fuis feur 87  
 Et vous naure de corps et d'ame,  
 Car celle qui gift foubz la lame,  
 Eut iadis de vous deux ladueu  
 D'amour, de niepce, & de nepueu, 88  
 Qu'elle a instruiçtz par longue eſpace. 89  
 Je n'en feray ferment ne veu,  
 On le congnoift a voſtre grace.

O gentil cueur, de noble ſang & race,  
 Verras tu d'œil, ſans dueil que mort terrace  
 Vng corps extraicçt de tienne parente ?  
 O ieune corps, ou leſprit plain de grace  
 Rend vng eſpoir de paternelle audace  
 Sur qui tu as vouloir, & cueur ente,  
 Ton pere mort, de ſes biens ta rente  
 Tant ſeulement par faulte de ton aage, 90



Mais ceste dame estant de ton lignage  
 T'a sur la race en vertu ennobly,  
 Par quoy, seras accompli personnage  
 Si tu ne mettz ce bienfaict en oubly.

As tu laisse a ceste mort ta tante 91  
 Dame d'honneur, niepce forte et constante,  
 Loyalle espouse au seigneur de Laual ?  
 Je crois que non, & que n'estois distante  
 D'elle, quant mort aux humains fort nuysante  
 Du droict qu'elle a tant a mont côme a val,  
 La rauist hors de ce terrestre val,  
 S'ainfy est donc, faictz pour elle tes plaintes  
 Puisque tu as par elle graces maintes  
 Et qu'elle t'a si bien nourrie vng temps,  
 Que maintenant tu as au cueur empreintes  
 Mille vertus, ainfy qu'au vray ientendz.

Que reste il plus ? que toute dame  
 Vienne plorer sur ceste lame,  
 Et que les vnes par leur crys ,  
 Les aultres, par simples escriptz  
 En laissent la memoire au monde.  
 De moy ? par faulte de facunde  
 Je voys faire conclusion, 92  
 Pour euter confusion  
 Du trouble cloz en voz pensees,  
 Qui vous rend en cteur offensees,  
 Je vous pry donc pour l'aduenir,  
 Auoir memoire & fouuenir  
 Qu'a vostre grant defauantage  
 Ceste dame est morte auant aage, 93  
 Et eut tout biens , fors, grande part

De viure, auant le sien depart  
 Que mort, ou len ne remedie  
 Luy hasta d'une maladie. 94  
 O! mort, meschante de rechef  
 Dauoir par vng si grant meschef  
 (Dont tu veulx estre coutumiere)  
 Estainct des femmes la lumière,  
 Vne dame de tel scauoir  
 Qu'on la veist en noblesse auoir  
 Toute la science en la teste 95  
 Que pourroit auoir dame honneste.

Je puis bien escrire en ce lieu  
 Que du desir quelle eust a dieu  
 Enfuyuit par doctrine saine  
 Vne Katherine de Seine, 96  
 C'estoit une cornelia,  
 Ou vne docte Lælia, 97  
 Pour adiouster sans arrogance  
 Au beau parler plus delegeance,  
 L'entendz au françoys tant humain 98  
 Comme ces deux, a leur rommain,  
 Encor ie faulx, 99 veu qu'il me semble  
 Qu'elle auoit ces deux ioinctz ensemble,  
 Vng moyen langage latin,  
 A litalien de Laertin, 100  
 Et pour vng tiers & beau langage  
 Parloit espaignol dauantage, 101  
 Que tant bien scauoit annuncer  
 Qu'on n'eust sceu mieulx le prononcer.  
 De ces troys, quant bien ie m'aduise  
 La dame auoit mainte deuise 102

Qu'on luy feist si bien expliquer  
 Qu'on n'y scauoit que repliquer.  
 Ie seray par expérience  
 Tesmoing de sa haulte science.  
 l'en puis bien dire a mon aduis  
 Ce que ien scay par son deuis,  
 Auquel trouuay avec fortune,  
 En son viuant heure opportune 103  
 Tant que i'oy par plusieurs foys,  
 La damé françoysse de foix  
 Parler de plus haulte pratique  
 Que Sapho en l'art poetique 104  
 Ou que la mousche, qu'on décrit  
 Auoir eu si gentil esprit,  
 Qu'entre poetes est nombree 105  
 Ou rhelesille celebree  
 D'antique rethoricien 106  
 Qui diët, que le pœuple ancien  
 Luy a statue couronnee  
 Au temple de venus donnee,  
 Ou que la sage cassandra,  
 Que le roy troyen engendra,  
 Laquelle est esleuée en throne  
 Au temple de lacedemone. 107  
 Bref ie craingz d'estranger raison  
 Par trop longue comparaïson, 108  
 Qui sourd en l'esprit tant plain d'ire  
 Que plus ne sçait qu'escryre ou dire,  
 Sinon, que mort par vng seul coup  
 A faïct du dommage beaucoup,  
 Quant pour vne a mys en souffrance

Tout l'honneur féminin de France.

Dixain de la dame comparée au miroer.

Cy gist le verre, & miroer reluyfant  
 Ou mainte dame a sa grace esprouuee  
 Vn lustre auoit de cristallin plaissant  
 Dont fut sa forme, aux dieux digne trouuee  
 Destre en leur ciel cristallin esleuee.  
 Or prenons donc, vng verre, pour vng corps  
 Et vng cristal, pour esprit sans discordz.  
 Le verre indigne, enfuyt cristal tant digne  
 Parquoy ce corps, soubz cœlestes accordz  
 De terre estant suyvra lame diuine.

Autre dixain pour epitaphe du dict  
 miroer des Dames.

Soubz ce tumbeau gist vng miroer casse  
 Au grant regret de mainte honneste dame,  
 Qui corrigea par luy au temps passe  
 Mainte macule autant de corps que d'ame.  
 Or maintenant est en deux partz sans blasme,  
 Car le corps tendre, icy tumbant bruyant  
 Feit retentir lair de chausteaubriant  
 Quant mort fendist de ce miroer la glace.  
 Et l'esprit vif, pour le corps va priant  
 Qu'au ciel reface aultre miroer par grace.

Quatrain.

Ce miroer par la mort casse  
 Eust clere substance & tant pure  
 Qu'il ne cela onc vne ordure  
 Tache ou macule au temps passe.

Distichon eiusdem autoris.

Forma, fides, & amor, muliebris splendor honoris  
Francisca hoc tecum sunt tumulata loco.

Traduction par luy mesmes.

Honneur de femme, amour, foy & taint beau  
Sont avec toy, Francoyse, en ce tumbeau.

Eiusdem ad seipsum.

Fœlicem fortuna facit Francisce fidelem  
Franciscam, faciet fama futura fidem  
Fatales frangens forti fragore fauillas 110  
Fert fontem feretro fœmina fausta faui 111  
Florida florenti florescens Francia flore  
Fortiter hoc funus flendaqz fata feret.

Exastichon de eadem Francisca  
post obitum, per Hugeriu. 112

Magnus Alexander fœlicem dixit Achillem  
Illum quem celebrent attica scripta virum. 113  
Tu quoqz post mortem, fœlix Francisca videris,  
Ipsa sagentino carmine viua manens.  
Te merito laudat, virtutum summa tuarum  
Digna est quam cœlo secula longa ferant.



# NOTES

SUR LE TEXTE DU POÈME DE SAGON.





# NOTES

SUR LE TEXTE DU POÈME DE SAGON.

<sup>1</sup> *Par Francoys de Sagon, secretaire de labbe de Sainct Eburoul.*

Une note, mise sur la marge de la première page du Manuscrit, d'une autre écriture que le reste, et manifestement bien postérieure, est ainsi conçue : « Cet abbé avoit nom Felix de Brie, des seigneurs de Serrant, en Anjou. Il étoit aussy doyen de S. Julien du Mans; S. Evroul est au Diocese de Lizieux. » (Voir aussi l'Introduction, p. 12).

2. Ce mot *Acteur* s'employait alors pour *Auteur*, comme on le voit constamment dans les *ÉPITRES FAMILIÈRES* de Jean Bouchet, ami et contemporain de Sagon.

3. Pour veoir de cueur vostre mirouer *casse*.

Le Manuscrit ne porte pas ici ni ailleurs d'accent aigu sur l'é final de *cassé*, bien qu'il ait « prolation masculine », comme le disait, à cette époque, Etienne Dolet, dans *la Punctvation de la langue francoyse*. « La lettre appelée, e, a double son, et prolation en Francoys. La première est dicté masculine : et l'autre feminine. La masculine est nommée ainsi, parce que, é, masculin a le son plus virile, plus robuste et plus sonnante. D'aduantage, il porte sur soy vne virgule ung peu inclinée a main dextre, comme est l'accent appelé des Latins aigu, ainsi, é. Exemple, Il est homme de grand' bonté, priuaulté,

familiarité, etc.» Dolet posait, en 1540, cette règle, que Sagon n'a point observée, en écrivant son poème vraisemblablement deux ou trois ans auparavant.

4. France a perdu son *reiglet compasse*.

Une *règle* sur laquelle les dimensions ont été tracées à l'aide du *ompas*, c'est-à-dire une règle exacte et invariable.

5. Par les haultz boys *desconforter* m'en voys.

*Desconforter* est pris dans le sens réfléchi de *se desconforter*, plus usité, c'est-à-dire *s'affliger démesurément*.

Quant à *M'en voys*, rimant avec *voix*, il prouve que telle était l'ancienne prononciation de *voys*, notre *vais* d'aujourd'hui.

6. Sans empirer le miroïer *ou mirer*  
Deubst aspirer l'œil de l'honneste femme.

Le sens est que Françoise de Foix est le miroir où l'œil de l'honnête « femme devait aspirer à se mirer. » *Où* et *à* n'ont point d'accent chez Sagon.

7. *Pasythea* premiere grace.

*Pasithée*, fille de Jupiter et d'Eurynome, était, selon quelques auteurs, la première des Grâces. On l'appelait aussi *Aglée*.

8. Raison n'est que merveille on face  
D'un corruptible corrompu.

Cela veut dire : « Il n'y a pas lieu de s'étonner de ce que le corps de cette dame, malgré toutes ses perfections, ait été frappé par la mort, puisqu'il était destiné à mourir. »

9. Fors que le coup par la mort *auance* (avancé).

Née vers 1495, morte le 16 octobre 1537, à quaranté et quelques années, Françoise de Foix peut bien passer pour victime d'une mort prématurée.

10. *Egiale* seconde grace.

On écrivait habituellement *Ægiale* ou *Ægialea*, d'après l'étymologie, d'où *Egialée* aujourd'hui.

11. *Tandysqu'en France on fera cas d'honneur.*

« *Tans-dis* (*tantos dies*) est un accusatif absolu, comme *tous-jours*, et ne peut pas plus que *toujours* être suivi de *que*. *Tandis que* est une absurde invention du tyran Vaugelas. Jusqu'à lui, personne ne s'était avisé de joindre *que* à *landis*. » DES VARIATIONS DU LANGAGE FRANÇAIS DEPUIS LE XII<sup>e</sup> SIÈCLE, par F. Génin, note 2 de la page 241. — L'exemple ci-dessus le montre; l'emploi du *que* contesté est, de plus d'un siècle, antérieur à Vaugelas, et il est logique, puisque la phrase complète serait en latin : « *Tantos dies quantos*, etc.

12. Et le plaisir du juste *guerdonneur*.

*Celui qui récompense*, nom formé du mot *guerdon*, et plus anciennement du mot *guerredon*, *récompense*. On trouve encore *guerdonner*, au XVII<sup>e</sup> siècle, chez Scaron et La Fontaine.

## 13. S'il en faict tort?... s'il n'en faict tort?

L'habitude de l'auteur, ou de son copiste, était de mettre ainsi un point d'interrogation à la fin des phrases où figurait le mot *si*, quel qu'en fût le sens. — La ponctuation générale de ce passage n'aide guère à le rendre intelligible. Il semble qu'après les mots *puissance* et *renom*, il faudrait un point, au lieu d'une virgule, pour avoir un sens à peu près plausible.

14. *La mesmes* grace.

« Autrefois le mot même, adverbe ou non, avait toujours l's à la fin. Les poètes, à qui l'on accordait tant de libertés, avaient celle

de garder ou de retrancher cet *s*. Villon, dans une de ses plus jolies ballades, offre l'exemple de l'une et de l'autre orthographe. »

*Des variations du langage français*, par F. Génin, p. 101.

L'auteur cite le refrain de la ballade, sous ces deux formes :

Je connoy tout, fors que moy *mesme* . . .

Je connoy tout, fors que moy *mesmes*.

Tel est le texte des anciennes éditions, suivant que *mesmes* rime avec un nom singulier ou pluriel.

Marot, donnant à Marguerite, sœur de François I, qui fut depuis la célèbre reine de Navarre, des nouvelles du camp d'Altenburg (1521), dit, en parlant des beaux hommes qui s'y trouvaient :

Il semble que Nature

Leur ait donné corpulence, et facture

Aussy puissante, avec le cuer de *mesmes*,

Pour conquérir sceptres, et *diademes*.

OEUVRES DE MAROT, édition de Niort, 1596, p. 130.

15. De *conformer* par gracieux accord, etc.

*Calmer, apaiser, arranger* le différend.

16. Le différent et maint *trouble et discord*  
*Qu'on veoit mouvoir pour la grace des dames.*

Il fait allusion à un ouvrage de Jean Bouchet, son ami : *Le Jugement poétique de l'honneur féminin et séjour des illustres claires et honnestes Dames par le Trauerseur*. — Imprimé à Poitiers le premier d'Auril M.DXXXVIII, par Jehan et Enguilbert de Marnef frères. — Dans l'Apologie de l'auteur, qui est fort longue, il dit : « Je proteste en premier lieu ne vouloir preferer l'honneur des femmes à celui des hommes mais, toute affection cessant, garder à chacun son ordre; et montrer que le sexe féminin est à honnorer en son ordre et qualité comme le masculin. » Et pour le prouver, il cite toutes les femmes célèbres de l'antiquité, de l'Écriture sainte et de

tous les temps et de tous les pays, en les faisant parler dans une Epigramme de quatorze à seize vers français.

Il y a même un chapitre intitulé : « *Des inconueniens aduenus a aucuns qui ont mesprise les Dames et detraicte dicelles*. De plus on y trouve une « *Inuectiue contre ceulx qui blessent l'honneur des dames* ».

Ce Rarissime ouvrage se trouve à la Bibliothèque nationale Y, 4536. A. Réserve Il vient à la suite d'un autre du même auteur : *Des angoysses et remedes damours du Trauerseur en son adolescence*. Imprimé a Poictiers le huytiesme iour de Janvier M.DXXXVI par Jehan et Enguilbert de Marnef frères. » Un petit in-4°.

17. Le dieu *Momus* qui reprend et qui mord.

On disait *Momus* fils du Sommeil et de la Nuit, et dieu de la raillerie et de bons mots. Son nom venait du grec *Μῶμος*, moquerie, d'où *Momerie*, mascarade, — ces deux noms, *Momus* et *Momerie*, étaient fort usités au XVI<sup>e</sup> siècle. N. Bourbon, faisant l'éloge des œuvres de Marot à dit :

Hic nihil est, quod non sic elimaverit Autor,  
Vt metuat *Momi* iudicis ora nihil.  
Edit. de Marot, 1596.

18. Le dieu *Momus* qui reprend et qui mord  
En ceste mort *faindra mesditz et blasmes*.

On a ici une *rime batelée*, propre aux vers de dix syllabes, inventée par Jean Molinet de Valenciennes, au xv<sup>e</sup> siècle. Elle a lieu, quand la fin d'un vers rime avec la césure du mot suivant, *mord* et *mort*. On la retrouve assez fréquemment dans les poésies de Marot.

*Faindra* doit s'entendre dans le sens du latin *Fingel, imaginera, inventera faussement* calomnies et blasphèmes, à propos de cette mort, non pas contre le mari, comme Varillas le fit cent cinquante ans plus tard, mais contre la morte, elle-même, dont Sagon va faire l'éloge. Voir l'Introduction, pages 56-58.

19. Car mort votre *exemplaire* a pris.

Du latin *exemplar*, *type*, *modèle*.

20. Qui deffoit tout *blasonneur*.

« **BLASONNER**, se disoit autrefois pour signifier, parler de quelqu'un, le décrire avec ses bonnes ou mauvaises qualités, et particulièrement pour *médire*. » **DICIONNAIRE DE TRÉVOUX**. Ici, il a plutôt le sens de *critique* ou de *censeur*.

21. Par quelque envieux trop *aose* (osé).

*Envieux* étant de trois syllabes, le vers serait faux, si, par diérèse, on en faisait également trois de *aose*. Au **xvi<sup>e</sup>** siècle, quand cet *a* figurait sur le papier, c'était par habitude ; on n'en tenait pas compte pour le nombre des syllabes. « Nous l'escrivons encore en *saoler*, *aorner*, là où il n'est nulle mémoire de l'*a* en la prononciation, » Meygret, *Traité touchant le commun usage de l'écriture françoise*, 1542. Il faut remarquer que le contraire est arrivé pour l'*o* dans *Laon*, *paon*, etc.

22. Cestoit une *Laodamie*.

*Laodamie* épousa Protésilas, roi d'une partie de la Thessalie. Son époux ayant été tué par Hector, au siège de Troie, elle fit faire une statue qui lui ressemblait, afin de jouir au moins de l'image d'un mari adoré. Acaste, son père, voulant lui épargner un spectacle qui alimentait sa tristesse, fit soustraire la statue. Désespérée de cette seconde perte, elle se jeta dans le feu, et y perdit la vie.

23. Cestoit *Portia* la rommaine.

*Portia*, fille de Caton d'Utique, épouse en premières noces de Bibulus et ensuite de Brutus, se rendit célèbre par son esprit, par son courage et par sa vertu. Toute dévouée à Brutus, elle ne voulut pas lui survivre. Ses parents et ses amis lui ayant ôté toutes les

armes capables de lui nuire, elle avala des charbons ardents, dont elle mourut, l'an 42 avant J.-C.

24. Tous ces éloges, donnés aux femmes vertueuses de l'antiquité, ne conviennent pas, au même degré, à la comtesse de Chateaubriand, que notre poète leur compare. La véridique histoire est là pour démontrer, une fois de plus, que « Comparaison n'est pas raison. » Voir l'*Introduction*, pages 51-55.

25. C'est son amour qui *me remord*.

C'est-à-dire me cause du *regret*, du *tourment*, me *tient au cœur*, dans le sens où Virgile a dit :

Quando hæc te cura *remordet*.

ENÉIDE. I. 265.

26. A conduite en terrestre *lame*.

Du latin *lamina*, la plaque de métal destinée à recevoir l'Épitaque, et prise pour le tombeau lui-même.

Marot a dit, dans une de ses Épitres, en recommandant un petit tailleur à Anne de Montmorency :

Mais son estat dessous la dure *lame*

Fut enterré avec la bonne Dame.

27. Mes sœurs, portons luy rose et *balsme*.

De *balsamum*, *baume*. Marot, rejetant la lettre étymologique *l*, a toujours écrit *Basme*.

Car son alaine odorant plus que *basme*,

Souffloit le feu qu'Amour m'a préparé.

Sagon l'a imité dans la rime *embasme*, qui vient immédiatement.

28. *Meurte* et cyprez d'*amænite*.

*Meurte* vient du latin *Myrtus*, *myrte*. — *Amænite*, à cause du latin *Amænus*.

29. Puisque ce corps... est *desparty*...  
De fragile mondanité.

C'est-à-dire, *est sorti* de ce monde, où la fragilité de l'homme est exposée à tant de périls.

30. Je le nomme en votre *unite*

En me joignant, en m'*unissant* à vous, de façon que l'avis sera *unanime*. — *Unitas, latis*, dans le latin de l'Écriture.

31. Et lamentant dedens *Chasteaubriant*.

Aujourd'hui *Châteaubriant*, au nord du départ de la Loire-Inférieure, chef-lieu d'arrondissement, dans la Haute-Bretagne. — L'orthographe *Chateaubriand*, pour désigner la personne, a prévalu.

32. Ou en vivant portoit *titre de dame*.

On l'appelait : *Dame de Châteaubriant*, comme on le voit en tête de ce poème, à cause de son mariage avec Jean de Laval, comte de Châteaubriant. Voir l'Introduction p. 39.

33. Le dueil qui sort de *galloise bretagne*.

L'Armorique, plus tard Bretagne, ayant servi de refuge à une notable partie des Gaulois, lors de l'invasion romaine, la langue celtique, la langue indigène des Gaulois, s'y était conservée, en dépit de la pression romaine, et malgré l'invasion germanique du *v<sup>e</sup>* siècle. C'est du latin et de l'idiome germanique que naquit le français. Mais le français fut arrêté, du côté de l'Armorique ou Bretagne, par les populations celtiques qui conservèrent le langage indigène. De là vient l'épithète de *galloise*, (*gallicus, gaulois*) appliquée à la Bretagne, pour sa langue et pour sa population. On sait que, « les représentants modernes du celtique sont le bas-breton dans l'Armorique (Bretagne française), le gallois ou Kimry dans le pays de Galles ou Angleterre, le gaelique dans les hautes terres d'Écosse et de l'Irlande. »



M. E. Littré, DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Complément de la préface*, t. I, pages XLVI-XLVIII.

34. Tesmoing *Sepeaux la damoysselle.* †

L'indication trop vague ne permet guère de désigner la dame de cette famille que Sagon a en vue. On peut y voir Renée Le Roux, fille de Jean Le Roux, Seigneur de Chemans, et qui avait épousé François de Scepeaux, Seigneur de Vieilleville et futur maréchal de France, « qui fut lieutenant de la compagnie de gendarmes de Jean de Laval, Seigneur de Chateaubriant. » Le P. Anselme, *Grands Officiers de la couronne*, t. VII, p, 223, édition de 1726-1633. On a vu que Sagon, en relation avec la famille des Seigneurs de Chemans, avait fait l'éloge funèbre d'un de ses membres. Introduction, p. 29.

35. *un moys avant sa mort*

En sa donlceur me donna grant confort  
Contre leffort de *marotins alarmes*.

C'est donc en septembre 1537 que la comtesse de Chateaubriand soutint et consola Sagon, au plus fort de la lutte qu'il avait imprudemment engagée contre Marot et ses partisans. Leurs attaques sans nombre, en français et en latin, ne lui laissaient guère de relâche à cette époque. Voir l'Introduction, pages 13-19.

35 bis. Dont son *remors* envoie en mes yeulx larmes.

Du latin *rememoratio*, le ressouvenir. Ainsi Marot a dit :

Mais quand de Mort le *remors* farieux.

*Rondeau*, Edit. de 1596, p. 348.

36. Mais, puisqu'*attaindre* a son honneur convient.

Encore un mot pris dans le sens du latin *allingere*, avec la signification de *toucher*, *aborder* un sujet, comme le poète s'empresse de l'expliquer en parenthèse, l'expression *atteindre à l'honneur* ayant un sens fâcheux qui n'est pas le sien.

37. Premier, elle avoit le cœur *monde*.  
c'est-à-dire *pur*, du latin *mundus, a, um*.

38. Et vous ferez *apparcevoir*.

Ce mot est écrit, comme on le prononçait alors, à la mode italienne. « Quand le vieux Léonard de Vinci parut à la cour de François I, malgré ses quatre-vingts ans, il fit tourner toutes les têtes. Tout fut à l'italienne. On s'habilla, on se rasa, on se coiffa, on dansa, on salua, on parla même français à l'italienne. Belles dames, courtisans, filles d'honneur, valets de chambre, s'évertuèrent à désapprendre le *gentil parler* de l'ancienne France. On affectait de dire alors *chouse* pour *chosz*, *j'allons* pour *nous allons*, *Piarre*, *Robart* au lieu de *Pierre*, *Robert*. » LA SATIRE EN FRANCE AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE, par C. Lenient, 1866, in-8°, p. 543. — Cette substitution de l'*a* à l'*è* dans l'écriture, pour la conformer à la prononciation, se retrouve bien plus fréquemment dans les œuvres de Rabelais.

39. Je prendray en *Polilien*.

Ange Ambrogini, dit *Polilien*, parce qu'il était né à Monte-Pulciano, d'où son nom italien de *Poliziano*, francisé en *Polilien*, célèbre littérateur italien, né en 1454, mort en 1498, fut protégé par Laurent de Médicis, dont il éleva deux fils. Il parle de Cassandre Fidèle dans le recueil de ses *Lettres*, en douze livres. Le tome I de l'édition de ses œuvres, ANGELI POLITIANI OPERA, *Lygdvni apud Seb. Gryphum*, 1536, p. 84-86, contient une lettre sous ce titre :

ANGELVS POLITIANVS CASSANDRÆ

*fideli venetæ puellæ doctissimæ S. D.*

Là se trouvent, en une prose latine élégante, les éloges que Sagon a versifiés en grande partie, avec les noms de trois ou quatre femmes célèbres dans les lettres, dont il parlera plus loin.

40. L'esprit de *Cassandra fidèle*.

*Cassandra Fidèle*, ou *Cassandra Fidelis*, est le nom d'une femme des plus savantes, née à Venise vers 1465, et fille d'Angelo Fidelis. Elle apprit non-seulement le grec et le latin, mais encore l'histoire, la philosophie et la théologie. Des papes, des rois, des princes et des savants lui prodiguèrent les témoignages de leur admiration.

41. *La plume d'oaye ou d'autre oyseau.*

*Oaye* se prononçait *oie*. Marot, dans sa *Première Epître du Coq à l'Asne*. A Lyon *lamet* a dit de même :

*Et ma plume d'oye ou de Jars...*  
D'escrire aujourdhuy ne cessa.

Le *jars*, mâle de l'oie, est sans doute l'autre oiseau qui a fourni une plume à Sagon.

42. Et pour la layne ou soye a *tystre*.

Cet infinitif présent, *tystre* ou *tistre*, vient du latin *texere*, *lisser*, faire une étoffe.

Marot, dans son *ÉPIÛRE AU ROY*, Pour succéder en l'estat de son pere, suppose que celui-ci lui dit :

Par medecine on peut l'homme tuer :  
Mais ton bel art ne peut tels coups ruer :  
Ains en sçauras meilleur ouvrage *tistre*.  
Tu en pourras dieter Lay, ou Epistre.

## 43. Sur lequel (pupitre) quant elle vivoit.

Sagon croyait que *Cassandra Fidèle* était morte, quand il écrivait son *REGRET*, en 1537 ou 1538. — Elle avait 72 ans et ne mourut que 30 ans plus tard, à l'âge de 102 ans, vers 1567. *Dictionnaire de Moréri*.

44. *Epistre ou missive escripuoit.*

Il existe un recueil des *Epistres* de *Cassandra Fidèle*, et Politien a dit de cette correspondance : « Scribis epistolas Cassandra subti-

les, acutas, eleganteis, Latinas, et quanquam puellari quadam, virginiali quadam simplicitate dulcissimas, tamen etiam mirè graueis, et cordatas. » *Ibid.*, p. 85.

45. *La louenge d'vng cler esprit.*

Toute la lettre de Politien fait l'éloge des qualités d'esprit qui distinguaient Cassandre Fidèle, et Sagon s'est borné à traduire sa prose latine. Le fond des vers précédents est puisé dans ce passage : « At uerò ætate nostra, qua pauci quoq; uirorum caput altius in literis extulerunt, unicam, te tamen existere puellam, quæ pro lana librum, pro fuso calamus, stylum pro acu tractes, et quæ non cutem cerusa, sed atramento papyrum linas. » *Ibidem.*

46. *Acteur francoys tres loyal Sagontin.*

De *Sagon*, latinisé en *Sagontinus*, notre auteur a forgé *Sagontin*, comme de *Marotinus* Marot avait fait *Marotin*, à la fin de son Epitre :  
**A CEUX QUI APRES L'ÉPIGRAMME DU BEAU TÉTIN EN FEIRENT  
 D'AUTRES.**

Et pour le prix, qui mieux faire sçaura,  
 De verd laurier une couronne aura,  
 Et un dixain de Muse *Marotine*,  
 Qui chantera sa louange condigne.

OEUVRES DE MAROT, édit. de Niort, 1596, p. 196.

47. *D'espritz plongez au ruisseau argentin.*

Périphrase désignant ceux qui se livrent aux travaux de l'esprit et surtout à la poésie.

48. *En carme et en oraison.*

En vers et en prose, comme il a fait pour la généalogie de la Maison de Brie et comme il le fera pour l'Oraison funèbre de Philippe de Chabot, grand amiral de France en 1543. — Voir l'Introduction, pages 26-28, et 32-33.

49. Si tu as donques *saison*.

Dans le sens de *temps propice, moment favorable*, comme *óra* chez les Grecs, ou bien *hora* chez les Latins.

50. *L'antiquité, la noblesse de race....*  
*Dont la maison de Foix par longue espace*  
*A mainte femme et homme ennobly.*

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire le *Dictionnaire de Moréri*, où la généalogie de cette maison et de ses diverses branches, depuis Bernard, premier comte de Foix, en 1062, occupe huit colonnes in-folio. Il suffit de citer, pour l'illustration de la maison de Foix, les trois frères de la dame de Chateaubriand, célèbres par leurs exploits militaires : Odet de Foix, seigneur de Lautrec, maréchal de France; Thomas de Foix, seigneur de Lescun, dit le maréchal de Foix, et André de Foix, seigneur de Lesparre ou d'Asparro, gouverneur de la Guyenne et chef de l'armée destinée à conquérir la Navarre. — Remarquer qu'*espace* était alors du genre féminin.

51. Et *déclare* en stille bening.

Dans le sens du latin *declarare, rendre clair, visible pour tous*.

52. Le *miroer* d'honneur *fceminin*.

« **MIROIR** se dit figurément en morale, de ce qui nous représente quelque chose, ou qui la met comme devant nos yeux. *Exemplar, Speculum*. C'est un *miroir* de vertu, un *miroir* de patience, c'est-à-dire un modèle d'une parfaite vertu ou d'une patience à toute épreuve. » *Dictionnaire de Trévoux*.

53. Ce miroer fait de *table* entiere.

Parce qu'on disait une *table de verre (tabula)* et qu'un miroir fait d'une seule *table*, d'une seule *pièce* avait plus de prix.

54. Nom plus qu'vng *miroer cristalin....*  
*S'il est de facon de l'Yndie....*  
*D'autre ne craingt comparaison.*

Le poète a traduit ce passage de Pline l'Ancien : « Auctores sunt (vitrum) in India e crystallo fracta fieri, et ob id nullum comparari indico. » *Histoire naturelle*, édition de M. Littré, dans la collection Nisard, t. II, l. XXXVI, c. 66, p. 530. — On lit aussi dans Rabelais : « Ils ont, ou ie resue, l'herbe de l'Indie. » **PANTAGRUEL**, liv. V, ch. 38.

55.                   Vegy que ie dy donc pour elle.

*Je dy*, pour *di*, comme plus loin : *Je croy*, pour *croi*; *je vous requier*, pour *requiers*. Dans l'ancienne orthographe de notre langue, « la première personne du singulier ne prend point d's, à moins que cette lettre ne soit du radical : *Je voi*, *je vi*, etc. Ces formes sans s sont restées dans notre versification à titre de licence; mais, bien loin d'être une licence, c'est une régularité, car l's, conformément à la conjugaison latine, type de la nôtre, n'appartient pas à la première personne (*video*, *vidi*), et c'est à tort que de la seconde personne dont elle est caractéristique, on l'a étendue à la première. » M. E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. I, p. 13.

56.                   Par artifice et par art gent  
Ainsy qu'on faict l'or et l'argent.

On voit ici, comme en quelques autres endroits, un exemple de la *rime équivoque* ou *équivoquée*, sorte de rime dans laquelle la dernière ou les dernières syllabes d'un vers étaient reprises à la fin du suivant, dans un sens différent. Marot a laissé une pièce de ce genre, une *Epistre au Roy*. Elle commence ainsi :

En m'esbatant ie faits Rondeaux en Rithme,  
Et en rithmant bien souvent ie m'enrime;  
Bref, c'est pitié d'entre nous Rithmaillers.  
Car vous trouvez assez de rithme ailleurs...

On trouve encore de ces vers dans les ouvrages de Marot, comme dans ce passage de Sagon. Crétin, devancier de Marot, s'était particulièrement adonné à ce triste genre de versification.

Pour le fait relaté dans ce passage, Sagon a encore l'autorité de Pline : « Et aliud (vitrum) flatu figuratur, aliud torno teritur, aliud argenti modo cœlatur. » *Ibid.*

57. *Cela aduint dessous Tybere.*

« Ferunt Tiberio principe excogitatum vitri temperamentum. » Pline, *Ibid.*

58. *Que ce beau verre eut en sa glace  
Le verre en sa facilité,  
Le corps en son humilité....*

La fin de cette longue comparaison du corps avec le verre aboutit à ce passage obscur, dont nous n'osons hasarder aucune interprétation.

59. *Que n'est cristal par retuence.*

Mot créé du latin *retucere*, renvoyer, refléter la lumière.

60. *Que c'est assez par la philosophie.*

Sagon nous paraît même avoir trop prodigué d'éloges au corps de la comtesse de Chateaubriand par toutes ces réflexions *philosophiques*, c'est-à-dire empruntées à la science, et ici à la physique.

61. *Te promectant, si ta muse rencontre,  
Que tu auras laurier a ceste fois.*

L'Honneur dit à Sagon que, « s'il est bien inspiré dans l'éloge des qualités intellectuelles et morales de la comtesse de Chateaubriand, il en sera récompensé par la couronne de laurier, » la plus grande des distinctions accordées à un poète. Ainsi Marot, dans son Epître : *A ceux qui apres l'Epigramme du beau Telin, en feirent d'autres*, dit presque dans les mêmes termes :

*Mais du sourcil la beauté bien chantée  
A tellement nostre Court contentée,  
Qu'a son antheur nostre Princesse donne  
Pour ceste fois de laurier la couronne.*

OEUVRES DE MAROT, édit. de 1596, p. 194.

62. Écoutez donc dames *en priuaulte*.

Comme on dit *privativement*, dans le sens d'*exclusivement*, *préféablement*. L'étymologie serait « le latin fictif, *privaltatem*, de *privalis*, dérivé de *privus*. » M. Littré, DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

63. *Ce sont les naturelz, sans Pline,  
Qui tiennent ceste discipline.*

Les *Naturelz* sont ceux que Brantôme appelait les *Philosophes naturels* (VIE DES DAMES GALANTES, Discours I), c'est-à-dire les hommes qui ont étudié et qui connaissent la nature. On les appelait autrefois *Naturiens* et plus tard *Naturalistes*. Le passage signifierait alors que : « ceux qui ont étudié la nature, même en dehors de Pline, sans le compter ou sans recourir à son autorité, sont partisans de la doctrine exposée dans les explications de Sagon. » La catoptrique, la science des miroirs ou de la vision réfléchie, a été connue des Anciens. Euclide en a laissé deux livres. Est-ce de lui ou bien de ses successeurs que Sagon veut parler ?

64. Le miroer de macule espris,  
Ou de tache, ou de *crassitude*.

Ce dernier mot est traduit de Pline, chez lequel *crassitudo*, en parlant des miroirs de métal, indique « une diminution de l'épaisseur par un fréquent polissage, d'où résulte la concavité qui agrandit l'image. » — « Eadem vi in speculis usu polita *crassitudine*, paulumque propulsa dilatatur in immensum magnitudo imaginum. » *Histoire naturelle*, liv. XXXIII, ch. 45.

Le manuscrit porte :

Qu'il n'entend s'il baille ou s'il recoit.

Le second *s'il* a été supprimé pour rétablir le vers de huit syllabes.



56. *Il s'enivre de sa tauerne.*

Variante de l'ancien proverbe : *S'enivrer de son vin*, qu'on explique ainsi : « On dit proverbialement qu'un homme *s'enivre de son vin*, tant au propre, quand il boit tout seul et avec excès ; qu'au figuré, quand il a trop bonne opinion de lui-même. » **DICTIONNAIRE DE TRÉVOUX**, verbo, *Enivrer*.

57. *Jugeant ung droict tors ou travers  
Comme en l'eau ung baston reuers,  
Qui n'est tostefoys que la faulte,  
De l'œil priue de raison haulte.*

Sagon imite ici un passage où Tertullien, reprochant aux Académiciens de condamner, avec trop de rigueur, le témoignage des sens, a dit : « *Mendacium visui objicitur, quod remos in aqua inflexos aut infractos adseveret adversus conscientiam integritatis.* » L'énergie et la beauté de ces derniers mots de l'auteur latin ont été à peine senties, loin d'avoir été rendues par l'imitateur français.

58. *Rend l'object faulx ou apparent.*

c'est-à-dire *tel qu'il est en réalité*, suivant le vrai sens du latin *apparerere*. — Dans toutes ces explications du Miroir, Sagon dit des miroirs de verre à peu près ce que Plin a dit des miroirs de métal. Voir *Histoire naturelle*, liv. XXXIII, ch. 45, collection Nisard.

59. *On le fait par novalité.*

*Novalité* veut dire *Nouveauté*. On trouve habituellement, dans l'ancien français : *Novaité*, *Novalté*, qui viennent de *Novitas*. — Si les miroirs de cette espèce étaient d'invention récente, les Anciens arrivaient au même résultat à l'aide de coupes taillées en facettes comme autant de miroirs. Plin le dit formellement : « *Quin etiam pocula ita figurantur, exculptis intus crebris ceu speculis, ut, vel uno intuente, populus totidem imaginum fiat.* » *Histoire naturelle*, liv. XXXIII, chap. 45.

70. *L'antiquité les a connus  
Et offertz au temple à Vénus.*

C'est d'après Pline encore que Sagon parle de ces miroirs,  
*Où l'on voit des choses terribles.*

« Excogitantur et monstrifica. ut in templo Smyrnæ dicata. » *Ibid.*  
Mais Vénus avait-elle un temple à Smyrne ?

71. (Si ce n'est fiction ou *baue*.)

*Bave, paroles inutiles.* Ce mot se retrouve bien souvent, en ce sens, dans les poésies de Marot. Par exemple, dans l'*Épître qu'il perdit à la condémnation contre les couleurs d'une damoysselle*, on lit :

Si on ne m'eust troublé de tant de *bave*,  
Vous eussiez en une Epistre fort brave, etc.

72. *On peut faire un miroer concave, etc.*

Tout ce qui suit rappelle ce passage de Pline parlant des miroirs de métal : « Plurimum refert concava sint et poculi modo, an parvae Threidicæ, media depressa an elata, transversa an obliqua, supina an recta, qualitate excipientis figuræ torquente venientes umbras. » Pline, *ibid.*

73. Comme ie scay par la leçon  
*Des naturels.*

Les auteurs qui ont traité des sciences naturelles et spécialement de la Physique. — Voir plus haut, note 63.

74. *Honneur, ce propos trop haultain, etc.*  
c'est-à-dire « traitant de sujets trop élevés. »

75. *Et feu nouveau de deuil malthume.*

L'emploi de ce mot mettait Sagon à l'abri d'une remarque faite par l'un de ses adversaires, dans sa guerre contre Marot. La Hueterie, ou Sagon s'était servi du mot *accense* (*accendere*), au lieu d'*altu-*

mer. Charles Fontaine, se faisant le second de Fripelippes, valet de Marot, dans une *Epistre à Sagon et à La Huellerie, mal attribuée par ci-devant à Marol*, le lui reprocha en ces termes :

L'un va rithinant *la fere* contre *affaire*,  
Et l'autre aussi *frere* contre *desplaire* :  
L'autre par trop les oreilles m'offense,  
Quand pour *allune* a voulu dire, *accense*.

ŒUVRES DE MAROT, édit. de Niort, 1596, p. 246.

76. Miroer antique et sonnerain  
*D'estain entremestlé d'arain.*

Chez les anciens Romains, les meilleurs miroirs en métal se faisaient à Brindes par le mélange de ces deux matières, comme Plinius nous l'apprend. « Optima (specula) apud majores fuerant Brundisina, stanno et ære mixtis. » HISTOIRE NATURELLE, *ibid.*

77. Miroer de *matiere argentee*  
*De façon nouvelle inventee.*

Cette *matière argentée* est le *tain*, qui se fait en mettant sur une glace, placée horizontalement, une feuille d'étain qu'on recouvre de mercure. L'amalgame a la propriété d'adhérer au verre.

Voici ce que nous lisons sur ces miroirs : *De façon nouvelle inventee.*

« Suivant Lazari (*Notizia delle opere d'arie e d'antichità della raccolta correr*. Venezia, 1859), ce ne fut qu'au quatorzième siècle que les Vénitiens eurent l'idée de remplacer les miroirs de métal poli par des miroirs de verre, au revers desquels ils plaçaient une feuille métallique. Vincenzo Reder fut l'auteur de cette innovation; mais soit que la routine la repoussât soit que le résultat obtenu n'eût pas immédiatement atteint le but qu'on espérait, on l'abandonna, et les miroirs en métal redevinrent à la mode jusqu'au moment où deux Muranéziens, Andrea et Domenico d'Anzolo dal Gallo, qui connaissaient ou qui peut-être avaient découvert, de leur côté, le mode de

travail employé en Allemagne et en Flandre adressèrent (1563) au Conseil des Dix une supplique dans laquelle ils lui exposaient « que, « possédant le secret de faire de bons et parfaits miroirs de verre « cristallin, chose précieuse et singulière, et inconnue du monde « entier, si l'on excepte une verrerie d'Allemagne qui, associée à « une maison flamande, exerçait le monopole de cette fabrication « et écoulait ses produits, du levant au couchant, à des prix exces- « sifs, et désirant mettre Murano à même d'établir une concurrence « qui ne pouvait qu'être profitable à la République, ils demandaient « qu'on voulût bien leur donner un privilège exclusif dans tout le « territoire de la République pendant vingt-cinq ans. » **BIBLIOTHÈQUE DES MERVEILLES. La Verrerie depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours**, par A. Sauzay, 1876, pages 80-81.

C'est à ces faits de 1503 que le passage du poème de Sagon, écrit 34 ou 35 ans plus tard, paraît faire allusion.

78.

*Que le miroer que feit Praxiteles  
Graueur expert au temps du grand Pompée.*

Pline, après avoir dit que « les miroirs d'argent furent préférés aux miroirs d'étain et d'airain mélangés, » ajoute le passage d'où Sagon a tiré ses deux vers : « *Primus fecit (argentea specula) Pasiteles Magni Pompeii ætate.* » *Ibid.* Deux manuscrits donnent *Pasiteles*, adopté par l'éditeur, M. Littré, au lieu de *Praxiteles*, qu'on lit habituellement et qui désignerait plutôt le fameux sculpteur grec de ce nom.

79.

*Miroer ardent que Sydon inuenta.*

Sagon traduit encore ici Pline, qui a parlé de l'invention des miroirs à Sidon, mais non des miroirs ardents ; car il dit : « *Et aliud (vitrum) flatu figuratur, aliud torno teritur, aliud argenti modo cælatum, Sidone quondam iis officinis nobili : siquidem etiam specula excogitaverat.* » *Ibid.*, liv. XXXVI, ch. 65. Ailleurs il l'appelle : « *Sidon artifex vitri.* » *Ibid.*, liv. V, ch. 17.

80. *Miroer d' amour tant chaste et bien reiglé  
Qu'ung seul amant ne s'y est aueuglé.*

C'est par un excès de candeur et de bonne foi que Sagon croit à la vertu de la dame de Chateaubriand et l'affirme aussi positivement ; mais il est en contradiction formelle avec les témoignages les moins suspects.

81. *Je vous requier contre mort faire vn lay.*

Nos vieux Romanciers font de même chanter des *Lais* à leurs héros.

82. *Mortelle poison  
A France contrainte  
D'en faire oraison.*

Le poison, la violence de la mort a contraint la France de prier pour elle.

*Poison* était alors du féminin, comme plusieurs autres mots, dont le genre a changé depuis. Le peuple le fait encore aujourd'hui du féminin, et Ménage, dans la *Requête des Dictionnaires*, imprimée en 1649, assure que les *puristes* seuls lui donnaient ce genre, au XVII<sup>e</sup> siècle.

Ils veulent, malgré la raison,  
Qu'on dise aujourd'hui *la poison*,  
Une épitaphe, une épigramme,  
Une navire, une anagramme,  
Une reproche, une duché,  
Une mensonge, une évesché.

83. *Change du lieu on conuersent les Muses.*

Du latin *conversari*, habiter, faire sa demeure.

84. *Continuez voz pleurs, voz plainctz, voz noyses.*

*Plainctz*, *planctus*, *gémissement*.—L'emploi simultané des *z* et des *s* dans ces noms montre les deux systèmes d'orthographe usités pour la formation du pluriel des noms et des adjectifs. Dans l'ancienne dominait le *z*, dans la nouvelle, l'*s* était préféré. La grammaire

de ce poème inique bien un âge de transition, comme le procédé général de sa composition.

85. *Dames de Court, damoyelles, bourgeoises.*

Sur le passage d'un Fabliau de Rutebeuf : *De la femme qui fit trois fois le tour des murs de l'Eglise*, Le Grand d'Aussy met cette note, pour expliquer ces mots : « Une *Demoiselle* qui était la femme d'un *écuyer*. — Cette femme, quoique mariée, est appelée *Demoiselle*, parceque son mari n'est qu'Ecuyer. Ou ne donnait dans la rigueur le titre de *Dame* qu'aux épouses des Souverains, des très-grands Seigneurs et des Chevaliers. Brantôme, qui écrivait trois siècles plus tard, appelle encore son aïeule la Sénéchale de Poitou, *Mademoiselle de Bourdeille*. » *Fabliaux et Contes du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle*. Edition de M.DCC.L.XXXI, t. II. p. 262.

86. *Monsieur de Lautrec et sa sœur.  
Pour le présent de Laval dame.*

« **FOIX**, (Odet de) Seigneur de Lautrec, Chevalier de l'ordre de Saint-Michel, maréchal de France, gouverneur de Guyenne, et lieutenant pour le roi en Italie..., épousa *Charlotte* d'Albert, troisième fille de *Jean*, seigneur d'Orval, dont il eut *Gaston*, *François*, *Henri*, morts jeunes ; et *Claude* de Foix, mariée à *Gui* XVI du nom, Comte de Laval. » **DICTIONNAIRE DE MORERI**. — Ce *Monsieur de Lautrec* semble être Henri de Foix. Sa sœur était :

*Pour le présent de Laval dame.*

C'est-à-dire vers 1537 ou 1538, date probable de la composition des *Regrets*, parcequ'en 1535 le comte de Chateaubriand, son oncle par alliance et tuteur, l'avait mariée au jeune comte de Laval.

87. Ce mal de maint eueu *agresseur*  
*Vous touche il point? Oui: J'en sais seur.*

A cette époque, *eu* sonnait *u*. « Tout ce qui parle bien en France, dit Théodore de Bèze, prononce *hûreux*. » *De Franciæ linguæ recta*

*pronuntiatione* p. 60. Il en est encore ainsi, pour ce dernier mot, mais à la campagne. Voltaire, usant de cette prononciation archaïque, disait encore au XVIII<sup>e</sup> siècle :

Près des bords de l'Ifon et des rives de l'Eure  
Est un champ fortuné, l'amour de la nature.

(*Henriade*, chant VIII.)

Dans le chant IX, *Eure* rimera avec *structure*.

*Vous touche il point?*

On prononçait le *t* qui ne s'écrivait pas, suivant l'usage constant des écrivains antérieurs au XVII<sup>e</sup> siècle. « Qui se ferait au témoignage de cette écriture s'abuserait fort, car on ne manquait pas de prononcer avec un *t* intermédiaire, comme aujourd'hui nous écrivons.— « Souvent aussi, dit Jacques Pelletier, nous prononçons des lettres « qui ne s'écrivent pas, comme quand nous disons *dine-ti? ira-ti?* « et écrivions *dine-il? ira-il?* ce serait chose ridicule si nous l'écrivions selon qu'ils se prononcent. » (1<sup>er</sup> livre de l'*Orthographe*, p. 57). Cité par M. Génin, DES VARIATIONS DU LANGAGE FRANÇAIS etc. p. 167.

88.

Eut iadis de vous deux l'aduen  
D'amour, de *niepce* et de *nepueu*.

Monsieur de Lautrec et la dame de Laval étaient les enfants d'Odet de Foix, frère aîné de la comtesse de Chateaubriand.—Voir la note 86.

89.

*Quelle a instruitz par longue espace.*

Le maréchal de Lautrec, père de Henri de Foix et de Claude de Foix, étant mort au camp sous Naples, le 15 août 1528, de la maladie contagieuse qui décima son armée (Moréri), « le comte (de Chateaubriand) devint un des cinq tuteurs des enfants de Lautrec, par le testament que celui-ci fit à Lyon, en 1527, avant de partir pour l'Italie. » Bibliophile Jacob (M. Paul Lacroix), CURIOSITÉS DE

L'HISTOIRE DE FRANCE, 2<sup>e</sup> série, *Procès célèbres*. Delahays, 1868, p. 190. La comtesse de Chateaubriand se fit un devoir *d'instruire* son neveu et sa nièce mineurs, de 1528 à 1535, pendant la tutelle de son mari, qui prit fin, pour Claude de Foix, par son mariage avec le comte de Laval. Voir note 86.

90. *Ton pere mort, de ses biens ta rente (renté)  
Tant seulement par faute de ton aage.*

Celui des enfants de Lautrec, que nous croyons être *Henri*, était trop jeune, à la mort de son père (1528), pour avoir pu être élevé, instruit par lui. Il ne lui avait laissé que ses biens, et sa tante, la comtesse de Chateaubriand, avait pourvu à son éducation, en l'enrichissant de vertus.

91. *As tu laisse a ceste mort ta tante ....  
Loyalle espouse au seigneur de Laval?  
Je croy que non et que n'estois distante....*

C'est une façon d'affirmer que la jeune comtesse de Laval était au chevet de sa tante, la comtesse de Chateaubriand, quand elle mourut, le 16 octobre 1537. Sans cela le rappel d'un devoir serait un reproche, ou tout au moins une indiscretion.

92. *Je voys faire conclusion.*

Autrefois Sagon disait *concluer*. La forme nouvelle employée pour exprimer cette idée montre qu'il avait été sensible aux reproches du valet Fripelipes, ou plutôt de Marot lui-même, contenus dans les vers de sa fameuse *Épître à Sagon*.

Et saches qu'entre tant de choses  
Sottement en tes dits encloses,  
Le villain mot de *concluer*  
M'a faict d'ahan le front suer.

93. *Ceste dame est morte nuant aage.*

Dreux du Radier a dit : « Mademoiselle de Foix naquit vers l'an 1495. » *Mémoires historiques, critiques et anecdotes de France*. Ams-



terdam, M.DCC.LXV, t. III, p. 146. Elle avait donc 42 ans environ à sa mort, 16 octobre 1537 ; ce qui justifie l'expression : *auant âge*.

94. Le sien depart  
Que mort, ou len ne remedie  
*Luy hasta d'une maladie.*

Ce seul vers d'un contemporain est la condamnation des bruits calomnieux qui ont abouti à la moins fondée de toutes les légendes sur la mort de la dame de Chateaubriand, dont Varillas s'est fait, sinon l'inventeur, du moins le trop crédule propagateur. — Voir Introduction, p. 56.

95. Qu'on la veist en noblesse auoir  
*Toute la science en la teste.*

L'art héraldique, science à laquelle on attachait alors une grande importance.

96. Vne Katherine de Seine.

Pour *Siene*, en italien *Siena*. La fameuse sainte du XIV<sup>e</sup> siècle, qui a pris le nom de sa ville natale. Pietro Aretino (l'Arétin) composait, vers cette époque, la *Vie de sainte Catherine de Stienne*, et Jean Bouchet l'avait comprise dans LE JUGEMENT POÉTIQUE DE L'HONNEUR FÉMININ.

97. C'estoit une Cornélia  
Ou vne docte Lælia.

*Cornelia*, la mère des Gracques, leur donna la plus brillante éducation et se rendit célèbre par sa vertu. — *Lælia*, fille de *Lelius*, hérita de l'éloquence de son père. Cicéron en parle dans son dialogue le *Brutus*.

98. L'entendz en francoys tant humain.

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, les étrangers faisaient l'éloge de notre vieux français avec une préférence marquée pour notre langue. Voici les

raisons qu'en donne l'Italien Brunetto Latini : « Et s'auscuns demande pourquoi chis livre s'est escriis en romans selonc le patois de France, puisque nos somes Ytaliens, je diroe que c'est por II raisons : l'une est por ce que noz somes en France ; l'autre si est por ce que *françois est plus delitables et plus communs que moult d'autres.* » (Préface du *THRÉSOR.*) — Voir l'éloge de notre langue, quand l'Italien menaçait de l'envahir, dans la *Precellence du langage françois*, par Henri Estienne (1579).

99. *Encor je faulx...*

Du latin *fallor*, je me trompe, je suis dans l'erreur.

100. Vng moyen langage latin  
A l'italien de *Laertin*.

Françoise de Foix aurait joint une teinture du latin à la connaissance de l'italien.

*Laertin* doit être *Laretin* ou *l'Arétin*, fort à la mode du temps de François I, qui le protégea lui et Rabelais. Dans le *Rabais du caquet de Fripelippes*, etc., fait par Mathieu de Boutigny, qui n'est autre que Sagon, on lit ce nom écrit encore de cette manière :

Huet monte en ton auertin,  
Macé, en ensuyuant *Lertin*  
Desploy icy de ta science.

101. Et pour vng tiers et beau langage  
*Parloit espagnol dauantage.*

Brantôme dit que de son temps, un peu plus tard, « coustumièrement la plupart des François aujourd'huy, au moins, ceux qui ont veu un peu scavent parler ou entendent ce langage. » (L'italien ou l'espagnol.) — *VIES DES DAMES GALANTES*, Discours II, p. 136, édit. Garnier.

102. *De ces troys*  
*La dame auoit mainte deuisse.*

C'était la mode d'en faire et d'en avoir. Voir *Pièces justificatives* de l'Introduction, III, le rôle que les devises ont joué dans la rupture de François I et de la comtesse de Chateaubriand, pages 95-97.

103.

*Son devis*

*Auquel trouuay avec fortune,  
En son viuant heure opportune.*

Ces vers prouvent bien que Sagon vécut dans l'intimité de celle que célèbrent ses vers.

104. — « Il eut tant de bonheur (*avec fortune*) dans sa conversation, (*son devis*) qu'il entendit

Par plusieurs foyz

*La dame Francoyse de Foix  
Parler de plus haulte pratique  
Que Sapho en l'art poetique.*

Nous pensons que ces vers signifient que cette dame pouvait parler de poésie avec plus d'élévation que n'auraient pu le faire les femmes-poètes de l'antiquité, dont les noms vont suivre. L'éloge serait trop exagéré, si Sagon mettait les vers de la comtesse de Chateaubriand au dessus de ceux de Sapho, de Myia et de Télésille.

105.

*Ou que la Mousche, qu'on décrit  
Avoir en si gentil esprit,  
Qu'entre poetes est nombrée.*

Sous cette vieille forme *Mousche* du mot français *Mouche*, traduction littérale du latin *Musca*, se cache ici une Grecque nommée Myia (Mouche), dont le nom serait mieux francisé par celui de *Myia*, qu'on rencontre ordinairement. Sagon l'a déterrée chez Lucien, qui a dit d'elle : « Il y eut autrefois une femme du nom de Mouche ; elle excellait dans la poésie et fut tout à fait belle et sage. » *Eloge de la Mouche.*

106.

*Ou Thelesille celebree  
D'antique rethoricien.*

Téléphille, femme illustre et poétesse d'Argos, célèbre par son courage et par son génie, VI<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ. On a des fragments de ses poésies. — Cet *antique rhétoricien* est Pausanias, géographe-historien grec, deuxième siècle après Jésus-Christ. Il dit, en effet, que les Argiens, quelque temps après avoir été témoins de la bravoure de Téléphille, lui élevèrent, à Argos, une statue dans le temple de Vénus. Elle y était représentée ayant plusieurs volumes de poésie à ses pieds et tenant dans ses mains un casque qu'elle paraissait vouloir mettre sur sa tête. *Description de la Grèce*, liv. II, ch. 20.

107.                    **Ou que la sage Cassandra...**  
                           **Au temple de Lacedemone.**

Cassandra, fille de Priam et d'Hécube. C'est encore Pausanias qui parle de sa statue dans le temple de Lacédémone. *Ibid.*, I, 16 et III, 19.

108.                    **Bref ie craingz d'estranger raison**  
                           **Par trop longue comparaison.**

Faire que la raison s'en aille, la chasser, la bannir. « Comparaison n'est pas raison, » dit l'adage populaire. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, « ce mot (*estranger*) est vieux et peu usité; il n'y a plus que le petit peuple qui s'en serve. » *Dictionnaire de Trévoux*.

109.                    **Le verre indigne ensuyt cristal tant digne**  
                           **Parquoy ce corps, soubz cœlestes accords, etc.**

Exemple de vers léonins, quand la fin du premier hémistiche rime avec celle du second.

110.                    **Fatales frangens forti fragore fauillas.**

Telle est la leçon du Manuscrit; mais le vers est faux, la première syllabe de *fragore* étant brève. L'auteur avait peut-être mis *fulgore*, mal lu par le copiste.

141. Fert fontem feretro femina fausta *fauit*.

Voilà un vers d'autant moins intelligible pour nous qu'aucun des mots latins correspondant à *fauit* (*favi*) n'a la quantité voulue pour faire un vers correct. Peut-être Sagon avait-il mis *fuci*, datif de *fux*, *fucis* (Foix), qui aurait la quantité voulue pour faire le vers. On a vu déjà l'adjectif *fuxea*, Appendice IV de l'*Introduction*. Le sens serait : « La femme favorable à Foix (le bon génie de Foix ?) verse un torrent sur le bûcher. »

Cette pièce, aussi défectueuse que peu claire, est toute en vers *lettrisés* ou *tautogrammes*, c'est-à-dire composée de mots commençant tous par la même lettre.

113. *Illun quem celebrent attica scripta virum.*

Arrivé à Troie, Alexandre mit une couronne sur le tombeau d'Achille, et « le félicita d'avoir eu, pendant sa vie, un ami fidèle (Patrocle), et après sa mort, un chantre sublime de ses exploits. » (Homère). Plutarque, *Vie d'Alexandre*, ch. XV.

112. — *Exastichon*, plus ordinairement *Hexastichon*, pièce de six vers.

*Per Hugerium* est le nom d'un ami de Sagon qui revient deux fois dans les petites pièces du « différent. » Une première fois, on lit : *Joannis Huguerii Hexastichon in Fripelippum*; et une seconde fois, une réponse à un second valet de Marot, appelé Richer, qui avait attaqué Sagon. *Œuvres de Marot*, édit. de Lenglet Du Fresnoy, 1731. t. IV; p. 416, 471 et 472;.

Ce nom latin *Huguerius* nous paraît traduire *De la Huguerye* ou *Huguerie*. Ce Jean de la Huguerye devait être de la famille de Michel de la Huguerye, de Chartres, dont la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE est en train de publier les *Mémoires*.

## 114. Vela de quoy.

Le long titre du *Coup d'Essay* de François Sagon se terminait par ces mêmes mots, dont voici l'explication : « Sa devise était *Vela de*

*quoy*; peut-être parce qu'il croyait que ses écrits contre Marot étaient *de quoy* mortifier ce poète, et lui ôter même sa réputation. » L'abbé Goujet, *Bibliothèque française*, édit. in-12, 1747, c. XI, p. 98.

Après un Dixain qui termine *le Coup d'Essay*, on lit encore :

VELA DE QUOY,  
*Aliquid ne nihil.*

M. de Lescurc dit que la même devise française se trouvait gravée sur l'écritoire de Sagon. *Les Amours de François I.* p. 202.

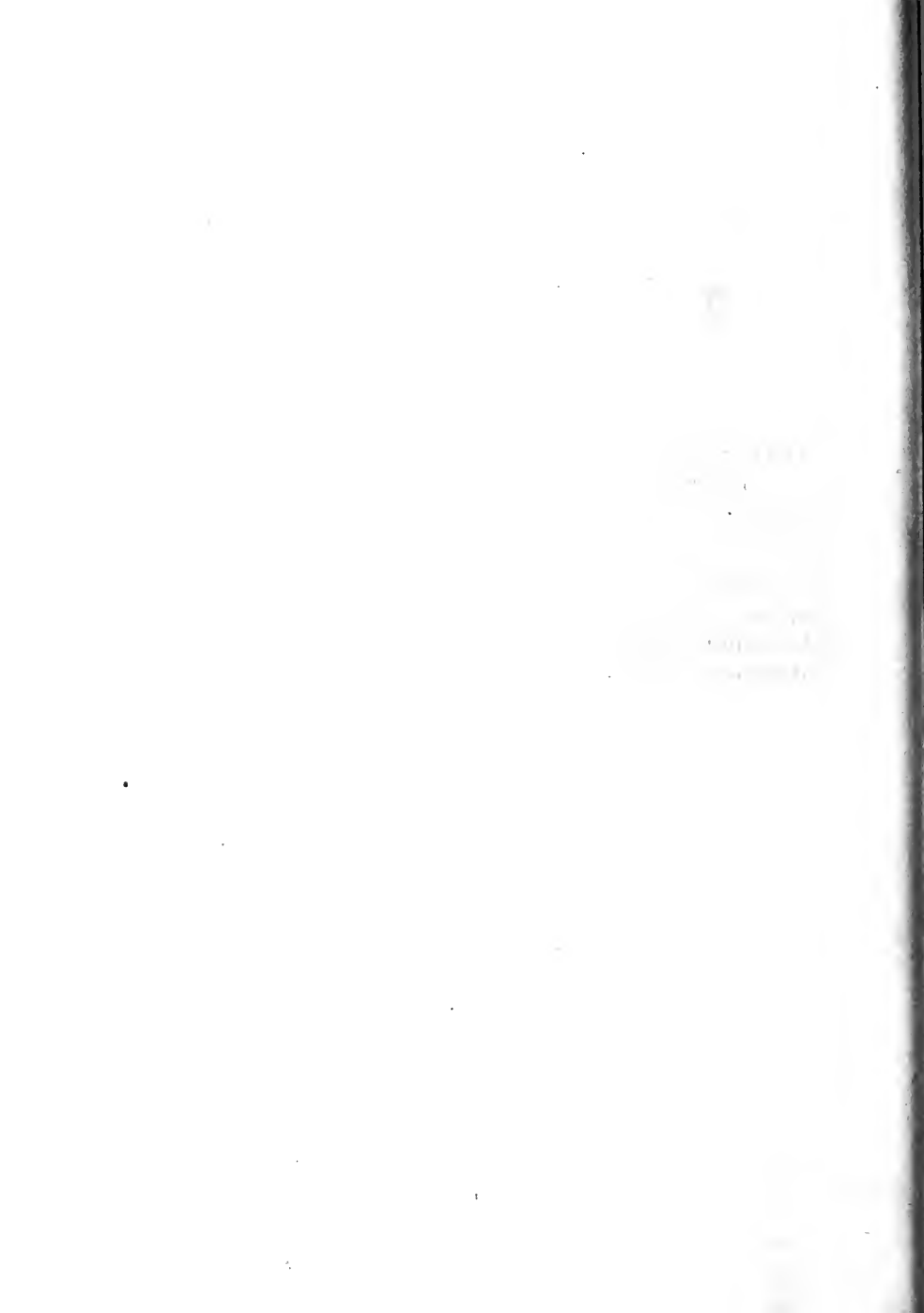
---

## TABLE DES MATIÈRES.

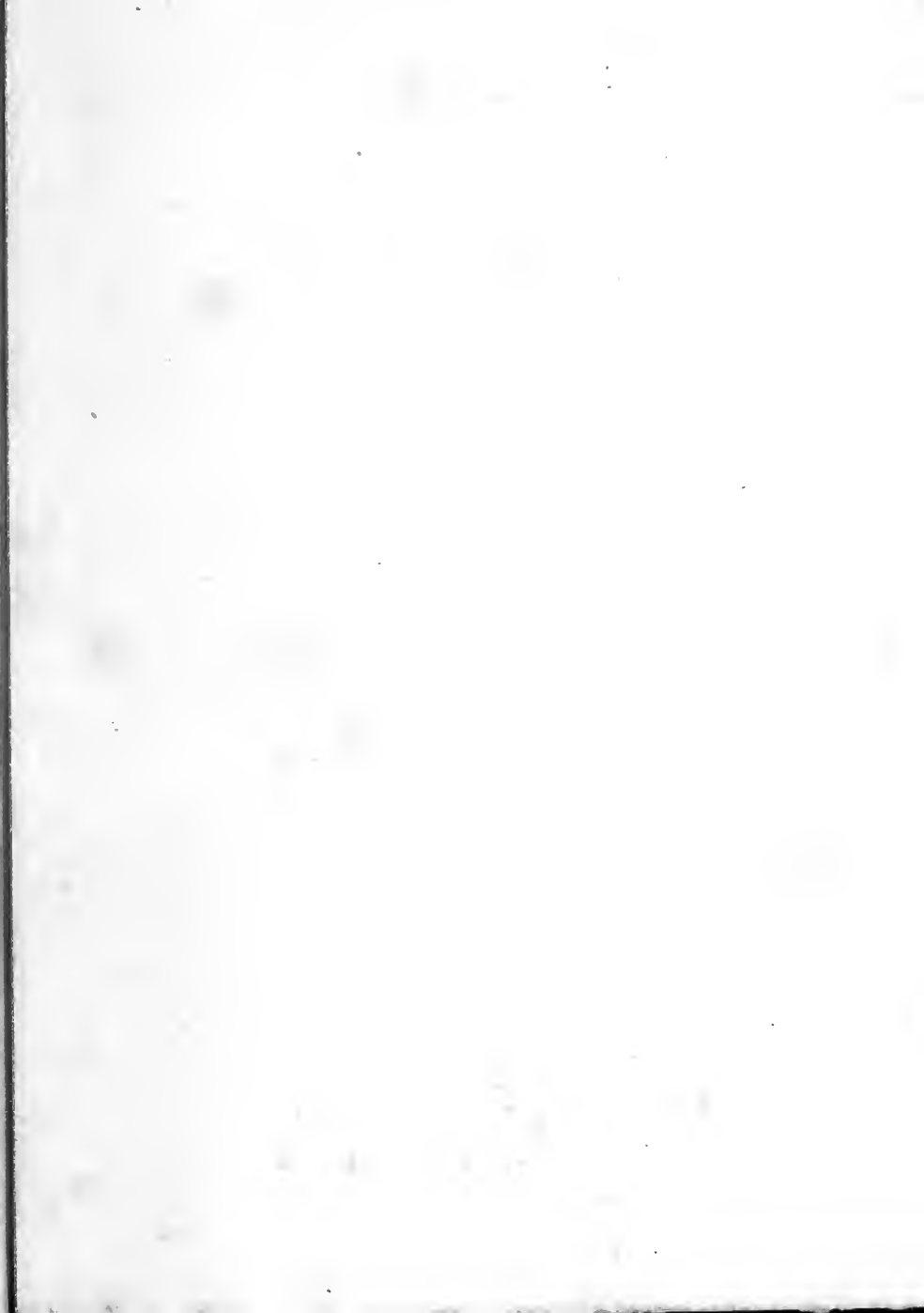
---

	Pages.
AVERTISSEMENT.....	I
INTRODUCTION :	
I. Biographie de Sagon.....	I
II. Le Poème funèbre de Sagon.....	38
III. Bibliographie des Œuvres de Sagon.....	76
Appendices et Pièces justificatives de l'Introduction.....	91
LE REGRET D'HONNEUR FÉMININ (texte).....	1
NOTES SUR LE TEXTE DU POÈME.....	1

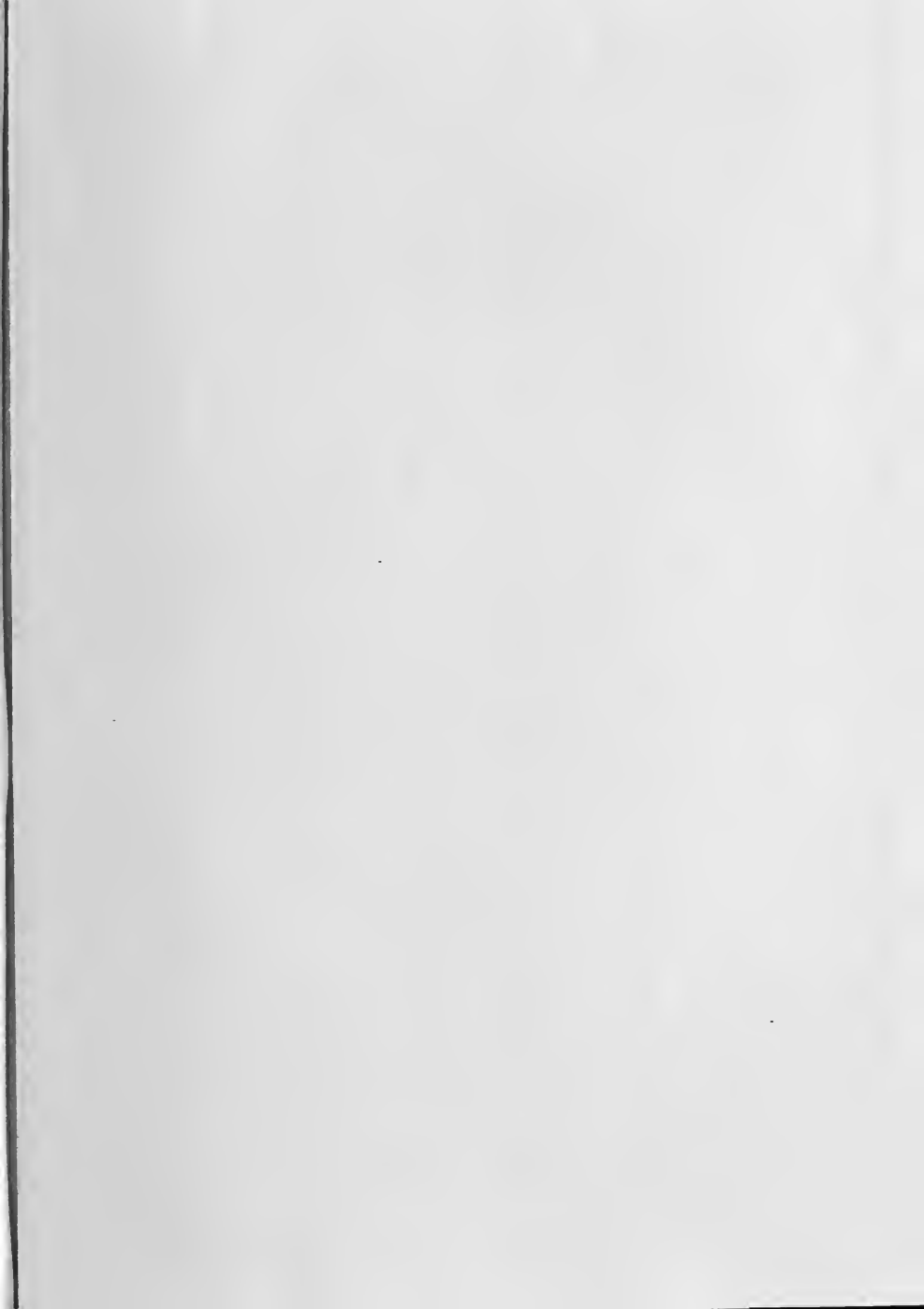
---











**Bibliothèques  
Université d'Ottawa  
Echéance**

**Libraries  
University of Ottawa  
Date Due**

--	--	--

SSCE



a39003 012895677b

